



# JOURNAL DES DEBATS

79

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 3 – 2017

## Séance

du mercredi 8 mars 2017

Présidence : Frédéric Lovis, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Election d'un membre de la commission de gestion et des finances
4. Questions orales
5. Rapport du Gouvernement sur les affaires extérieures 2015
6. Interpellation no 867  
Surnombre dans les classes de transition en Ajoie. Claude Gerber (UDC)
7. Question écrite no 2860  
Echange d'apprentis entre la Suisse romande et le Québec ? Jean Bourquard (PS)
8. Question écrite no 2862  
Heures scolaires au bénéfice de fondations ou d'associations. Damien Lachat (UDC)
9. Question écrite no 2866  
Enseignement à la maison : quelles conditions-cadres ? Brigitte Favre (UDC)
10. Interpellation no 866  
Primes de l'assurance maladie : où en est-on ? Jean-Daniel Tschan (PCSI)
12. Question écrite no 2869  
Salaires des éducatrices et éducateurs de l'enfance : l'Etat donne-t-il plus d'argent pour des communes qui ne donnent pas plus à leurs employés ? Loïc Dobler (PS)
13. Rapport du Gouvernement relatif à la Conception directrice du développement territorial
14. Interpellation no 869  
Restructuration du réseau postal : quelle action gouvernementale ? Raphaël Ciochi (PS)

15. Question écrite no 2864  
Laissés pour compte de la RPC : combien sont-ils ? Vincent Hennin (PCSI)
16. Motion no 1171  
Augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque sur le territoire cantonal. Katia Lehmann (PS)
17. Motion interne no 124  
Suite du moratoire sur les OGM... Erica Hennequin (VERTS)
18. Question écrite no 2861  
Où est passé le télésiège des Genevez dans la publication de Jura & Trois-Lacs ? Jean-Daniel Ecoeur (PS)
19. Question écrite no 2867  
Cours obligatoires pour les détenteurs de chiens : quid de la suite ? Loïc Dobler (PS)
20. Question écrite no 2863  
Etat de situation et perspectives en matière de guichet virtuel. Gabriel Voirol (PLR)
21. Question écrite no 2868  
Globaz SA : quel avenir ? Loïc Dobler (PS)

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés.)*

---

### 1. Communications

**Le président** : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, 102, c'est le nombre de jours qui nous séparent du 18 juin, date historique pour notre Canton. Je tiens à saluer, dans cet hémicycle, les démarches entreprises jusqu'à présent qui ont été conduites de manière sobre, sincère et avenante. La campagne bat son plein. Je vous invite donc à poursuivre toute démarche pouvant influencer positivement le sort de Moutier et de sa couronne dans ce même état d'esprit.

Dans un registre différent, nous avons partagé, avec la vice-présidente et le deuxième vice-président, un magnifique moment à l'occasion du «Chienbäse» de Liestal et du Morgenstreich de Bâle. Nous avons répondu présents, tout comme le canton de d'Argovie et de Soleure, à l'invitation des présidents des parlements de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Ce fut l'occasion de parler de notre Canton et de le représenter à l'extérieur des frontières jurassiennes et, si vous distinguez encore quelques traits tirés sur nos visages, cela prouve que nous avons parfaitement rempli notre mission.

Toujours dans la bonne humeur, c'est avec plaisir que je vous annonce la naissance de Maël Colin, fils de notre collègue députée Brigitte Favre qui lui a donné naissance alors même que nous siégeons le jour même, soit le 1<sup>er</sup> février. Bienvenue à Maël et félicitations aux heureux parents !

Sans transition et dans un registre sombre, nous adressons nos sincères condoléances à notre collègue Ivan Godat et à sa compagne dont le papa est décédé accidentellement. Nos pensées s'adressent également à la famille et aux proches d'Ivan et de sa compagne.

Nous avons appris, la semaine dernière, la suppression du poste de correspondant pour l'Arc jurassien au journal «Le Temps». Serge Jubin, qui assurait une présence permanente sur le terrain et qui suivait nos débats parlementaires pour ce quotidien, a été licencié. Nous déplorons cette décision qui péjorera l'information sur notre région dans ce média romand. Nous souhaitons à Serge Jubin de rapidement retrouver un emploi dans son métier qu'il accomplit parfaitement.

Pour remettre un peu de couleur dans mes communications, je vous félicite, chers collègues, d'avoir répondu favorablement à la demande de notre collègue Mélanie Brülhart. Les couleurs vestimentaires chatoyantes que vous portez aujourd'hui embellissent la salle du Parlement. Mais, surtout, elles démontrent votre sensibilité, en ce 8 mars, Journée internationale des droits de la femme. De nos jours, comment dans notre société, comment en Suisse et dans le monde, est-il possible d'avoir encore autant de discrimination entre les sexes ?! Ces pratiques sont inacceptables, immorales et doivent être dénoncées. Merci donc à Mélanie Brülhart et à toutes ses collègues féminines pour la mise en place de cette action.

A noter également que notre collègue Emmanuelle Schaffter se rend actuellement à Québec pour prendre part au Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Encore trois petites informations.

Tout d'abord, je vous informe que le point 11 de notre ordre du jour a été reporté et ceci afin de traiter ensemble les différentes interventions liées à ce sujet. Merci à son auteur d'avoir accepté ce report.

Je vous rappelle également que vous avez encore aujourd'hui la possibilité de vous inscrire pour notre jass annuel qui se déroulera à la suite de notre prochaine séance du Parlement du 29 mars.

Et, pour terminer, c'est un plaisir bien évidemment de vous retrouver et je salue aujourd'hui tout particulièrement notre collègue Stéphane Brosy qui fête son... 53<sup>e</sup> anniversaire. (*Applaudissements.*)

**M. Stéphane Brosy (PLR) (de sa place) :** Malgré mon âge, je suis quand même le plus jeune député... PLR ! (*Rires.*)

**Le président :** Voilà, comme ça, c'est dit ! En tout cas, bon anniversaire !

Chers collègues, mes communications étant terminées, je vous propose de passer au point 2 de notre ordre du jour.

## 2. Promesse solennelle d'un suppléant

**Le président :** Suite à la démission de M. Claude Mertenat, député de Delémont, le Gouvernement a constaté, par arrêté du 7 février 2017, que M. Gérald Créatin, de Rossemaison, est élu suppléant du district de Delémont. Je prie donc M. Gérald Créatin de s'approcher de la tribune pour faire la promesse solennelle et j'invite l'assemblée à se lever.

Monsieur Créatin, à l'appel de votre nom, veuillez répondre «je le promets» après la lecture de la promesse solennelle : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». Monsieur Créatin ?

**M. Gérald Créatin (PDC) :** Je le promets

**Le président :** Monsieur Créatin, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre nouvelle fonction. (*Applaudissements.*)

Au nom de notre Parlement, je tiens encore à remercier notre ancien collègue Claude Mertenat pour son engagement au service de la République et Canton du Jura et de la collectivité publique. Félicitations également à M. Christian Spring qui accède au rang de député.

## 3. Election d'un membre de la commission de gestion et des finances

**Le président :** Suite à la démission de M. Claude Mertenat, membre et vice-président de la commission de gestion et des finances, il convient d'élire un nouveau membre au sein de cette même commission. Le groupe PDC propose la candidature de M. Christian Spring. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Conformément à l'article 66, alinéa 9, de notre règlement, Monsieur le député Christian Spring est donc élu tacitement. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir au sein de cette commission et remercions encore Claude Mertenat pour son engagement.

## 4. Questions orales

**Le président :** Pour notre deuxième séance de l'année, treize députés se sont inscrits. Il est 8.39 heures et je cède immédiatement le micro, pour la première question orale, à Monsieur le député Raoul Jaeggi.

### Déclassement de la ligne Bâle-Delémont-Arc lémanique selon le projet de l'Office fédéral des transports

**M. Raoul Jaeggi (PDC) :** L'Office fédéral des transports a mis en consultation un projet de lignes ferroviaires à deux vitesses. Notre ligne Bâle-Delémont-Bienne ne serait pas une ligne premium mais une ligne de seconde classe qui recevra du vieux matériel roulant et ne profitera pas de la cadence de desserte à la demi-heure.

Si cela devait arriver, c'est tout le système des transports jurassiens qui sera touché et démantelé. Les Jurassiens sont-ils des citoyens de deuxième classe ? Comment le Gouvernement va-t-il réagir ? Merci de votre réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Effectivement, Monsieur le Député, l'Office fédéral des transports a mis en consultation un projet de nouvelles perspectives pour les trafics grandes lignes, avec deux catégories. Et la ligne qui nous concerne, la ligne Bâle–bassin lémanique par Delémont–Moutier, n'est pas prévue, dans la consultation, en catégorie premium et, effectivement, en raison de cela, est menacée d'avoir du vieux matériel roulant, d'avoir peut-être d'autres inconvénients. Nous sommes inquiets par rapport à cela.

Par contre, bien évidemment que nous répondrons à la consultation en rappelant à l'Office fédéral des transports que cet office s'est engagé, en 2015, aux côtés des CFF du canton de Bâle-Campagne et du canton du Jura, pour rétablir une liaison directe entre Bâle et le bassin lémanique à travers le Jura (Delémont–Moutier). Ceci sera bien évidemment rapplé.

Nous allons également contester cette perspective d'avoir les grandes lignes qui soient mises en deux catégories, un peu comme en deux ligues comme au football, et nous allons donc demander à la Confédération, à l'Office fédéral des transports, de maintenir les grandes lignes comme elles le sont actuellement, qui n'ont pas être discriminées entre elles, et ceci dans l'intérêt non seulement du canton du Jura mais surtout dans l'intérêt des transports publics au niveau de la Confédération puisque le Jura n'est pas le seul à être touché si ce projet devait perdurer dans le schéma tel qu'il est proposé.

Et je tiens encore à signaler que le projet «Rail 2000» prévoyait aussi, à la base, un doublement de la ligne entre Bienne et Bâle, qui n'a jamais été réalisé contrairement à ce qu'avait validé le peuple suisse. Donc, il y a bon nombre d'arguments historiques qui font que nous avons tous les droits pour revendiquer cette ligne premium, d'autant plus que c'est la liaison la plus courte entre Bâle et Genève. Donc, la liaison la plus courte entre Bâle et Genève passe par Laufon, Delémont, Moutier, Granges-Nord.

**M. Raoul Jaeggi** (PDC) : Je suis satisfait.

#### **Possibilité d'action de la Déléguée à l'égalité suite au changement de statut**

**Mme Mélanie Brühlhart** (PS) : Je remercie toutes les personnes, ici, qui portent du rose ou du violet en signe de sensibilité à l'égalité des droits et, dans les faits, entre femmes et hommes et en solidarité avec les femmes qui souffrent d'injustices.

Nous sommes désormais malheureusement habitués à entendre que les droits des femmes sont bafoués dans un grand nombre de pays : cela commence avant la naissance avec les avortements sélectifs, puis l'accès difficile à la formation, le mariage forcé ou encore la parole d'une femme qui ne vaut pas celle d'un homme... la liste serait longue.

Par contre, dernièrement, et nous n'y sommes heureusement pas habitués, les médias ont relaté des faits nouveaux en Occident : on est en train de remettre en question des droits que l'on croyait acquis.

En Pologne, sans la mobilisation massive du peuple, on serait revenu à l'interdiction totale d'avorter.

La Russie dépénalise les violences domestiques...

Des propos à forte connotation misogyne sont prononcés sans complexe ni tabou par des élus.

Les femmes sont toujours plus nombreuses à dénoncer le harcèlement sur la voie publique dont elles sont l'objet.

Dans ce contexte, notre pays et notre Canton doivent se montrer forts. Il n'est pas concevable que les droits des femmes, acquis de longue lutte, soient ainsi remis en question.

L'Etat jurassien et sa Déléguée à l'égalité ont pour but de réaliser l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines et d'éliminer toute forme de discrimination. Ce travail passe par le conseil, la formation ou encore la sensibilisation par des campagnes.

Jamais les bureaux de l'égalité n'ont été aussi importants qu'aujourd'hui. Il ne s'agit plus seulement de progression mais bien de ne pas régresser !

Suite aux restrictions budgétaires et au déclassement du Bureau en délégation ainsi qu'à l'arrêt de la collaboration avec le canton de Berne pour l'antenne intercantonale de l'égalité, je pose la question suivante au Gouvernement : dans le contexte actuel, est-ce que la mission de la Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes peut être réalisée dans des conditions optimales ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, présidente du Gouvernement : La date du 8 mars est Journée internationale des femmes chaque année depuis 1975.

Il convient toutefois de se rappeler qu'en 1911 déjà, la première Journée internationale des femmes est célébrée en Suisse de même qu'en Allemagne, en Autriche et au Danemark. De nombreuses femmes, mais aussi de nombreux hommes, prenaient part à ces rassemblements. Outre le droit de voter et d'exercer une fonction publique, elles exigeaient le droit au travail, à la formation professionnelle ainsi que l'arrêt des discriminations sur le lieu de travail.

Aujourd'hui, ces revendications restent d'une brûlante actualité, bien malheureusement. On peut s'énerver ou s'étonner ou rire peut-être du «rabâchage» annuel du 8 mars sur la condition des femmes dans le monde et sur l'égalité entre les sexes. Mais cette journée est assurément l'occasion de rappeler le chemin à parcourir pour que se réalise l'égalité dans les faits entre les femmes et les hommes. Tant que cela ne sera pas atteint, il sera nécessaire de la célébrer.

Pour rappel, en 1979, la Constitution jurassienne instituait, à son article 44, le Bureau de la condition féminine, dont les tâches étaient d'améliorer la condition féminine, de favoriser l'accès de la femme à tous les degrés de responsabilité et d'éliminer les discriminations dont elle peut faire l'objet.

Aujourd'hui, effectivement et comme vous l'avez mentionné, Madame la Députée, le bureau a été supprimé et sa responsable est devenue, depuis 2016, Déléguée à l'égalité, avec un rattachement à la Chancellerie.

Malgré cette évolution, la déléguée poursuit son travail, guidée par deux axes centraux : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie et éliminer toute forme de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe.

Pour ce faire, la déléguée et son équipe interviennent dans différents champs d'action, que cela soit dans le monde scolaire et les choix professionnels qu'il comporte, la conciliation emploi et famille, la violence domestique ou encore la représentation des femmes dans les instances politiques.

Dans ces différents champs, la Déléguée à l'égalité déploie des actions en collaboration étroite avec d'autres services de l'administration, d'autres organismes jurassiens et ses commissions ad hoc. J'en rapporte ici une sélection.

Il y a notamment la campagne de promotion pour les métiers techniques au féminin. Il y a l'organisation de la Journée «JOM» ou Journée «Oser tous les métiers». Il y a différents colloques organisés sur par exemple le «Jobsharing» en 2015 et en 2016 sur l'égalité salariale. La déléguée participe également au «Groupe de coordination violence». Elle collabore également avec l'AJAM. Elle organise des modules de formation destinés aux femmes intéressées à entrer en politique et à celles qui sont déjà engagées en politique. Elle coordonne également l'application de la loi sur la prostitution. Elle organise des petits-déjeuners-réseau durant lesquels il y a des échanges sur une thématique particulière et forcément en lien avec l'égalité. Elle publie une revue annuelle sur une thématique particulière. Enfin, elle organise une remise de prix par le Gouvernement «Un pas vers l'égalité» tous les deux ans.

Si l'esprit pionnier de la jeunesse du Canton s'est certes un peu étiolé avec le temps, l'Etat jurassien se doit de maintenir les acquis et de garder son énergie d'innovation. La Déléguée à l'égalité, quels que soient son statut dans l'administration et sa position dans l'organigramme, doit pouvoir continuer à remplir sa mission dans les différents domaines mentionnés. Et, au vu de l'activité énoncée, le Gouvernement a le sentiment que les attentes légitimes en lien avec les questions d'égalité sont toujours très bien remplies.

J'espère avoir pu vous rassurer, Madame la Députée, quant à la mission et à l'efficacité des actions menées par la Déléguée à l'égalité. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Mélanie Brühlhart (PS) :** Je suis satisfaite.

### Révision des valeurs officielles des bâtiments

**M. Alain Schweingruber (PLR) :** Je vous parle d'un sujet que les moins de vingt ans de fonctions parlementaires et gouvernementales ne peuvent pas connaître... ou si peu. Je parle des valeurs officielles et je peux rassurer le Gouvernement : je ne le tarabuste à ce sujet que tous les quinze ou vingt ans à peu près.

En fait, le problème est simple et est le suivant. L'article premier, alinéa 2, du décret sur la révision des valeurs officielles précise qu'une telle révision doit intervenir en principe tous les dix ans.

La dernière révision linéaire, qui n'en était en fait même pas une, date de 2001. Elle faisait suite à l'initiative populaire que nous avons déposée à l'époque. Et la précédente datait de 1997, il y a donc vingt ans.

Et ma question est donc simple : le Gouvernement entend-il proposer au Parlement une révision générale des valeurs officielles des immeubles ? Si oui, quand ? Sinon, pourquoi ? Merci de votre réponse.

**M. Charles Juillard,** ministre des finances : Nous sommes presque dans le timing, Monsieur le Député, puisque – vous l'avez rappelé – la dernière révision générale des valeurs officielles date d'il y a à peu près vingt ans, qu'il y en a eu une intermédiaire qui n'était pas tout à fait une révision officielle mais une adaptation de ces valeurs par rapport au marché, ce qui me permet de rappeler qu'en effet les valeurs officielles doivent avoir un lien avec la valeur de marché des immeubles.

Si nous n'y avons pas pensé, Monsieur le Député, je vous remercie de me l'avoir rappelé parce qu'on cherche toujours des sources de revenus supplémentaires. Et je pense que, là, c'en est peut-être une qui, notamment en fonction des immeubles neufs ou récemment construits, pourrait voir certainement leur valeur augmenter et donc la taxation de ceux-ci aussi. Et j'imagine que les membres de votre association seront très heureux de votre intervention et de nous avoir rappelé qu'il fallait procéder à cette révision.

Cela dit, je ne veux pas préjuger du résultat. Simplement, nous avons déjà réfléchi deux fois, au niveau du Département des finances, pour savoir si nous allions mener une révision totale ou si nous allions peut-être adapter certaines valeurs parce que nous sommes en train d'imaginer, de faire des sondages, par catégorie d'immeuble pour voir s'il y a véritablement des changements notoires qui sont intervenus depuis la dernière révision, notamment celle de 2001. Cas échéant, nous procéderons à une révision totale mais je ne vous cache pas que c'est un immense chantier, que la dernière (celle d'il y a vingt ans) avait nécessité au moins cinq ou six ans pour pouvoir arriver au bout complètement et qu'il avait fallu évidemment des moyens supplémentaires au sein de l'Etat pour procéder à ces révisions, avec des renforts aussi extérieurs par rapport à des estimateurs qui allaient vérifier parfois des renseignements, qui paraissaient bizarres, fournis par les propriétaires eux-mêmes. Nous allons justement faire cette pesée d'intérêts : est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Est-ce qu'il y a aujourd'hui une réelle différence entre la valeur de marché et la valeur officielle des immeubles ? Tout ceci avant de nous lancer dans cette immense opération qui, comme je l'ai dit, pourrait nous amener encore assez loin dans le temps et qui requerrait des moyens énormes. Mais nous sommes en train, comme je le disais, d'étudier cette question de savoir comment nous allons procéder parce que nous n'entendons pas, évidemment, nous soustraire à la loi.

**M. Alain Schweingruber (PLR) :** Je suis satisfait.

### Projet de pisciculture à Courtételle

**M. Thomas Stettler (UDC) :** Il y a quelque temps déjà, la presse nous apprenait que la famille Choulat de Courtemanche était contrainte de quitter la riente Ajoie pour élever ses poissons sur la Sorne pour des raisons de température d'eau.

On imagine combien cette décision était mûrement réfléchie, sachant qu'il faut des arguments bien étayés pour déplacer un commerce familial de l'Ajoie à la vallée.

Personnellement, je me suis réjoui de voir que ce savoir-faire peu courant allait être pérennisé dans une nouvelle exploitation. Je n'y voyais que des arguments gagnants :

- Quoi de mieux que de sauvegarder des emplois ?
- Quoi de mieux que de diversifier notre économie ?
- Quoi de mieux qu'une production alimentaire locale, saine et respectueuse de l'environnement ?

– Quoi de mieux qu'une exploitation familiale exemplaire, un fleuron d'Ajoie m'a-t-on dit ?

Un pied de nez à l'industrie globalisée qui vide les mers de leurs ressources.

Pourtant, quelques résistants s'opposent avec acharnement à ce projet. C'est leur droit. Par contre, je ne peux pas laisser passer des courriers de lecteurs de ces mistons qui, par leurs propos méprisants et diffamatoires, traitent de polueurs et d'inconscients les porteurs du projet.

Si le Gouvernement n'apporte pas le soutien à ce projet pourtant en parfaite adéquation avec notre Office de l'environnement, je crains que la famille Choulat pourrait se tourner vers d'autres cieux.

Alors, vos truites, vous pourrez à l'avenir les importer et le poisson du Jura sera désormais... gaulois !

Je demande donc au Gouvernement ce qu'il attend pour aider ce projet à se réaliser. D'avance, je le remercie de sa réponse.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Le Gouvernement n'attend rien pour soutenir ce projet puisqu'il le soutient déjà étant donné que c'est un projet qui a été salué de par son approche global. En effet, le projet de pisciculture à Courtételle était lié aussi au démantèlement des deux autres piscicultures à Courtemaîche et à Grandgourt, également à une réaffectation de la pisciculture de Soubey qui sera orientée plus dans l'alevinage et la production de juvéniles.

Bien évidemment que ce projet a été toujours discuté avec l'Office de l'environnement. Il répond à toutes les exigences légales. Il est perçu comme un projet important au niveau cantonal puisqu'il permet d'avoir une nouvelle pisciculture à Courtételle, moderne, avec des mesures écologiques qui sont saluées par l'Office de l'environnement, et qui permet justement de désaffecter ces anciennes piscicultures qui sont peut-être moins aux normes par rapport aux standards actuels.

Par contre, ce qu'il faut relever, c'est qu'il y a eu des oppositions au permis de construire. Suite à ces oppositions, des séances ont eu lieu entre les promoteurs, les opposants et l'Office de l'environnement. A l'issue de ces séances, des mesures complémentaires ont été admises par les promoteurs, notamment un système d'alarme en cas de défaillance et un suivi écologique avant et après le projet pour vérifier que ce qui est attendu du projet correspond bien à la réalité. Malheureusement, malgré cela, les opposants ont fait recours au tribunal contre le permis. Donc, désormais, l'Etat ne peut rien faire d'autre que d'attendre la décision du tribunal et constater que les promoteurs sont un petit peu déçus d'avoir été à la table des négociations suite aux oppositions, d'avoir été conciliants, d'avoir fait des pas en faveur de ce que voulaient les opposants et que, malgré cela, des recours aient été déposés.

On perçoit effectivement une petite déception du point de vue des promoteurs mais le Gouvernement reste en appui, reste favorable à ce projet.

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Je suis satisfait.

### Campagne de sécurité routière

**M. Philippe Eggertswyler** (PCSI) : Les chiffres qui ont été présentés par la presse dernièrement montrent que, dans le canton du Jura, malgré une baisse sensible du nombre

d'accidents mortels depuis trente ans, les jeunes Jurassiens sont encore trop souvent victimes d'accidents de la route.

Différentes explications sont nommées pour comprendre ces tragédies : routes sinueuses, manque de transports publics, vitesse inadaptée mais aussi manque de moyens de répression.

S'il est vrai que ces causes sont des facteurs à prendre en considération, celle de la prévention ne semble pas être mentionnée. En effet, une campagne de prévention routière attire l'attention sur les dangers de la circulation et renforce la sécurité par l'information et la communication.

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous dire s'il envisage de faire une campagne de prévention routière afin d'informer les automobilistes, et principalement les plus jeunes, des dangers de la route et de leurs conséquences ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : J'ai également pris connaissance, comme vous Monsieur le Député, de l'article qui a paru dans «Le Quotidien jurassien» de samedi dernier.

Afin de tempérer toutefois les titres et les schémas quelque peu «sensationalistes» de cet article, je relève que, tous types d'accidents confondus, les jeunes conducteurs jurassiens sont meilleurs que la moyenne nationale et qu'ils causent relativement peu d'accidents.

Il n'en demeure pas moins que la question des accidents des jeunes conducteurs jurassiens est une préoccupation du Gouvernement. Les mesures de prévention sont multiples et dépendent principalement du Service de la santé publique et de la Police cantonale.

S'agissant du Service de la santé publique, des mesures de prévention des accidents de la route auprès des jeunes sont actuellement développées dans le cadre du Plan cantonal addiction 2014-2024.

Par exemple, «Be my angel» – désolée pour l'anglicisme – est un programme de prévention alcool, drogue et sécurité routière destiné spécifiquement aux 16-25 ans. Il est basé, comme vous le savez, sur le concept du «conducteur sobre» choisi en début de soirée et qui raccompagne ses amis à la maison.

Un autre exemple est l'offre de transports publics développée avec le Noctabus, qui fournit aux jeunes une alternative intéressante à la voiture individuelle.

Plus généralement, des mesures de prévention globales de la consommation d'alcool et de drogues sont également mises en place à destination des jeunes, avec des actions dans différents lieux, que ce soit dans les écoles, dans les espaces-jeunes ou encore dans les clubs de sport.

Différents acteurs, dont la Fondation O<sub>2</sub>, Addiction-Jura, les infirmières scolaires ainsi que les médiatrices et médiateurs scolaires, sont les partenaires principaux de cette prévention.

La Police cantonale dispose, quant à elle, d'un groupe d'éducation routière de deux policiers à plein temps, qui ne se limite pas à enseigner les règles de la circulation routière aux très jeunes cyclistes. Ces deux agents dispensent également des cours de prévention routière au niveau du secondaire II. Ainsi, en 2016, ce sont 104 leçons de prévention routière qui ont été dispensées à plus de 800 élèves âgés entre 17 et 20 ans, tous en troisième année de formation dans le niveau postobligatoire.

La Police cantonale a également récemment mis sur pied, en collaboration avec le Service des infrastructures, une campagne d'affichage intitulée «Boire ou conduire, il faut choisir».

Elle publie également régulièrement des messages de prévention routière sur sa page Facebook, dont les lecteurs sont avant tout des jeunes de la région.

Finalement, et pour répondre précisément à votre question Monsieur le Député, les polices cantonales romandes sont en train de développer, sous l'égide de la police cantonale vaudoise, une nouvelle campagne de prévention concernant l'alcool au volant. Cette campagne, qui sera activée durant la deuxième moitié de cette année, sera prioritairement déployée sur les réseaux sociaux. Elle ciblera donc avant tout les jeunes conductrices et conducteurs. La Police cantonale jurassienne va bien sûr participer activement à cette campagne de prévention, de concert avec les autres polices romandes.

Monsieur le Député, j'espère ainsi avoir répondu à votre inquiétude légitime et vous avoir démontré que la question de la prévention n'est pas un vain mot pour les acteurs concernés et, surtout, que le Gouvernement a à cœur d'encadrer autant que possible les jeunes conducteurs de notre Canton. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Philippe Eggertswyler (PCSI) :** Je suis satisfait.

### **Plots rétractables aux frontières franco-suisse aux Franches-Montagnes ?**

**Mme Françoise Chaignat (PDC) :** Dans nos villages francs-montagnards, les rues les plus animées la nuit ne sont pas celles où se trouvent les cinémas, les restaurants ou autres lieux de loisirs mais ce sont celles où se trouvent les banques.

L'année dernière, à l'ouest des Franches-Montagnes, trois banques, trois cambriolages, dont deux à la dynamite et une tentative avec dégâts importants.

A chaque fois, les voleurs ont pris la fuite direction le Doubs, sur une route sinueuse de 12 km dont 8 km sur sol suisse.

Lors de la dernière tentative, la Raiffeisen au Noirmont, les malfrats ont opéré pendant vingt minutes avant de prendre la fuite. Ils ont été filmés par des riverains pendant leur besogne délictueuse.

Je comprends qu'il ne peut pas y avoir des policiers dans chaque village. Je comprends que les équipes ne peuvent pas être partout à la fois. Envisageons donc d'autres solutions.

Dans les villes, les rues piétonnes sont fréquemment barrées à la circulation par des plots rétractables. Ne serait-il pas possible d'en poser sur les routes menant aux frontières ? Des plots ou des herses qui pourraient être activés depuis les postes de police dès l'alarme. Je pense même que ceux-ci pourraient être financés par la Confédération qui fait des économies en ne mettant plus de douanier à ces postes de douane.

Les voleurs, eux, sont ingénieux pour freiner les forces de l'ordre à leur poursuite : ils abattent des arbres pour barrer la route. Soyons aussi malins qu'eux !

Je demande au Gouvernement s'il est prêt à étudier cette proposition, ou une autre, et le remercie de sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Votre idée, Madame la députée Chaignat, peut paraître de prime abord relativement séduisante. Elle se heurte toutefois très vite aux «dures» réalités techniques, financières, opérationnelles, voire politiques.

Je vous propose de prendre comme exemple le passage de frontière à La Goule qui a été utilisé à quelques reprises comme chemin de fuite ces dernières années par plusieurs cambrioleurs.

D'un point de vue technique, l'installation de plots rétractables commandés à distance à La Goule serait particulièrement complexe, que ce soit au niveau du système de communication des commandes ou de la résistance aux intempéries, en particulier à la neige et au gel. De plus, il est très probable que les cambrioleurs trouveraient très rapidement un moyen pour franchir ces obstacles, par exemple à l'aide de véhicules béliers ou de rampes. La récente tentative de cambriolage du bancomat de Miécourt et l'épisode des arbres coupés au travers des routes d'accès démontrent que les auteurs de ce genre de délits ne manquent pas d'imagination pour contrecarrer les plans des forces sécuritaires.

Du point de vue financier, le coût d'une telle installation serait de plusieurs milliers, voire dizaines de milliers de francs. Si l'on multiplie ce chiffre par les 80 chemins qui sont utilisables sans difficulté par un véhicule sur territoire jurassien, vous constaterez, Madame la Députée, que l'on arrive à des montants très importants, voire probablement trop importants.

Du point de vue opérationnel, cette manière de faire pourrait représenter un risque important pour nos concitoyennes et nos concitoyens. Imaginez un automobiliste qui circulerait en direction de la France et qui se retrouverait coincé à La Goule entre, à l'avant de sa voiture, les plots rétractables que vous préconisez, et, à l'arrière, le véhicule de cambrioleurs armés et en fuite. Probablement que cet automobiliste se souviendrait longtemps de son passage à La Goule !

Finalement, d'un point de vue politique et sous réserve d'un examen juridique plus approfondi, je doute qu'il soit possible de bloquer, même momentanément, un passage de frontière sans entrer au préalable en négociation avec l'Etat français.

Voilà, Madame la Députée, vous aurez donc compris que j'estime que votre suggestion est une fausse bonne idée qui, si elle est séduisante de prime abord, est quasiment impossible à mettre en œuvre dans la réalité.

**Mme Françoise Chaignat (PDC) :** Je suis satisfaite.

### **Mesures pour encourager la présence des femmes dans les fonctions directoriales de l'administration**

**Mme Rosalie Beuret Siess (PS) :** Un ami fort avisé m'a dernièrement fait remarquer, alors que nous discutions sur l'égalité entre hommes et femmes : «Si vous ne dites rien, on ne vous demandera pas de le répéter».

Ainsi, je le répète à propos de l'égalité entre hommes et femmes dans notre Canton, et plus généralement en Suisse : des dispositions constitutionnelles existent mais on fait comme si elles n'existaient pas. Pour des raisons incompréhensibles, cela ne peut se faire que doucement, lentement, par étapes successives. Tellement prudemment qu'à ce rythme, la différence salariale sera gommée en 200 ans !

Il faut bien que je le redise parce qu'à l'évidence, on ne nous demandera pas de le répéter...

En ce 8 mars, «Journée internationale de la femme», ma question a pourtant trait à une autre revendication. Qu'en est-il de la présence des femmes aux plus hautes responsabilités publiques ? Si, avec bonheur, on constate que les femmes ont investi l'institution judiciaire et y disposent désormais d'une représentativité équitable, quelles mesures peuvent être envisagées qui soient, à compétences égales, à même d'augmenter leur présence à la tête de sections, d'offices et de services cantonaux ?

Nous avons, à bon droit, l'habitude de questionner la Confédération sur les volumes de «commandes publiques» qu'elle passe aux régions linguistiques. Par analogie, il me semble légitime de nous préoccuper, de manière aussi répétitive, de l'accession des femmes aux fonctions directoriales de notre administration cantonale. Je remercie le Gouvernement de son appréciation.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : L'accession des femmes aux postes de cadres est une préoccupation constante du Gouvernement depuis de nombreuses années et, en cette journée toute particulière du 8 mars, cette question connaît une actualité encore plus particulière.

On le sait, ce fameux plafond de verre est l'illustration parfaite du cloisonnement vertical qui s'opère entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Les causes sont à chercher dans la répartition traditionnelle des tâches, désignant encore trop souvent le père comme le pourvoyeur de la famille et donc comme la personne qui occupe un emploi rémunéré en dehors de la sphère familiale. Aujourd'hui encore, les femmes cadres ne sont pas nombreuses dans le monde du travail en Suisse. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2015, 35 % des femmes salariées occupaient une fonction dirigeante.

Plusieurs études ont été menées à ce sujet, d'une part pour connaître l'état de la situation et, d'autre part, pour explorer différentes pistes permettant d'améliorer cet état de fait.

Force est de reconnaître que notre Canton n'est pas en avance dans ce domaine, bien au contraire. Voici quelques chiffres : si l'on regroupe dans une seule catégorie de cadres toutes les personnes en-dessus de la classe 15, excepté les enseignants, les femmes représentaient 27 % des EPT en 2016. Et, par ailleurs, force est de constater que plus on monte dans les classes de traitement, plus la situation se dégrade. En effet, si l'on regroupe les femmes cheffes de service et cheffes de secteur, à l'exception des juges et des procureurs, on obtient alors 18 % d'EPT occupés par des femmes.

Seule la justice fait bonne figure avec 50 % d'EPT, tous postes de responsables confondus.

Si l'on regroupe de manière générale toutes les femmes qui ont des responsabilités hiérarchiques, y compris les juges et les procureurs, on culmine à 23 % d'EPT, un pourcentage bien en dessous des autres cantons romands puisque Genève, par exemple, totalise 38 % pour la même catégorie.

Toujours pour l'Etat jurassien employeur, et dans un contexte particulier et pour des raisons sur lesquelles je ne reviendrai pas ici, nous avons «perdu» trois femmes cheffes de service l'année passée, ce qui n'arrange pas le constat posé que les femmes sont insuffisamment représentées dès que l'on monte dans la hiérarchie de la République et Canton du Jura.

Cette situation n'est malheureusement contrebalancée que par la nomination d'une cheffe de service en partage de poste avec un homme à la tête du Service de l'action sociale en 2016. Si cette collaboration semble fonctionner par une belle complémentarité entre les personnes, elle n'en est hélas que trop rare ! Ce partage de poste, on le retrouve uniquement à la Police cantonale, où les deux adjoints – également une femme et un homme – se partagent un poste à responsabilité à 50 %.

Ainsi, le Jura, pionnier dans bien des domaines il y a trente ans, puisqu'il était le premier canton à se doter d'un Bureau de l'égalité, se situe à la traîne dans le domaine de l'accession des femmes à des postes de cadres. Nous devons et pouvons mieux faire.

Le travail à temps partiel chez les cadres permettrait aux femmes de grimper dans la hiérarchie. Le télétravail, s'il n'est certes pas non plus la panacée, représente également une possibilité intéressante, favorisant une articulation plus aisée entre la vie familiale et la vie professionnelle. Voilà quelques ingrédients qui nous permettront sans doute de redresser la situation, avec votre soutien !

Tous les éléments que je viens d'évoquer seront discutés ici, au Parlement, dans le cadre de la révision de la loi sur le personnel, projet qui vient de démarrer. Le travail à temps partiel, le télétravail, le partage de postes et éventuellement une mention dans les postulations pour favoriser les femmes... bref, les idées ne manquent pas et il faut nous obliger à porter une attention encore plus grande à cette question fondamentale de représentation des femmes dans l'administration publique aux postes à responsabilité.

Et, Madame la Députée, merci de dire et de redire souvent, comme vous l'a suggéré votre ami, cette nécessité de voir accéder des femmes à des postes à responsabilité.

**Mme Rosalie Beuret Siess (PS)** : Je suis satisfaite.

#### **Procédures pour l'encaissement des amendes prononcées par ordonnance édictale**

**M. Alain Lachat (PLR)** : Le Journal officiel relève, dans les publications des autorités judiciaires, les ordonnances pénales édictales suite aux rapports de dénonciation de la Police cantonale, des CFF ou du Corps des gardes-frontières par exemple.

Chaque ordonnance détaille le nom, la filiation, l'infraction et la condamnation de la personne dénoncée par le Ministère public.

Pour les coupables étrangers, il est mentionné «actuellement de domicile inconnu» ou simplement «de domicile inconnu».

Le citoyen jurassien ne comprend pas et se pose des questions quant au traitement de la procédure légale liée en particulier à l'encaissement des amendes.

Les discussions et commentaires vont bon train sur les encaissements de ces amendes qui reviennent dans la caisse de l'Etat jurassien ou sur les annulations ou suppressions de celles-ci.

La population jurassienne manque d'informations sur les procédures, ce qui provoque des critiques envers les lois en vigueur. D'où ma question : le Gouvernement peut-il nous renseigner sur les procédures pour l'encaissement des amendes prononcées ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**Le président** : Pour la réponse du Gouvernement, la présidente, Madame la ministre Nathalie Barthoulot.

**M. Rémy Meury** (CS-POP) (*de sa place*) : Pas très égalitaire !

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Effectivement, Journée de la femme oblige, je suis beaucoup à cette tribune aujourd'hui ! (*Rires.*)

Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre question qui me permet de rappeler les tribulations d'une amende, d'une peine pécuniaire ou d'une peine privative de liberté décernée à l'encontre d'une personne de domicile inconnu. Je précise, par rapport à votre question, qu'elle soit de nationalité suisse ou étrangère, cela ne change absolument rien au traitement.

Dans un premier temps, la Police cantonale va tenter d'établir l'adresse par les différentes bases de données dont elle dispose. Par exemple, pour les automobilistes français et sur la base d'accords internationaux, elle obtient des renseignements des bases de données du Centre national de traitement des amendes à Rennes.

Si, malgré ces recherches, l'adresse du fautif ne peut pas être établie, la Police cantonale transmet un rapport de dénonciation au Ministère public en indiquant l'impossibilité d'établir l'adresse. L'autorité de jugement effectue également des recherches et, si elles sont vaines, publie alors une condamnation édictale au Journal officiel.

Si la peine qui est prononcée est une peine privative de liberté ferme, la condamnation est transmise au Service juridique qui publie le jugement à RIPOL, soit dans la base de données de toutes les forces sécuritaires suisses. Si l'individu se fait contrôler par un policier suisse ou par un garde-frontière, il est immédiatement arrêté pour purger sa peine.

Si la peine qui est prononcée est une peine pécuniaire sans sursis ou une amende, le jugement est transmis par l'autorité judiciaire à la Recette et administration de district. Si la Recette n'arrive pas, elle non plus, à encaisser les montants dus en raison de l'impossibilité de déterminer l'adresse de la personne condamnée, elle demande alors au Service juridique de prononcer une peine privative de liberté de substitution. En d'autres termes, l'amende ou la peine pécuniaire non payée est transformée en une peine ferme de privation de liberté et un signalement à RIPOL est également effectué. Là aussi, si l'individu est contrôlé par un policier ou un garde-frontière, il doit soit immédiatement payer les montants dus, soit immédiatement purger la peine de substitution, avant d'être relâché.

J'ajouterais finalement qu'il ne se passe pas une semaine dans le canton du Jura sans qu'une personne contrôlée par les policiers ou les gardes-frontière ne doive payer séance tenante une amende ou une peine pécuniaire en raison de la publication de son identité à RIPOL. Les mises immédiates en prison pour les raisons que je viens d'expliquer sont également relativement fréquentes.

Voilà, Monsieur le Député, vous constaterez par ces quelques explications que les publications édictales au Journal officiel ne sont qu'une étape d'un processus relativement complexe et complet, voulu par le législateur fédéral, et qui a pour unique but qu'un minimum de personnes ayant commis des infractions ne passe à travers les filets de l'exécution des peines. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Alain Lachat** (PLR) : Je suis satisfait.

### Démantèlement du haras d'Avenches

**M. Claude Gerber** (UDC) : Un sale coup pour l'agriculture jurassienne !

A en croire les médias de ces derniers jours, rien ne laissait penser, lors de l'assemblée de la Chambre d'agriculture jurassienne de vendredi passé, que l'agriculture jurassienne se verrait asséner un coup de couteau dans le dos.

Voilà qu'une production typiquement jurassienne, avec son savoir-faire et son patrimoine, se voit confrontée à des problèmes suite à des décisions purement financières concernant le démantèlement du Haras d'Avenches. Je ne reprendrai pas tous les faits relatés dans les médias mais je partage les inquiétudes exprimées quant à la sauvegarde de ce site.

Ma question au Gouvernement : puis-je avoir l'assurance que le Gouvernement, via nos représentants aux Chambres fédérales, mettra toute son énergie pour défendre le maintien de cette station du Haras d'Avenches, ô combien importante pour tous les éleveurs de chevaux ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Jacques Gerber**, ministre de l'économie : Effectivement, nous avons appris ce lundi que la station de recherche Agroscope menait des restructurations. Nous n'en connaissons actuellement pas l'ampleur. Nous n'avons pas non plus d'informations quant aux conséquences de ces restructurations.

Vous avez également certainement pu lire que le président de la Fédération suisse du «Franches-Montagnes» va regrouper l'ensemble des acteurs de la filière pour tout d'abord prendre connaissance des restructurations actuellement en réflexion et ensuite définir les mesures à prendre.

Ce lundi, le Service de l'économie rurale a également fait des demandes très précises à l'Office fédéral de l'agriculture. Nous attendons encore des réponses de la part de cet office. Mais, évidemment, le Gouvernement fera tout pour sauver et soutenir la race «Franches-Montagnes» et, évidemment, soutenir les éleveurs jurassiens de cette race.

**M. Claude Gerber** (UDC) : Je suis satisfait.

### Présence policière nocturne aux Franches-Montagnes et en Ajoie

**M. Vincent Hennin** (PCSI) : Je vais prendre la suite de ma collègue Françoise Chaignat et parler de sécurité, qui concerne tout particulièrement les Franches-Montagnes et aussi l'Ajoie.

La sécurité de nos citoyens et de nos biens est-elle garantie en l'état ?

Préambule sur l'organisation du service de la gendarmerie cantonale jurassienne :

- Les régions de l'Ajoie et des Franches-Montagnes sont réunies au sein d'une seule section.
- La nuit et les week-ends, principalement et sauf exceptions, une seule brigade d'intervention est dévolue à cette entité pour assurer toutes les tâches.



En décembre dernier, une tentative de cambriolage s'est déroulée dans un commerce des Franches-Montagnes. Durant la nuit, les propriétaires des lieux ont eu la désagréable surprise de se trouver nez à nez avec une personne qui tentait de s'introduire dans leur local commercial. Ils sont parvenus à retenir la personne incriminée et ont fait appel au 117. Le temps d'intervention pour l'occasion a été d'environ 45 minutes. Je vous passe les détails rocambolesques de l'incident...

En regard des nombreux cambriolages et autres incidents qui ont lieu sur notre territoire et à la lecture des comptes-rendus, le citoyen se pose légitimement la question de sa sécurité, notamment en vertu du délai d'intervention inhérent aux distances à parcourir.

A la lecture des médias locaux, l'idée germe actuellement au sein de notre police cantonale de créer une unité sur deux roues. Je ne doute pas du sens éducatif recherché mais ceci me laisse un peu dubitatif sur certaines priorités...

Ma question est simple : est-il envisageable de revoir l'organisation de la gendarmerie cantonale afin d'allouer à chaque district une brigade permanente afin d'être un tantinet plus réactif, efficace et certainement aussi dissuasif face aux problématiques actuelles ? Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Monsieur le député Hennin, je dois vous l'avouer, je ne partage pas votre point de vue sur l'insuffisance de l'effectif policier, en particulier dans les Franches-Montagnes et en particulier la nuit.

En effet, à la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la réforme «Police 2015», la présence policière dans les Franches-Montagnes a été démultipliée. Par exemple, la dotation des policiers stationnés au poste de Saignelégier est passée de 2 à 6 équivalents plein-temps.

Pour des questions évidentes de sécurité, je ne souhaite pas et je ne peux pas développer à cette tribune le maillage sécuritaire qui est mis en place toutes les nuits sur notre territoire.

Je peux cependant vous affirmer et vous confirmer que ce sont en permanence entre 3 et 7 patrouilles qui sont prêtes à intervenir en urgence sur l'ensemble du territoire jurassien, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Ces patrouilles sont issues non seulement de la Police cantonale mais également du corps des gardes-frontière et des polices municipales de Porrentruy et de Delémont.

En effet, la nouvelle ordonnance sur la collaboration entre les communes et la Police cantonale, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars dernier, indique qu'en cas d'indisponibilité des patrouilles de la Police cantonale, ce sont les patrouilles des polices municipales de Porrentruy et de Delémont qui peuvent dorénavant intervenir également sur l'ensemble du territoire jurassien.

Voilà, Monsieur le Député, la nouvelle organisation de la Police cantonale donne pour le moment entière satisfaction et il n'est pas prévu de la modifier prochainement, notamment pour augmenter le nombre de patrouilles de police-secours, qui est suffisant du point de vue du commandement de la Police cantonale et du Gouvernement également. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Vincent Hennin (PCSI)** : Je ne suis pas satisfait.

## **Prestations et achat de matériel en France pour la justice et la prison de Porrentruy**

**M. Yves Gigon (PDC)** : Pour le souper de fin d'année, nous avons appris que le Tribunal cantonal est allé dans un restaurant en France. Bien que cette agape fût à leur charge, cela n'a pas le don de rapprocher la justice de la population jurassienne. Il y a, dans le Jura, des restaurateurs contribuables jurassiens.

Nous avons appris également que la prison de Porrentruy s'est équipée de petit matériel d'agrément dans un magasin en France, pour une somme modique soit. Mais que ce soit 30, 35 ou 40 euros, il y a, dans le Jura, des contribuables et des magasins jurassiens. Le montant peut paraître ridicule mais c'est une question de principe.

Est-ce que le Gouvernement peut confirmer ces faits et ne juge-t-il pas qu'ils sont pour le moins maladroits ? Entretenir de bonnes relations avec nos amis français, c'est bien, mais préserver les intérêts jurassiens, c'est mieux !

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Le Gouvernement peut confirmer les faits et, sur le premier point, à savoir le lieu de destination du repas de fin d'année – comme vous l'avez rappelé très justement et heureusement à charge des participants – du Tribunal cantonal, je crois qu'ils ont, cela dit, apparemment fait un bon choix puisque je vous rappelle que ce cuisinier avait été opposé, il n'y a pas si longtemps que cela, à un match contre notre cuisinier national à Paris. Désolé, mais c'est quand même le Suisse qui avait gagné... pas le match de foot qui suivait mais le match de cuisine. Et c'est chez ce cuisinier-là, qui est par ailleurs suisse d'origine mais qui a dû s'expatrier parce qu'il n'avait pas de travail en Suisse et qu'il est allé en trouver en France, qu'ils se sont rendus. Voyez, comme quoi, parfois, cela arrive aussi.

Ensuite, pour vous dire que, parfois, une autorité comme la justice a peut-être aussi intérêt à prendre un peu de recul et à ne pas forcément se retrouver mélangée avec la population s'ils veulent un peu parfois se lâcher à table, discuter entre eux sans qu'il y ait forcément des oreilles de citoyens jurassiens pour toujours écouter ce qui se dit autour de ces tables. Et je crois que c'est heureux.

Le Parlement l'a fait aussi et je peux tout à fait comprendre que cela se fasse. Le Gouvernement le fait parfois mais, heureusement, nous ne l'avons pas encore fait durant cette législature. Cela dit, aller jusqu'à vouloir réduire la liberté personnelle des employés de la fonction publique jurassienne à ce point, je ne crois pas que cela soit judicieux et de toute façon pas légal, et vous le savez pertinemment.

En ce qui concerne le deuxième élément, à savoir l'acquisition de deux raquettes de ping-pong et d'un sac de balles de ping-pong pour la tour qui sert de promenade à Porrentruy, il faut savoir que les prisonniers en font une large consommation, c'est vrai. Nous avons vérifié et nous avons donné des instructions pour que, la prochaine fois, ces balles et ces raquettes soient achetées au meilleur prix suisse en Suisse.

**M. Yves Gigon (PDC)** : Je suis alors satisfait.

**Le président** : Monsieur le député Philippe Rottet, qui s'était inscrit pour la douzième question orale, la retire car déjà posée. Dès lors, nous pouvons passer à la treizième et dernière question du jour et, pour ce faire, j'invite à la tribune Monsieur le député Damien Lachat.

### Information de la population sur les décisions respectives du Parlement et du Gouvernement

**M. Damien Lachat** (UDC) : Cela n'aura échappé à personne : lorsque le Gouvernement débloque des fonds ou un crédit, il y a toujours un communiqué de presse mettant en avant l'Exécutif. Mais, la plupart du temps, pour les gros montants, c'est le Parlement qui les débloque; cependant, le Parlement n'est jamais cité.

Par contre, quand il s'agit d'un aspect négatif, comme repousser la baisse d'impôt, là, c'est le Parlement qui est le seul responsable; pas de trace du Gouvernement ! L'exemple présent est la feuille d'information reçue avec l'invitation à remplir sa déclaration fiscale.

Ma question est donc de savoir si, à l'avenir, le Gouvernement va informer correctement la population en citant également le Parlement quand ce sont des montants au-dessus de sa compétence financière. Je remercie d'avance le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Charles Juillard**, ministre des finances : Je vous promets que nous serons attentifs à l'avenir. (*Rires.*)

**M. Damien Lachat** (UDC) : Je suis très satisfait. (*Rires.*)

### 5. Rapport du Gouvernement sur les affaires extérieures 2015

**Le président** : Avant de donner la parole au ministre, je vous rappelle que nous traitons le rapport de l'année 2015 et que c'est donc le ministre qui a présidé le Gouvernement en 2016 qui en sera le rapporteur. Tout rentrera dans l'ordre cette année puisque nous recevrons, avant cet été, le rapport 2016. Donc, pour la présentation de ce rapport par le Gouvernement, j'invite à la tribune Monsieur le ministre Charles Juillard.

**M. Charles Juillard**, président du Gouvernement en 2016 : Il peut en effet paraître étonnant que le rapport 2015 sur les affaires extérieures soit traité si tard, plus d'une année après la fin de l'année en question. Je vous rassure, cela ne doit rien à la négligence mais tout au plus à des ajustements consécutifs au changement de législature. Le rapport 2016 vous sera transmis dans des délais bien plus acceptables.

En guise d'introduction, permettez-moi de rappeler que le rapport dont nous parlons aujourd'hui n'est pas celui d'un département ou de la Chancellerie mais bien celui du Gouvernement. C'est en son nom qu'il vous est adressé et qu'il est signé. Les affaires extérieures concernent tous les ministres. J'en veux pour preuve le tableau de la page 10 qui me semble très explicite à ce sujet. Cela n'est pas étonnant : à notre époque, la direction d'un Etat tel le nôtre, qui est de plus petit et frontalier, ne peut plus se concevoir sans des partenariats avec l'extérieur. Tous les domaines d'activités de l'Etat sont aujourd'hui concernés tant et si bien qu'une part toujours plus importante de notre action se déroule désormais hors du Jura. Le Gouvernement a voulu souligner le caractère transversal des relations extérieures en les transférant à la Chancellerie d'Etat.

Pour compter aujourd'hui sur le plan politique mais aussi opérationnel, un élu se doit de développer des relations à l'extérieur de son canton. Cela nécessite, naturellement, de bonnes capacités relationnelles, un excellent sens politique mais aussi, et il ne faut pas l'oublier, de pouvoir compter sur

une administration qui prépare les dossiers et qui assure le suivi des décisions. Etablir des relations par des rencontres est une chose, transformer ces relations en des projets qui comptent pour le canton est un défi impossible à relever sans un soutien administratif.

Dans le domaine des relations extérieures, l'année 2015 a été d'une grande richesse, ainsi qu'en atteste le présent rapport que je ne vais pas détailler ici. Je ne manquerai toutefois pas de relever que, pour la première fois de son histoire, la République et Canton du Jura a vu un de ses citoyens accéder à la présidence du Conseil des Etats. L'élection de Claude Hêche à cette haute fonction a constitué une occasion remarquable de promouvoir notre Canton sur la scène fédérale et internationale. Le Gouvernement n'a pas manqué de saisir cette opportunité qui souligne, à nos yeux, l'intérêt pour un Etat tel le nôtre de pouvoir compter en son sein sur des personnalités au rayonnement national et international. Aujourd'hui plus que jamais, il est important de pouvoir compter et agir là où les décisions se prennent.

Dans ce contexte, les conférences intercantionales jouent un rôle important dans la défense des intérêts cantonaux sur la scène fédérale. Le Jura se doit d'y jouer un rôle actif.

Dans son programme de législature 2011-2015, le Gouvernement a voulu mettre le Jura «au centre», au centre d'un espace géographique dynamique, au centre de voies de communication performantes, au centre d'un savoir-faire industriel de premier plan, au centre de réseaux d'affinités, institutionnels et amicaux. Cela passait naturellement par la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de coopération de proximité, avec tous nos voisins, de Suisse naturellement mais aussi de France, voire d'Allemagne, dans une logique de partenariats à 360°. Ces partenariats n'ont de sens que s'ils se concrétisent par des projets. Ceux-ci sont au cœur de la politique jurassienne de proximité. J'en veux pour preuve les résultats obtenus dans le cadre du programme Interreg IV qui s'est précisément achevé en 2015.

La participation du Jura à ce programme a permis le développement de projets très divers concernant tous les départements de l'Etat. Cela a permis de mobiliser des cofinancements externes s'additionnant aux fonds investis par le Jura. A titre d'exemple, pour les seuls projets relevant du programme Interreg IV France-Suisse sur l'Arc jurassien, le financement jurassien s'est élevé à 2 millions de francs et il a «déclenché» un cofinancement de la Confédération à hauteur de 4 millions et une participation de l'Union européenne s'élevant à 12,6 millions. Dans le cadre de la réouverture de la ligne Delle-Belfort, une mise jurassienne de 370'000 francs du fonds de la coopération a permis l'octroi d'un financement européen au titre d'Interreg pour un montant de 3,8 millions de francs. L'action du Jura dans le cadre de la coopération transfrontalière a été saluée par beaucoup d'observateurs. Selon la Mission opérationnelle transfrontalière, un réseau européen des acteurs institutionnels de la coopération transfrontalière, le Jura s'est distingué des autres cantons de l'Arc jurassien dans la mise en œuvre d'Interreg par, je cite, «son implication et une stratégie clairement établie».

Avant de vous céder la parole et d'ouvrir la discussion, Mesdames et Messieurs les Députés, je veux souligner ici que le Gouvernement entré en fonction à fin 2015 a souhaité inscrire son action dans la continuité des politiques d'ouverture menées précédemment. Pour le Gouvernement, ces politiques participent du développement cantonal de même qu'elles contribuent à forger une image positive du Jura. Elles renforcent aussi notre statut de pont entre la Suisse et la

France, de même qu'entre la Suisse romande et la Métropole bâloise. Le programme de la présente législature témoigne du reste clairement de cette orientation.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, ce que je tenais à souligner en introduction à la présentation du rapport 2015 des affaires extérieures. Je vous remercie de votre attention et du bon accueil que vous aurez réservé à ce rapport.

**M. Philippe Rottet** (PCSI), président de la commission des affaires extérieures : Au nom de la commission des affaires extérieures et de la formation, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des affaires extérieures 2015. Par avance, je vous prie de m'excuser s'il devait y avoir quelques répétitions, bien involontaires et cela suite au rapport présenté par le ministre Charles Juillard.

Ce rapport 2015 des affaires extérieures comprend six domaines, variés à souhait.

Nous avons tout d'abord les affaires fédérales. Ceci n'est pas anodin pour notre Canton puisqu'on y parle de la représentation des minorités linguistiques au sein de l'administration fédérale. Nous y sommes sensibles et pour cause.

En 2015, on parlait déjà de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE 3) qui a connu son épilogue voici moins d'un mois, épilogue tout passager puisqu'une nouvelle mouture devrait voir le jour à l'horizon 2020. Dans un autre contexte, en 2018, Delémont accueillera la Division alcool et tabac de la Direction générale des douanes.

Le deuxième aspect traite de la coopération intercantonale. L'accord adopté voici près de dix ans entre les cantons de Bâle-Ville et du Jura a contribué au soutien et à la mise en œuvre de nombreux projets. Il est à relever qu'il y a abandon du fonds et qu'à l'avenir, les membres du groupe de coordination souhaitent privilégier les contacts bilatéraux.

Nous pouvons également citer que la Conférence des gouvernements cantonaux a eu d'intenses réflexions sur la péréquation des ressources et des charges entre la Confédération et les cantons pour la période 2016 à 2019.

Le troisième volet est consacré à la coopération transfrontalière avec notamment la réouverture de la ligne Delle–Belfort prévue pour l'automne prochain. Nous pouvons aussi citer des projets de covoiturage entre la France et la Suisse avec l'installation de trois parkings à Glovelier et à Porrentruy. La rencontre entre une délégation du Gouvernement jurassien et des élus belfortains a permis de débattre d'un projet de piste cyclable franco-suisse et d'un rapprochement entre la Haute Ecole ARC et l'Université technologique de Belfort-Montbéliard.

Le quatrième aspect traite de la coopération en lien avec la Francophonie, le Québec, la Wallonie, la Vallée d'Aoste.

Dans un autre contexte, il est à relever également que si la province du Zhejiang a une population huit fois plus importante non pas que la population jurassienne mais que la population suisse, rien n'empêche – bien au contraire – que nous ayons, canton du Jura, des échanges économiques, culturels et éducatifs avec cette province chinoise. Il reste à souhaiter que cette coopération débouche sur des projets concrets dans un avenir pas trop lointain.

L'avant-dernier point de ce rapport concerne les stages professionnels effectués par les étudiants jurassiens à l'étranger et, pour l'heure, l'intérêt manifesté dans ce domaine est en constante augmentation puisque 52 étudiants ont effectué un stage en 2013, 66 en 2014 et 67 en 2015.

Le dernier point du rapport traite de l'aide au développement, principalement marquée par le programme de coopération avec le Cameroun et cela depuis près de vingt ans. Suite aux décisions prises dans le cadre d'OPTI-MA, le suivi administratif des projets de coopération sera externalisé et confié à la FICD.

En conclusion, je tiens à remercier les membres de la commission des affaires extérieures pour leur active participation. Je remercie également le ministre Charles Juillard pour les explications extrêmement fouillées et détaillées qu'il nous a fournies et la clarté des réponses aux questions posées. Mes remerciements vont également à M. Stéphane Berdat, délégué à la coopération, qui a mis en exergue les points touchant particulièrement l'actualité puisque les projets évoluent avec le temps et ne s'arrêtent pas au moment où l'on rédige le rapport. Mes remerciements vont également à notre secrétaire Nicole Roth pour l'excellente tenue et rédaction des procès-verbaux. Je vous remercie de votre attention.

**Le président** : La parole est donnée maintenant aux représentants des groupes. Elle n'est pas demandée. La discussion générale continue. Elle n'est pas demandée, elle est close. Le rapporteur ? Je ne le pense pas. Le Gouvernement désire-t-il remonter à la tribune ? Ce n'est pas le cas. Comme nous ne votons pas sur ce rapport, ce point est ainsi clos.

## **6. Interpellation no 867 Surnombre dans les classes de transition en Ajoie Claude Gerber (UDC)**

Depuis la rentrée d'août 2016, on constate une grande inquiétude des parents au vu de l'effectif important des deux classes de transition de Porrentruy.

Cet enseignement est basé sur une recommandation du corps enseignant pour certains de ces enfants, notamment en raison de leurs particularités. Ces enfants manquent de maturité, connaissent des troubles de l'attention pour certains, des troubles dyslexiques ou dysphasiques pour d'autres et j'en passe...

Cette situation est difficile tant pour les maîtresses que pour les enfants. La qualité de l'enseignement est péjorée. La prise en charge ainsi que le suivi de ces enfants s'en trouvent inadéquates.

Actuellement, les répartitions des classes de transition sur notre territoire sont décrites ci-dessous :

- Delémont : 3 classes de 8, 9 et 11 enfants, soit au total 28 enfants (moyenne : 9,3 enfants).
- Viques : 1 classe de 11 enfants, soit au total 11 enfants (moyenne : 11 enfants).
- Bassecour : 1 classe de 11 enfants, soit au total 11 enfants (moyenne : 11 enfants).
- Le Noirmont : 2 classes de 7 et 7 enfants, soit au total 14 enfants (moyenne : 7 enfants).
- Porrentruy : 2 classes de 14 et 15 enfants, soit au total 29 enfants (moyenne : 14,5 enfants) !

Ces chiffres démontrent que la répartition des classes ne répond pas aux exigences légales. L'effectif ajoutot dépasse très nettement toutes les autres moyennes cantonales.

Selon l'article 220 OSJU, c'est au Département de la formation, à la demande des cercles scolaires, de répondre aux besoins de soutien avec une répartition équitable sur l'ensemble du territoire cantonal.

1. Le Gouvernement va-t-il remédier à cette situation qui s'avère préoccupante tant pour les maîtresses que pour les enfants ? Au travers d'une ouverture d'une classe supplémentaire ? En revoyant le nombre de locaux pour l'accueil d'enfants supplémentaires ?
2. Le Gouvernement envisage-t-il le maintien des cours suspendus jusqu'à ce jour par manque d'enseignants spécialisés ?

Toutes ces préoccupations ont pour but d'améliorer le futur de ces enfants. Ces premières années primaires constituent en effet les bases de leur scolarité et leur insertion.

Nous remercions le Gouvernement des réponses apportées.

**M. Claude Gerber (UDC) :** J'ai l'impression que mon interpellation, telle que déposée, est suffisamment explicite quant à la problématique du surnombre d'élèves dans les classes de transition, en Ajoie en particulier.

Ce que je pourrais encore ajouter, ce sont les éléments suivants :

Dans la réalité des choses, nous serons de plus en plus confrontés à ce phénomène, dû à l'introduction du système Harmos, où l'âge précoce de certains élèves fait que ceux-ci n'ont pas atteint une maturité suffisante.

Ensuite, les 29 élèves de ces deux classes de transition y ont tous leur place malgré le fait que certains étaient orientés vers une autre institution. Aujourd'hui, il s'avère que ce sont de bons élèves.

Avec ce surnombre d'élèves, les deux maîtresses ainsi que les aides ont dû diminuer les leçons de piscine pour un problème de surveillance des élèves et par rapport à ceux qui ne savent pas nager.

Une demande a été formulée auprès du Service de l'enseignement dans le but d'obtenir des mesures d'aide pour la classe et pour les élèves, notamment pour ces périodes de leçons de sport, mais elle a été refusée.

Dans ce contexte, ces maîtresses et leurs aides s'organisent à l'interne, c'est-à-dire qu'elles ont formé trois groupes d'élèves sur trois périodes afin que ces enfants puissent bénéficier de cette leçon de sport en toute sécurité.

Il est aussi à noter que, l'an dernier, ces élèves se rendaient également à la patinoire (six fois). Mais, cette année, les maîtresses ont dû y renoncer vu l'effectif trop important des élèves dans ces classes. C'est tout ce que j'avais encore à ajouter à cette interpellation.

**M. Martial Courtet,** ministre de la formation : L'interpellation évoque des classes en surnombre. La presse ajoutote à même titré «des classes bondées».

J'aimerais juste rappeler, en préambule, que nous parlons ici de 29 élèves – je reviendrai sur ce chiffre qui, d'ailleurs, a déjà évolué depuis le dépôt de cette interpellation – qui composent ces deux classes «et demie» ai-je envie de dire et, là aussi, j'y reviendrai. Ce qui donne une moyenne, sur ces deux classes et demie, de 11 élèves par classe. Donc, essayons, quand bien même nous ne dédaignons pas ce problème, de ne pas tomber dans l'excès ni dans la démagogie.

Quelques faits tout d'abord.

Les élèves sont accueillis en classe de transition sur la base de recommandations du corps enseignant, avec un préavis du Centre d'orientation scolaire et professionnel (COS) et l'avis des parents est finalement déterminant.

Les enseignantes en poste actuellement dans les classes de transition – donc dans les classes dont vous parlez – sont des enseignantes spécialisées qui disposent d'une formation et d'un savoir-faire en lien avec les difficultés inhérentes à leur collectif d'élèves.

Sur le site de Porrentruy, pour l'année scolaire 2016-2017, une classe comportait effectivement 14 élèves et l'autre 15. Précision donc que, depuis le mois dernier, un élève en situation difficile a quitté les classes de transition de Porrentruy, allégeant d'autant la charge de ces enseignantes. On parle donc actuellement de 28 élèves.

Je disais donc deux classes et demie. Effectivement, le Service de l'enseignement n'est pas resté insensible aux demandes de ces enseignantes. Un partenariat actif avec elles, avec la direction de l'école primaire de Porrentruy, a permis, au printemps 2016, de décider d'une dotation exceptionnelle de quatorze leçons supplémentaires, leçons qui viennent en plus pour soutenir ces enseignantes et permettre des aménagements d'horaire. Quatorze leçons correspondant donc à une demi-classe.

Aux yeux du Gouvernement, cette aide est adaptée.

Au niveau des bases légales, l'article 99 de l'ordonnance scolaire dit ceci : «<sup>1</sup> Les effectifs des classes de transition et de soutien sont fixés de cas en cas. <sup>2</sup> En principe, l'effectif d'une classe de transition ne sera pas durablement inférieur à huit élèves, ni supérieur à treize élèves. (...)»

Sur la base d'un avis juridique, le Gouvernement a retenu les principes suivants :

- La règle générale est : une classe de transition comporte entre huit et treize élèves effectivement.
- L'exception : pendant un certain temps (un temps limité donc), l'effectif d'une classe de transition peut sortir de ces limites.

On peut jouer sur l'adverbe «durablement». Cela renvoie à quelque chose qui dure longtemps, qui est stable et, ici, nous affirmons que ce n'est pas stable puisque, bien sûr, tout est rediscuté en vue de la rentrée d'août 2017. Le Service de l'enseignement n'a dès lors pas l'obligation d'effectuer des changements dans la composition actuelle des classes de transition de Porrentruy.

Ceci étant posé, je peux vous rassurer, Monsieur le Député, ou plutôt devrais-je dire (*en regardant Remy Meury*) Messieurs les Députés. Permettez-moi cette métaphore musicale puisque votre mélodie est une partition à quatre mains manifestement où la touche syndicale est bien audible et savamment orchestrée. Oui, je peux vous rassurer donc : le Service de l'enseignement n'a jamais eu dans l'idée que cette situation exceptionnelle s'étende au-delà de début juillet 2017. D'ailleurs, de façon générale, et je crois pouvoir dire que nous l'avons prouvé à de multiples reprises depuis un an, nous essayons toujours d'être au plus proche des exigences chiffrées des ordonnances.

Le Gouvernement tient également à rappeler le contexte budgétaire actuel et les mesures OPTI-MA. C'est un peu là aussi une mélodie mais il faut quand même le redire et juste donner peut-être un chiffre : cette mesure 97 qui nous cause beaucoup de soucis et qui nous met une grande pression, et qui met une pression sur les classes et sur les enseignants, cette mesure 97 demande des économies à hauteur de 3,45 millions d'ici à fin 2018. Je pense bien sûr au niveau des charges communales et cantonales. Mais c'est une somme

très importante de trois millions et demi. Et seul un souci permanent de cet état de fait, dans ses décisions, permettra au Service de l'enseignement d'atteindre les objectifs fixés par cette mesure d'économie.

Tenant compte de ce qui précède, le Gouvernement répond comme il suit aux questions figurant dans l'interpellation :

1. Le Gouvernement va-t-il remédier à cette situation ?

Pour cette volée scolaire, il n'est donc pas envisagé de prendre d'autres mesures extraordinaires. Les aides déjà mises en place et le savoir-faire des enseignantes nous paraissent suffisants. Si les chiffres devaient durablement dépasser ces 13 élèves, le Département ouvrirait évidemment une troisième classe de transition à Porrentruy en veillant à ce que les locaux conviennent.

2. Le Gouvernement envisage-t-il le maintien des cours suspendus jusqu'à ce jour par manque d'enseignants spécialisés ?

Le Gouvernement peut affirmer qu'aucun cours n'a été suspendu dans aucune des classes de transition. Par contre, il est bien clair que les enseignantes des classes de Porrentruy avaient émis des réserves quant à la possibilité d'effectuer des activités (vous l'avez dit, par exemple piscine, patinoire, parcours Vita et autres) au vu des effectifs de ces classes. Le Service de l'enseignement est toutefois d'avis que ces activités restent possibles avec les moyens octroyés et surtout d'avis que les enseignantes peuvent atteindre les objectifs du plan d'études et, par rapport à cela, l'aspect de la patinoire, par exemple, est à relativiser.

Pour terminer, le Gouvernement rappelle que le Service de l'enseignement travaille ardemment actuellement à un concept d'enseignement spécialisé. Dans ce cadre-là, nous ne manquerons pas de revisiter toutes les mesures actuellement mises en œuvre afin d'atteindre le meilleur fonctionnement possible.

Je tiens encore à préciser quelque chose pour terminer mon propos par un élément qui va dans votre sens et qui sera mis en place, en tout cas nous travaillons vraiment maintenant pour que cela puisse être mis en place pour la rentrée d'août de cette année : dans ce travail en cours, notre idée est de mettre en place, pour les classes de transition dont vous parlez mais aussi pour les classes de soutien et les classes-ateliers qui ont déjà fait l'objet de traitements dans ce Parlement, pour toutes ces classes particulières, pour la rentrée d'août un système réunissant trois personnes (le responsable de la Section enseignement spécialisé, un conseiller pédagogique ainsi qu'un représentant du Centre d'orientation scolaire et professionnelle) pour créer une petite commission de trois personnes, donc pas trop de membres pour faire une commission efficace qui se retrouve peut-être seulement quelques fois par année, qui puisse justement statuer sur ces demandes, à l'heure actuelle, qui ne sont pas très claires dans le sens de «qui prend quoi comme décision». Ainsi, nous permettrons aux parents d'également pouvoir faire recours et, le cas échéant, d'être entendus.

En conclusion, le Gouvernement estime que l'aide apportée à ces classes de transition de Porrentruy est suffisante pour que les élèves et les enseignantes puissent pleinement progresser dans leur cheminement. Et le Gouvernement assure également que le problème global des classes de transition, de soutien ou les classes-ateliers est repris en mains depuis plusieurs mois et verra ses premiers effets à la rentrée d'août 2017. Merci de votre attention.

**M. Claude Gerber (UDC) :** Je suis satisfait.

#### 7. Question écrite no 2860

**Echange d'apprentis entre la Suisse romande et le Québec ?**

**Jean Bourquard (PS)**

Du 23 au 29 octobre dernier, le Forum interparlementaire romand (FIR) a organisé un voyage au Canada, principalement au Québec, pour 38 députés provenant des six cantons romands, dont le seul Jurassien que je suis.

L'apprentissage dual a vivement intéressé les parlementaires québécois lors des échanges que nous avons eus à l'Assemblée nationale. Le système de formation au Québec conduit une grande partie des jeunes à emprunter la voie des études longues. De ce fait, un pourcentage non négligeable de jeunes a de la peine à entrer dans le marché du travail par la suite. La formule suisse leur paraît de nature à remédier à cette situation et le souhait a été exprimé de pouvoir l'expérimenter sur le terrain par un échange de jeunes en formation entre les deux pays (apprentis pour la Suisse romande).

Ce projet a reçu le soutien de l'ambassade de Suisse à Ottawa et du consulat de Suisse à Montréal. De nombreuses conventions existent entre la Suisse et le Québec pour des échanges au niveau universitaire et des HES mais rien n'existe pour la formation professionnelle. Il est par ailleurs inutile de rappeler ici les liens particuliers qui lient le canton du Jura au Québec.

Ma question : le Gouvernement est-il disposé à s'associer à l'organisation de ces échanges en collaboration étroite avec les cinq autres cantons (par exemple un apprenti par canton), notamment dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIT), étant précisé que le FIR s'est aussi adressé à cette dernière ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

#### Réponse du Gouvernement :

La question aborde la présentation, à la région du Québec, des avantages du fonctionnement de la formation duale en Suisse. Il s'agit de décider si le Jura accepte de s'associer aux cinq autres cantons romands pour développer des échanges entre jeunes Romands en formation duale et jeunes Québécois.

Ces échanges doivent apporter au Québec une démonstration concrète de l'efficacité de notre formation duale pour aider les jeunes Québécois à entrer sur le marché du travail.

Le Gouvernement jurassien est favorable à ces échanges, pour autant que les cinq autres cantons romands valident leur participation. Il va mandater le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) afin de prendre contact avec la Conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour réaliser un projet d'étude définissant les modalités de leur fonctionnement.

Au travers de celui-ci, le Gouvernement jurassien veut s'assurer que ces échanges entre jeunes apporteront une démonstration évidente de l'efficacité de la formation duale. Pour atteindre ce but, il va demander le renforcement des échanges avec la participation active des partenaires des apprentis, à savoir les employeurs, les maîtres d'apprentissage, voire d'autres intervenants qui seront identifiés dans l'étude. L'apport de ces partenaires permettra d'enrichir les points de

vue et de mettre en évidence des expériences concrètes de formations duales ayant facilité l'entrée sur le marché du travail de jeunes Jurassiens et de jeunes Romands.

Le Gouvernement veut également mesurer l'impact financier de tels échanges pour en faire supporter les coûts au bénéficiaire. L'étude devra d'une part calculer les charges inhérentes à l'application sur le terrain d'un tel projet mais, d'autre part, définir les contributeurs au financement.

Le CEJEF présentera au Gouvernement les résultats de l'étude initiale de faisabilité qui lui permettra de valider ou non sa participation.

**M. Jean Bourquard (PS) :** Je suis satisfait.

**8. Question écrite no 2862  
Heures scolaires au bénéfice de fondations ou d'associations  
Damien Lachat (UDC)**

Récemment, un certain nombre d'élèves n'ont pas eu cours deux demi-journées pour se transformer en vendeurs au profit de Pro Juventute; un après-midi supplémentaire sera en outre utilisé pour la distribution. Si l'action afin de récolter des fonds est en soi louable, un certain nombre de questions se posent car le temps est pris sur le temps d'école. Cette année, en Suisse, ce sont plus de 30'000 petites mains qui travailleront pour cette action.

1. Pourquoi ce temps est-il pris sur les heures de cours (exemple à Bassecourt) ?
2. Comment s'est fait le choix de cette fondation et, surtout, d'autres associations/fondations peuvent-elles bénéficier de ces petits travailleurs bénévoles pour améliorer leurs finances ?
3. Les enseignants ne donnant pas de cours, une déduction est-elle faite sur leur salaire ? Le cas échéant, est-ce la fondation qui paye les heures ?
4. Ne peut-on pas assimiler cette manière de faire à une subvention «croisée» ou «cachée» car n'étant pas valorisée du point de vue comptable et n'apparaissant donc pas dans les finances cantonales ?
5. Sans vouloir être alarmiste, les élèves ne se trouvant pas dans l'enceinte de l'école ni sous la surveillance d'enseignants, leur sécurité est-elle garantie et les responsabilités claires en cas de problèmes ?
6. Le programme scolaire étant déjà dense, peut-on se permettre de perdre plus d'une dizaine de leçons d'enseignement ?
7. De manière générale, y a-t-il beaucoup d'organismes qui bénéficient de ce traitement de faveur ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement rappelle en préambule que ces activités s'inscrivent dans les pratiques de l'école jurassienne. L'article 65 de la loi sur l'école obligatoire indique : «Dans le but de favoriser l'insertion de l'école dans le milieu local et de contribuer à l'éducation générale des élèves, les établissements scolaires et les classes participent à des activités de caractère social». A la connaissance du Gouvernement, les autres cantons fonctionnent également de la sorte.

Dans ce contexte, le Gouvernement répond de la manière suivante aux sept questions posées.

Réponse à la question 1 :

Chaque école fonctionne à sa manière. Les ventes Pro Juventute, des oranges ou du mimosa ont lieu en hiver, lorsque les journées sont courtes. Suite à quelques situations désagréables rencontrées par des élèves de Bassecourt les années précédentes, la direction a décidé d'envoyer les élèves dans les ménages ou devant les centres commerciaux durant le temps scolaire, ceci pour des raisons de sécurité et d'assurance. Les élèves sont sous la responsabilité de l'école. L'enseignant-e reste en classe durant cette période pour s'occuper des élèves qui ont terminé la vente rapidement et ceux qui reviennent à la fin de la période. Il/elle s'occupe également des élèves qui ne participent pas à la vente, parce que leurs parents auraient refusé.

Réponse à la question 2 :

Pro Juventute a bénéficié d'une présentation lors d'une Conférence des directeurs des écoles primaires l'année dernière.

Réponse à la question 3 :

Les enseignant-e-s sont en classe durant tout ce temps. Ils/elles envoient les élèves distribuer les enveloppes et les accueillent à leur retour en classe et s'occupent de ceux qui ne participent à la vente comme cela est mentionné ci-dessus (cf. réponse à la question 1).

Réponse à la question 4 :

Les écoles reçoivent 5 % de la vente effectuée. Cet argent est destiné à financer des sorties de classe ou contribue à l'achat de fournitures scolaires entre autres et allège ainsi le budget de l'école ou la contribution financière des parents. Par exemple, l'année dernière, une école de Delémont a pu acheter des jeux d'extérieur avec cette somme.

Réponse à la question 5 :

L'article 143 de l'ordonnance scolaire indique que l'assurance des élèves les couvre lors d'activités comme les collectes ou les ventes d'insignes.

Réponse à la question 6 :

Il est difficile de chiffrer exactement le nombre de leçons dédiées à ces activités de collecte ou de ventes d'insignes par classe et par année, cependant, en sensibilisant à l'entraide et à la coopération, elles s'inscrivent dans le Plan d'études romand (PER). Les élèves apprennent par exemple à se présenter, à expliquer le projet, à compter. Plusieurs domaines dont les objectifs sont fixés dans le PER sont travaillés en prolongement des activités en classe.

Réponse à la question 7 :

Ce sont les enseignant-e-s, les directions ou les commissions d'école qui choisissent un organisme parmi les plus représentés qui sont à notre connaissance : Pro Juventute, Croix-Rouge, Fondation SEMRA plus et Terre des Hommes notamment.

En conclusion, le Gouvernement invitera le Service de l'enseignement à informer les directeur-trice-s d'école, lors de leur conférence, à ce que ces actions ne dépassent pas les cinq périodes annuelles. Toutefois, le Gouvernement n'envisage pas d'intervenir outre mesure pour réglementer ces ventes. Les écoles sont libres d'y participer ou non. Les bénéfices récoltés peuvent alléger leurs frais. Il estime en outre que ces ventes occasionnelles de timbres ne prétendent pas l'enseignement.

**M. Damien Lachat (UDC) :** Je suis satisfait.

**9. Question écrite no 2866****Enseignement à la maison : quelles conditions-cadres ?****Brigitte Favre (UDC)**

En Suisse, environ 500 enfants sont enseignés à la maison. Aucune loi fédérale ne les oblige à suivre une scolarité régulière au sein des écoles publiques ou privées. Ce sont les cantons qui décident des réglementations concernant l'enseignement à la maison. La plupart des cantons suisses prescrivent une obligation d'octroi; les cantons d'Argovie, des Grisons, de Vaud, de Zürich, de Neuchâtel et du Jura prescrivent simplement une obligation d'annonce auprès du Service de l'enseignement.

Selon l'article 20, alinéa 1, de l'ordonnance portant exécution de la loi sur l'enseignement privé (RSJU 417.11), les personnes chargées de l'enseignement doivent disposer des compétences et du matériel nécessaires permettant d'offrir un niveau d'éducation et d'instruction propre à atteindre les buts assignés à l'école, conformément à l'article 3 de la loi scolaire. Le Service de l'enseignement vérifie, au moins une fois par année, si le niveau d'instruction et d'éducation satisfait aux exigences requises.

Ce texte légal ainsi que certaines expériences faites suscitent dans notre groupe plusieurs questions auxquelles nous prions le Gouvernement de répondre :

1. Combien d'enfants dans le canton du Jura bénéficient actuellement d'un enseignement à la maison ?
2. Une autorisation d'enseigner à son enfant à la maison est-elle attribuée dans tous les cas ? Existe-t-il des exigences minimales à respecter ? Y a-t-il une exigence minimale par rapport aux compétences des personnes chargées de l'enseignement ? Par exemple une formation requise dans le domaine de l'enseignement ?
3. Lors de l'autorisation de pouvoir enseigner son enfant à la maison, les impacts sociaux sur l'enfant concerné sont-ils pris en compte ? Par exemple isolation sociale de l'enfant, s'il est enfant unique.
4. Combien de personnes au sein du Service de l'enseignement vérifient le niveau d'instruction et d'éducation de ces enfants ? Y a-t-il un responsable permanent pour cette tâche ?
5. En quoi consiste une vérification du niveau d'instruction de l'enfant ?
6. Lors de la vérification du niveau d'instruction, quelles branches scolaires sont concernées ? Est-ce qu'un minimum de branches enseignées est exigé ? Certaines branches sont-elles obligatoirement enseignées ?
7. Ces dernières années, y a-t-il eu des cas d'enfants enseignés à la maison au canton du Jura qui n'ont pas rempli les conditions lors de la vérification du niveau d'instruction ? Que se passe-t-il le cas échéant avec ces enfants ?

**Réponse du Gouvernement :**

Le Gouvernement rappelle que l'enseignement à domicile est régi par la loi sur l'école obligatoire et l'ordonnance portant exécution de la loi sur l'enseignement en milieu privé qui fixent les modalités quant au droit des parents de donner ou de faire donner un enseignement privé.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux sept questions posées.

Réponse à la question 1 :

Actuellement, 29 enfants sont scolarisés en milieu privé, dont 14 au premier cycle (1P-4P), 6 au deuxième cycle (5P-8P) et 9 à l'école secondaire. Le Gouvernement observe une tendance à la hausse de l'enseignement à domicile ces dernières années.

Réponse à la question 2 :

Les parents ou les représentants légaux qui ont l'intention de donner eux-mêmes ou de faire donner un enseignement en milieu privé à leur enfant en avisent, par écrit, la commission d'école concernée. La commission d'école transmet le dossier au Service de l'enseignement (SEN). Ce dernier réunit toutes les informations nécessaires auprès des requérants et analyse le dossier.

Le SEN requiert, au cas par cas, tout complément d'information nécessaire auprès des autorités.

Le Département de la formation, de la culture et des sports (DFCS), sur proposition du SEN, rend une décision. En substance, la législation sur l'enseignement privé prévoit que les personnes chargées de l'enseignement doivent disposer des compétences permettant de fournir à l'enfant un enseignement au moins équivalent à celui de l'école publique.

Réponse à la question 3 :

Les textes légaux sur l'enseignement en milieu privé ne prévoient pas d'évaluer les effets d'une éventuelle isolation sociale sur le bien-être de l'enfant ou sur ses conditions d'instruction.

Le fait d'être enfant unique ou pas ne peut donc pas être considéré comme critère déterminant l'octroi de l'autorisation pour enseigner en milieu privé. Cependant, selon l'article 21, alinéa 2, de l'ordonnance portant exécution de la loi sur l'enseignement en milieu privé, le SEN peut signaler le cas à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte lorsque le développement de l'enfant paraît menacé.

Réponse à la question 4 :

Tous les conseillers pédagogiques du SEN sont sollicités, selon le cycle et le degré des enfants concernés, pour vérifier si le niveau d'éducation et d'instruction satisfait aux exigences légales requises, ceci au moins une fois par année et aux frais des parents. Le responsable de la section enseignement spécialisé du SEN, qui est en charge de la gestion générale de l'enseignement en milieu privé, assume la responsabilité du contrôle des élèves concernés.

Réponse à la question 5 :

Les élèves en âge de scolarité obligatoire qui suivent un enseignement dispensé en milieu privé sont soumis au moins une fois par année à un examen organisé par le conseiller pédagogique et destiné à vérifier si le niveau d'instruction et d'éducation acquis dans le cadre privé correspond à celui qu'appliquent les écoles publiques du même degré.

Conformément à l'alinéa 3 de l'article 9 de la loi sur l'enseignement privé, le SEN mandate le conseiller pédagogique responsable du cycle concerné pour procéder au contrôle de cet enseignement. Le conseiller pédagogique rédige un rapport détaillé de sa visite à l'intention du SEN et des responsables légaux de l'enfant. Ce rapport permet au SEN de conclure si l'enseignement dispensé peut être reconnu comme suffisant selon la loi ou s'il doit être interdit car il ne satisfait pas aux exigences requises.

Les responsables légaux doivent s'acquitter des indemnités calculées sur la base de l'article 14 du décret du 24 mars 2010 fixant les émoluments de l'administration cantonale.

Les élèves du degré 8P recevant un enseignement en milieu privé relèvent d'un régime différent car ils sont soumis à la passation des épreuves communes en même temps que leurs condisciples de l'école publique. A cet effet, le Service de l'enseignement communique leurs coordonnées à l'école publique de leur cercle de résidence habituel et à la cellule d'évaluation et de statistique, organe en charge de la procédure d'orientation de l'école primaire à l'école secondaire. Les résultats des épreuves communes sont portés à la connaissance du conseiller pédagogique et lui servent de référence pour élaborer ses propositions en ce qui concerne la poursuite ou non de l'enseignement en milieu privé.

Réponse à la question 6 :

Lors de la vérification de l'enseignement en milieu privé, le conseiller pédagogique soumet l'enfant, pour les branches principales, à des épreuves écrites ou orales adaptées au degré correspondant de l'école publique. Il valide les horaires hebdomadaires et les plans de progression qui doivent lui être présentés par les personnes chargées de l'enseignement. En plus, il s'assure que l'enseignement en milieu privé est dispensé dans un environnement et des conditions favorisant le développement cognitif et affectif de l'enfant.

Réponse à la question 7 :

Tous les enfants scolarisés à domicile ont passé les contrôles du SEN. Remplissant tous les conditions, ils ont reçu l'autorisation de poursuivre l'enseignement. Si l'enseignement en milieu privé se révèle insuffisant, le DFCS procède en application de l'article 9 de la loi sur l'enseignement privé et de l'article 20 de l'ordonnance portant exécution de la loi sur l'enseignement privé et il ordonne le placement de l'enfant dans une classe de l'école publique.

En présence de lacunes de moindre importance, le DFCS exige des parents ou des représentants légaux de prendre les mesures appropriées, sous peine d'interdiction de poursuivre l'enseignement à la maison.

En conclusion, le Gouvernement estime que les outils de pilotage et de contrôle appliqués par le Département de la formation, de la culture et des sports permettent une surveillance attentive et efficace des conditions-cadres de l'enseignement en milieu privé.

**M. Damien Lachat** (UDC), président de groupe : Madame la députée Brigitte Favre est satisfaite.

**Le président** : Nous avons terminé le Département de la formation. Je vous accorde une pause et on reprendra les débats à 10.15 heures.

*(La séance est suspendue durant vingt-cinq minutes.)*

**Le président** : Chers collègues, je vous propose de reprendre nos débats avec le Département de l'intérieur.

## 10. Interpellation no 866

**Primes de l'assurance maladie : où en est-on ?**

**Jean-Daniel Tschan** (PCSI)

Le 24 octobre dernier, le Gouvernement annonçait qu'en 2017 l'enveloppe jurassienne gonflerait pour les subsides à la caisse maladie. Le Jura disposera ainsi d'un montant de 49.6 millions, soit une hausse de 4 millions, répartis à hauteur de

1,5 million pour la Confédération et 2,5 millions pour le canton.

Revers de la médaille, en raison de l'augmentation pharamineuse des primes, les bénéficiaires toucheront moins; pire, le cercle des bénéficiaires sera aminci.

Au vu de ces nouvelles données, nous souhaitons être informés sur les conséquences de l'augmentation des primes des caisses maladie en posant les questions suivantes :

1. Combien de Jurassiennes et de Jurassiens ont touché les subsides LAMal en 2016 et combien seront-ils en 2017 ?
2. Les bénéficiaires de l'aide sociale ou des prestations complémentaires AVS-AI, dont l'entier du montant des primes doit être couvert par l'Etat, connaîtront une hausse de leurs subsides; combien seront-ils ?
3. Si les critères des subsides de 2016 étaient appliqués en 2017, quel serait le montant total que le Canton devrait verser aux contribuables jurassiens ?
4. L'augmentation des coûts de la santé préoccupe une très large frange de la population qui voit progressivement régresser son pouvoir d'achat; dès lors, le Gouvernement jurassien, avec d'autres cantons, va-t-il entreprendre auprès de la Confédération des démarches pour enrayer la hausse des primes de la LAMAL ?

Merci de vos explications.

**M. Jean-Daniel Tschan** (PCSI) : Monsieur le Président, Madame et Messieurs... Monsieur le Ministre, il n'y en a qu'un, les autres font la grève !..., chers collègues, le but de l'interpellation no 866 dont il est question ici est de savoir où en est le Canton avec l'augmentation des primes des caisses maladie au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette augmentation a des conséquences fâcheuses pour l'ensemble de la population jurassienne mais aussi pour les finances cantonales, voire fédérales.

Les différentes questions posées au Gouvernement nous permettront d'être en possession de données utiles à la bonne compréhension de la problématique de l'augmentation des primes de caisse maladie sur la population.

Premièrement, il nous intéresse de savoir combien de personnes touchent des subsides dans le Jura. Il s'agirait de savoir si ce chiffre a varié entre 2016 et 2017.

Ensuite, nous aimerions savoir combien de personnes ont perdu le droit aux subsides sachant que les 4 millions attribués par le Canton et la Confédération au renflouement des fonds pour les subsides aux caisses maladie n'ont pas suffi à aider un certain nombre de personnes à faire face à leurs primes.

Troisièmement, nous souhaiterions connaître le montant dont il eut fallu disposer pour que tous les bénéficiaires de l'année 2016 touchent également des subsides en 2017.

En conclusion, au vu des projections qui sont établies pour les années à venir, nous aimerions savoir quelles sont les démarches que le Gouvernement entend prendre pour faire face à l'augmentation de ces primes. Certains cantons semblent vouloir relancer l'idée d'une caisse unique cantonale. Le Gouvernement jurassien s'y associe-t-il ?

La pilule est dure à avaler. Elle le sera encore davantage si l'on se fie aux projections des spécialistes des assurances en caisse maladie, qui pronostiquent un doublement des primes d'ici à 2030.



La situation des primes des caisses maladie est inquiétante, très inquiétante. Dans une motion déposée aujourd'hui même, nous demandons que les déductions fiscales pour les primes de caisse maladie soient indexées non plus au coût de la vie, qui était négatif en 2015 et 2016, mais que ces déductions soient adaptées au renchérissement des primes qui a été de 7,6 % en 2016. Merci de votre réponse.

**Mme Nathalie Barthoulot**, ministre de l'intérieur : Peut-être juste vous indiquer que je réponds à votre question mais c'est un sujet qui concerne également mon collègue Jacques Gerber. En fait, la majeure partie des questions concernait les subsides et c'est dans mon département, raison pour laquelle c'est moi qui ai eu l'honneur et le privilège de vous répondre.

Dans le prolongement du développement de votre interpellation, le Gouvernement peut répondre aux questions comme il suit :

Tout d'abord concernant le nombre de Jurassiennes et de Jurassiens qui ont touché des subsides LAMAL en 2016, ils étaient 20'436 bénéficiaires. Selon les projections pour l'année 2017, environ 19'500 Jurassiennes et Jurassiens devraient pouvoir bénéficier de réductions de primes. Cette baisse est liée au passage des paliers de revenu déterminant maximal des adultes et des jeunes adultes en formation de 28'999 francs à 26'999 francs.

Concernant ensuite le point qui a trait à votre deuxième question, à savoir le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale et des bénéficiaires de PC AVS/AI, il est estimé à un peu plus de 4'500 bénéficiaires pour les prestations complémentaires à l'AVS/AI et à quelque 2'100 bénéficiaires à l'aide sociale. Vu la forte augmentation des primes, les montants attribués à ces deux catégories de bénéficiaires ont passé pour un adulte de 413.60 francs en 2016 à 450.90 francs en 2017. Ces montants correspondent à la prime la meilleur marché en tiers payant, qui est le montant pris en considération et en charge par l'Etat.

Pour la troisième question que vous posez, si les critères des subsides de 2016 avaient été appliqués en 2017, le budget consacré aux réductions de primes aurait été de 50,2 millions de francs au lieu de 49,6 millions que nous avons inscrits au budget, soit quelque 600'000 francs de plus. La part cantonale aurait donc passé de 26,8 millions à 27,4 millions alors que la part fédérale serait, quant à elle, restée inchangée à 22,8 millions.

La hausse des primes d'assurance-maladie pour les Jurassiennes et les Jurassiens est une préoccupation très importante pour le Gouvernement. Force est de constater toutefois que la marge de manœuvre des cantons est très limitée et que seule une réforme en profondeur de la LAMal serait un outil qui permette d'enrayer à terme cette hausse des coûts du domaine de la santé.

Il faut toutefois garder à l'esprit que la principale cause de la hausse des primes est la hausse des coûts de la santé à charge des assureurs. Cependant, le système mis en place par la LAMal montre également ses limites puisqu'une partie de la hausse des primes est imputable au fait que les assurés utilisent la possibilité de changer d'assurance de base chaque année (ce qui entraîne bien sûr des coûts administratifs) alors que les réserves ne les suivent pas. Cette situation impose de fait au nouvel assureur de reconstituer des réserves avec pour conséquence une augmentation de ses primes l'année suivante.

Le Gouvernement, et le ministre de la santé en particulier, réfléchissent bien évidemment aux différentes mesures qui peuvent être mises en place au niveau cantonal pour réduire les coûts de la santé ou du moins en limiter la hausse, par exemple en travaillant à une meilleure maîtrise de la planification hospitalière et médico-sociale.

Dans cette perspective, le Département de l'économie et de la santé est en train de mettre sur pied des Etats généraux de la santé, qui traiteront notamment de cette thématique.

Par ailleurs, les mesures qui sont du ressort de la Confédération devraient avoir une incidence plus forte pour freiner la hausse des coûts, que ce soit par exemple celles liées au prix des médicaments ou encore celles liées à la réforme du système, par une centralisation des réserves des assureurs.

Enfin, les aspects de responsabilité liés aux outils de maîtrise financière au travers de la planification hospitalière ambulatoire ou encore par exemple au travers de négociations tarifaires devraient également constituer un atout intéressant dans la maîtrise des coûts.

Une hausse annuelle globale des coûts de la santé de quelque 2 % à 3 % semble toutefois inéluctable, notamment en regard du vieillissement de la population et du progrès technologique principalement.

En conclusion, la problématique de la hausse des coûts de la santé sera bien évidemment une thématique majeure ces prochaines années où seule une coordination entre tous les acteurs parviendra à limiter la hausse des coûts et à garantir ainsi une qualité des soins à l'ensemble de la population.

**M. Jean-Daniel Tschan** (PCSI) : Je suis satisfait et je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Jean-Daniel Tschan** (PCSI) : Le problème qu'on aborde ici, effectivement, crée beaucoup de soucis à la population. Vous avez certainement constaté que l'une des causes de l'augmentation du nombre de poursuites provient des primes impayées des caisses maladie. Donc, c'est véritablement préoccupant.

J'ai le sentiment... je ne sais pas si je me trompe mais j'ai le sentiment que, du côté de l'ouest de la Suisse, dans le canton de Vaud, dans le canton de Genève ou au Valais, les gouvernements s'organisent de telle façon... que j'ai parlé d'une caisse unique cantonale par exemple. Alors, moi, je ne sais pas quelle est la position du Gouvernement jurassien, qui me paraît un petit peu peut-être décalée par rapport aux idées qui ressortent des discussions qui se passent dans le canton de Vaud notamment mais également dans le canton de Genève. C'est relayé par le journal «Le Temps».

Est-ce qu'on peut négocier ? Je pense que si les cantons se mettent ensemble, parce que ce sont finalement les cantons qui paient, cela donnerait certainement beaucoup plus de poids, par rapport premièrement à une caisse unique par exemple, confédérale ou cantonale mais, également, les cantons devraient, à mon sens, se mettre ensemble pour réagir auprès de la Confédération mais aussi de tous les porteurs du problème, c'est-à-dire Santéuisse ainsi que toutes les assurances qui ne font pas partie de Santéuisse. Il y a donc des démarches à entreprendre au niveau des cantons parce que, finalement, les cantons sont les représentants de la population qui, véritablement, souffre de plus en plus de cette situation.

Vous avez articulé un chiffre de 2 % à 3 % d'augmentation des primes. Si je m'en réfère aux informations que l'on peut percevoir à gauche à droite, on parle d'un doublement des primes d'ici à 2030. Donc, ce n'est pas quelque chose de chimérique, de fantasmagique, etc. C'est une réalité.

Je demande ici encore plus de précisions quant à l'engagement du Gouvernement par rapport à cette problématique qui est véritablement inquiétante.

**Mme Josiane Daepf (PS) :** Le groupe socialiste, vous n'en doutez pas, partage l'analyse et les préoccupations du député Jean-Daniel Tschan.

Rappelons, pour mémoire, les deux initiatives fédérales, soutenues par le Parti socialiste, en faveur d'une caisse publique ou unique, refusées en 2007 et 2014 par le peuple mais plébiscitées largement par les Jurassiennes et Jurassiens, mécontents du système actuel de caisse maladie, avec une pseudo-concurrence, une chasse aux bons risques, un système de réserves opaque et des provisions complexes, pour ne citer que cela.

Rappelons aussi l'initiative cantonale initiée par le Parti socialiste jurassien intitulée «Pour une caisse maladie unique et sociale», acceptée par le Parlement jurassien le 26 septembre 2012 et, à sa suite, la motion no 1109 traitée et acceptée par notre Parlement en date du 29 avril 2015, qui demandait que le Gouvernement intervienne au niveau des Chambres fédérales et de la Conférence des directeurs de la santé pour obtenir la possibilité, pour les cantons, de créer leur propre assurance maladie publique unique. Donc, on se retrouve dans les propositions du député Tschan.

Je souhaite aussi rappeler les débats lors du traitement de la motion no 1115, motion acceptée par le Parlement en septembre 2015, qui demandait que tous les assurés de condition économique modeste bénéficient de réductions de primes.

A toutes ces occasions, plusieurs députés avaient relevé et déploré que le système de la santé soit pris en otage par les assureurs, relevant le fait que le système actuel a montré ses limites à maintes reprises.

La part dévolue à la santé prend de plus en plus d'ampleur dans le budget des ménages jurassiens. Dans le même temps, même si l'enveloppe des subsides augmente, le nombre des bénéficiaires se rétrécit ainsi que le montant qui leur est dévolu. Résultat du système pernicieux que nous connaissons en matière d'assurance maladie.

Comme le député Tschan, nous attendons du Gouvernement qu'il entreprenne, avec d'autres cantons, des démarches auprès de la Confédération pour enrayer la spirale de hausse des primes LAMal. Je vous remercie de votre attention.

**M. Raoul Jaeggi (PDC) :** Je remercie mon collègue d'avoir fait cette intervention. Le groupe PDC est évidemment aussi inquiet de la situation en ce qui concerne les caisses maladie et nous l'avons mentionné ou fait des actions à plusieurs reprises à ce sujet. Et je vous informe que le groupe PDC dépose ce jour une motion interne qui demande au Parlement de faire usage de son droit d'initiative cantonale pour demander aux Chambres fédérales de modifier la LAMal en vue de prévoir le transfert des réserves constituées d'une caisse vers une autre parce que nous pensons que l'un des problèmes qui fait que les primes augmentent, en plus du vieillissement de la population bien sûr et d'autres faits, est

que les caisses doivent faire des réserves et que chaque assuré qui change de caisse génère des réserves supplémentaires qui restent dans les caisses. C'est un élément essentiel et important des perpétuelles augmentations. Donc, je vous invite bien entendu à soutenir cette intervention dès que ce sera le moment de le faire. Merci.

**Le président :** La discussion générale continue. Elle n'est pas demandée, elle est close. Le Gouvernement désire-t-il s'exprimer ? Alors, c'est le cas par l'intermédiaire du ministre Jacques Gerber.

**M. Jacques Gerber,** ministre de la santé : Nous sommes face à une interpellation qui, malheureusement, n'a pas vraiment une unité de matière. On passe des prestations complémentaires aux primes de caisse maladie et aux coûts de la santé. Je pense que, là, il faut faire attention, lorsqu'on veut réellement débattre de ces thématiques, de ne pas tout mélanger.

Mesdames et Messieurs, «le Gouvernement en décalage total ». Excusez-moi de relever ce point. Je pense que le Gouvernement l'a démontré, il est également choqué par l'augmentation des primes annuelles des caisses maladie. Le Gouvernement travaille, dans la capacité et les compétences qui sont les siennes, à cette thématique. Nous allons du reste organiser des Etats généraux sur la santé dans le Canton. Nous espérons pouvoir le faire en avril-mai de cette année avec, si tout se passe bien, la participation également du conseiller fédéral Alain Berset, pour discuter spécifiquement des coûts de la santé parce que, le cœur du problème, ce sont les coûts de la santé. Ensuite, on peut discuter et débattre des différents instruments qui sont à disposition.

Vous interpellez le Gouvernement, Mesdames et Messieurs, sur la participation ou non à une proposition de la Fédération romande des consommateurs et des consommatrices concernant une possibilité de s'organiser, au niveau des cantons, pour définir les primes et également définir finalement les caisses qui pourraient acter sur le territoire cantonal. C'est vrai, le canton du Jura s'est distingué des autres cantons romands sur cette question parce que nous estimons que le canton du Jura, avec 73'000 habitants, n'a pas la capacité et la grandeur de gérer seul cette thématique. Nous estimons aujourd'hui que la solution proposée par la FRC générerait, au niveau cantonal, plus de coûts administratifs sans forcément arriver à une meilleure solution qu'actuellement.

Je salue l'initiative du PDC qui va plutôt dans le sens de régler l'affaire au niveau fédéral. C'est la seule manière de le faire au niveau des réserves. Alors, est-ce que cela doit se faire entre des réserves qui suivent finalement l'assuré ou une caisse de compensation centralisée au niveau fédéral où toutes les réserves se retrouveraient ? Je pense qu'il y a là différents modèles qui peuvent être réfléchis et développés. Mais, encore une fois, si ce mécanisme où les assurés passent d'une caisse à l'autre, d'une année à l'autre, génère indirectement une augmentation des primes d'assurance maladie, ce n'est pas ce mécanisme-là qui génère des coûts réels de la santé. Cela génère des augmentations des primes pour les citoyens mais pas des coûts de la santé. Donc, on ne va rien résoudre au niveau des coûts de la santé simplement par ce mécanisme. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire sur ce mécanisme qui est négatif en termes de niveau des primes. Mais le cœur du sujet pour ces prochaines années, c'est d'abord les coûts de la santé. Et il est vrai qu'un petit canton tel que le nôtre a très peu d'instrument à sa disposition pour maîtriser ces coûts, d'où la nécessité d'une coordination

de l'ensemble des acteurs de cette thématique. Et c'est à travers cette coordination, à travers cette discussion entre les acteurs, peut-être in fine avec des moyens plus «répressifs», plus contraignants pour les différents acteurs que nous réussirons non pas à stopper l'augmentation des coûts de la santé mais à les limiter.

J'attends donc beaucoup de ces Etats généraux qui devront par la suite bien sûr générer des réflexions plus approfondies sur les outils. Et le Gouvernement attend cette réflexion avant de se lancer dans des propositions qui, in fine, génèreraient peut-être encore davantage de coûts administratifs et plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient. Merci.

#### 11. Interpellation no 868

**Fin des rapports de service et heures supplémentaires : ça suffit !**

**Yves Gigon (PDC)**

*(Ce point est donc renvoyé à la prochaine séance.)*

#### 12. Question écrite no 2869

**Salaires des éducatrices et éducateurs de l'enfance : l'Etat donne-t-il plus d'argent pour des communes qui ne donnent pas plus à leurs employés ?**

**Loïc Dobler (PS)**

Les éducatrices et éducateurs de l'enfance étaient, avant l'établissement de l'évaluation des fonctions, classés de manière provisoire depuis plus de dix ans.

Depuis l'année 2016, les éducatrices et éducateurs de l'enfance sont enfin au bénéfice d'une évaluation de leurs fonctions et donc d'une échelle de traitement adaptée. Les structures d'accueil étant pour la plupart communales, il va de soi que la décision d'adapter ces salaires revient aux autorités communales qui doivent notamment tenir compte de leur règlement du personnel en la matière.

Néanmoins, il serait incongru que l'Etat jurassien ait décidé d'adapter à la hausse sa contribution à la répartition des charges afin de tenir compte de l'adaptation des salaires des éducatrices et éducateurs de l'enfance si, dans le même temps, certaines communes faisaient le choix de ne pas adapter ces mêmes salaires.

Aussi, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. L'Etat a-t-il augmenté sa contribution à la répartition des charges afin de tenir compte de la nouvelle évaluation des fonctions dans le domaine des structures d'accueil de l'enfance ? Si oui, de combien ?
2. Combien de communes ont décidé de ne pas appliquer la nouvelle évaluation des fonctions pour le personnel des structures d'accueil ?
3. L'Etat va-t-il réduire sa participation en fonction de la réponse à la question précédente ?

D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

#### Réponse du Gouvernement :

Depuis le mois d'août 2016, les modalités d'admission du déficit des structures d'accueil de jour de l'enfance à la répartition des dépenses de l'action sociale ont été modifiées sur trois plans :

- Premièrement, la limite des charges admissibles est dorénavant partiellement indexée au nombre d'enfants effectivement accueillis dans les structures d'accueil.
- Deuxièmement, il a été considéré que le déficit des institutions d'accueil de la petite enfance dans le cadre d'une mesure OPTI-MA, devait être réduit d'un montant de 600'000 francs pour l'ensemble des institutions jurassiennes.
- Troisièmement et finalement, toujours dans le calcul des charges admissibles à la répartition des dépenses de l'action sociale, la masse salariale a été majorée de 1.6 million de francs pour tenir compte de l'impact de la nouvelle évaluation des fonctions.

S'agissant de la mécanique de cette répartition, il faut bien considérer qu'il n'y a pas de flux financier direct entre l'Etat et les structures d'accueil de l'enfance. Les communes-sièges de celles-ci leur donnent les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement, et ces moyens sont portés en tant que dépenses communales dans le calcul de la répartition des dépenses de l'action sociale, et ce pour autant que les limites fixées par l'Etat ne soient pas dépassées.

Ainsi, il ne peut être porté à la répartition des charges de l'action sociale que des dépenses effectives. Une commune n'est donc pas créditée d'un quelconque montant dans le cas où le déficit de sa structure d'accueil est inférieur à la limite admise.

Ces quelques indications techniques étant posées, il peut être répondu ainsi aux trois questions posées :

1. Comme indiqué ci-dessus, l'Etat a augmenté de 1.6 million de francs la limite maximale admise pour le déficit des structures d'accueil de l'enfance. Ce rehaussement de la limite doit permettre à terme aux structures d'accueil et aux communes d'appliquer la nouvelle évaluation des fonctions sans être prétéritées au niveau de la répartition des charges. En revanche, les communes et les structures qui n'appliquent pas la nouvelle évaluation n'y gagnent pour ainsi dire rien en termes financiers. En effet, les communes concernées annoncent simplement un déficit moindre que ce qu'il pourrait être au niveau de la répartition des charges. Au final, ce sont donc tous les acteurs qui bénéficient de cette décision en proportion de la clé de répartition des dépenses de l'action sociale (72 % à charge de l'Etat et 28 % pour les communes). Ainsi, à titre d'exemple, une commune de 2'000 habitants, avec une structure d'accueil de 30 places, qui refuserait d'appliquer la nouvelle évaluation qui aurait occasionné une augmentation de la masse salariale de 50'000 francs, gagnerait au final un montant net de l'ordre de 400 francs. En conclusion, l'incitation financière pour une commune donnée de ne pas appliquer cette évaluation de fonction est quasiment nulle.
2. A ce jour, il apparaît que la majorité des communes appliquent ou vont appliquer partiellement ou totalement la nouvelle évaluation des fonctions. A ce stade, trois communes ont toutefois déjà pris l'option de ne pas du tout appliquer la nouvelle grille salariale, à savoir Les Breuleux, Saignelégier et Alle.
3. Dans l'élaboration des paramètres permettant de fixer la limite de l'admission du déficit des structures d'accueil extrafamilial à la répartition des dépenses de l'action sociale, le Gouvernement a calculé la masse salariale sur la base de la classification résultant du processus d'évaluation des fonctions. Il lui apparaît qu'il dispose par ce biais d'une base de référence solide et ne voit dès lors pas la né-

cessité d'en changer. Considérant les explications données au point 1 ci-dessus, il n'apparaît pas non plus nécessaire d'appliquer une règle différenciée en fonction du choix des communes d'appliquer ou non la nouvelle évaluation des fonctions. Et comme mentionné toujours dans la réponse au point 1, force est de constater qu'une commune n'obtiendra pas un gain financier important si elle n'applique pas la nouvelle évaluation des fonctions pour les éducatrices.

Dans le respect de l'autonomie communale et des bases légales cantonales, les communes conservent évidemment leur pouvoir décisionnel à ce propos. Toutefois, le Gouvernement souhaite et estime qu'à terme, les pratiques devront tendre à s'harmoniser.

**Mme Murielle Macchi-Berdat (PS)**, présidente de groupe : Monsieur le député Loïc Dobler est partiellement satisfait.

### 13. Rapport du Gouvernement relatif à la Conception directrice du développement territorial

**M. Claude Schlüchter (PS)**, président de la commission de l'environnement et de l'équipement : Le document sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui, la Conception directrice du développement territorial (CDDT), définit les principes fondamentaux du plan directeur cantonal et présente ainsi aux acteurs publics et privés la vision à moyen et long terme de la politique qu'entend mener l'Etat en matière de développement territorial. La Conception directrice du développement territorial s'inscrit dans le volet stratégique de la planification directrice cantonale et constitue la première grande étape du processus de révision du plan directeur.

Depuis plusieurs décennies, la pression humaine sur le territoire s'accroît. L'évolution des modes de vie, la hausse des mobilités, l'apparition constante de nouvelles technologies ou encore le développement démographique et économique, tant à l'échelle nationale que jurassienne, induisent des modifications importantes sur nos territoires et nos espaces de vie. Celles-ci se manifestent, notamment, par une concentration de la population et des activités dans les espaces centraux et par une urbanisation croissante au détriment des ressources agricoles, paysagères et naturelles.

La révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), acceptée largement par la population suisse et jurassienne en 2013, a pour ambition de lutter contre ces phénomènes. Par ailleurs, la nouvelle LAT confère au plan directeur cantonal un rôle plus important en matière de gestion de l'urbanisation et nous oblige à repenser la manière d'aborder le développement de notre territoire.

Dans ce contexte, au nom de la commission parlementaire, il me paraît nécessaire de rappeler les principaux défis à relever car ils servent de trame à la conception directrice du développement territorial :

- Le premier défi : développer l'urbanisation vers l'intérieur pour favoriser la création d'un milieu bâti compact, pour atteindre une occupation judicieuse et rationnelle du sol et pour réduire les zones à bâtir surdimensionnées.
- Le deuxième défi : coordonner le développement de l'urbanisation et la mobilité afin notamment d'éviter la dispersion des constructions, de créer des conditions favorables pour le développement de l'économie et d'optimiser l'utilisation des transports publics.

- Un troisième défi : protéger durablement les richesses non renouvelables de notre territoire, soit la nature, les paysages ainsi que les terres cultivables et en particulier les surfaces d'assolement.
- Et le dernier défi : planifier à une échelle régionale pour répondre efficacement aux enjeux à venir, pour optimiser les infrastructures existantes et pour créer des synergies entre les communes.

La Conception directrice du développement territorial présente les enjeux à relever pour les années à venir au travers de six axes stratégiques. Les deux principaux défis identifiés pour l'avenir du Canton en matière de développement territorial sont tout d'abord la valorisation de la position du canton du Jura au cœur d'un espace géographique dynamique et l'affirmation de son attractivité autant démographique qu'économique.

Venons-en maintenant aux six axes stratégiques sans entrer dans le détail car vous avez pu prendre connaissance et débattre du contenu au travers de vos groupes parlementaires respectifs. Nous nous concentrerons sur les principales orientations ainsi que sur les éléments qui ont suscité des discussions lors des séances de la commission de l'environnement et de l'équipement.

#### 1. Axe urbanisation

Une nouvelle organisation territoriale est proposée. Celle-ci s'articule autour de quatre échelons :

- les pôles urbains composés des cœurs de pôle et des communes satellites,
- les communes industrielles relais,
- les villages et
- les hameaux.

Pour chacun de ces quatre niveaux, des principes différenciés mais complémentaires sont fixés afin de promouvoir une urbanisation qui respecte les objectifs d'une politique durable du territoire.

Une des principales nouveautés dans cet axe est l'introduction d'une répartition chiffrée des perspectives de développement de la population entre les différents espaces du Canton. L'introduction de pourcentages a suscité des interrogations de la part des membres de la commission de l'environnement et de l'équipement, notamment sur leur interprétation. Il a ainsi été précisé qu'il s'agit de perspectives de développement et non de quota ou de contingentement. Ces perspectives sont nécessaires pour dimensionner la zone à bâtir à quinze ans conformément aux exigences fédérales.

L'avenir des villages jurassiens a également fait l'objet d'inquiétudes au sein de la commission de l'environnement et de l'équipement. Le renforcement de l'attractivité des villages est un défi très ambitieux. En effet, depuis plusieurs années, la plupart des villages est en proie à une déprise démographique, à un vieillissement de la population et à la fermeture de commerces et de services de proximité. Pour développer de manière qualitative les villages, il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre des mesures concrètes. La réhabilitation de l'habitat ancien en est une. Elle permet de ramener des habitants dans le cœur des villages et de favoriser ainsi les échanges sociaux et le maintien des commerces locaux.

#### 2. Axe mobilité

La mobilité, en particulier le développement des transports publics, est un enjeu central en matière de développement territorial. Il existe depuis plusieurs années une dynamique positive incontestable en faveur de l'utilisation des

transports publics et une volonté partagée de promouvoir ce mode de transport dans le Jura. Cette volonté s'est traduite au niveau du Parlement, en 2010, par l'ancrage des objectifs de la politique des transports publics dans la loi cantonale ainsi que par l'adoption, en juin 2016, de la Conception directrice des transports publics (CDTP).

Les principes définis dans cet axe sont repris en grande partie de la Conception directrice des transports publics. C'est pourquoi peu de remarques ont été formulées par la commission de l'environnement et de l'équipement.

Les objectifs sont de renforcer les connexions vers l'extérieur du Jura et entre les pôles, notamment par la mise en place d'un «RER Jura». Ils visent également la promotion d'une mobilité durable qui se base principalement sur une coordination accrue entre urbanisation et transports publics et un développement de la mobilité douce.

### 3. Axe économie

Le Jura est une terre agricole et industrielle. Les mutations qui ont cours dans ces deux secteurs doivent être accompagnées afin de les rendre moins vulnérables aux soubresauts de l'économie. Des conditions-cadres sont à mettre en place pour favoriser une diversification progressive des activités et pour encourager l'innovation.

Une diversification des activités doit également s'opérer dans le secteur touristique. Il s'agit notamment de développer le tourisme culturel, horloger, le tourisme d'affaires ou encore l'agritourisme. En parallèle, les sites touristiques majeurs doivent être mis en valeur.

Le développement des activités économiques, comme le développement de l'habitat, doit viser une utilisation judicieuse et rationnelle du sol. La politique engagée sur les zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC) est à poursuivre. La valorisation des friches industrielles et artisanales est également un enjeu important pour le canton du Jura. Leur reconversion évite d'utiliser de nouvelles surfaces agricoles et met en valeur, à terme, le tissu bâti environnant et le patrimoine industriel jurassien.

### 4. Axe environnement

Certaines dynamiques peuvent porter atteinte à la lisibilité des paysages ainsi qu'à la qualité et à la connectivité des milieux naturels. Ce sont, entre autres, le développement de l'habitat aux dépens des espaces agricoles et des continuités écologiques, l'intensification de l'agriculture ou l'extension de l'urbanisation qui mettent en péril certains paysages agricoles et certaines fonctionnalités écologiques.

Différentes planifications, telles que la réalisation de conceptions d'évolution du paysage ou la constitution d'un réseau écologique cantonal, ont vu le jour durant ces dernières années. Il convient donc de mettre en œuvre les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par ces différentes planifications et, ainsi, de limiter les impacts des dynamiques précitées.

### 5. Axe énergie

A l'instar du chapitre Mobilité, les orientations fixées par la Conception cantonale de l'énergie sont reprises de manière générale. Une efficacité et une autonomie énergétique accrues sont visées par la réduction de la consommation et par une optimisation de l'exploitation des ressources renouvelables.

### 6. Axe gouvernance

Le canton du Jura est engagé dans plusieurs structures de coopération transfrontalière avec la Suisse du Nord-Ouest, la Suisse occidentale ou encore avec la Bourgogne Franche-Comté. Son implication doit être poursuivie tout en renforçant les collaborations avec l'espace BEJUNE et l'Arc Jurassien notamment.

En interne, les collaborations doivent être intensifiées, en premier lieu entre les trois pôles urbains. Cette collaboration favorisera la création de synergies entre ces trois espaces et permettra un développement complémentaire et coordonné bénéfique à l'ensemble du territoire jurassien.

A une échelle plus fine, l'élaboration d'un plan directeur régional est désormais exigée pour les pôles urbains et, de manière générale, la collaboration régionale ou intercommunale est encouragée. La région se présente de plus en plus comme le niveau adéquat en matière de planification territoriale. En outre, la collaboration intercommunale ou régionale en ce qui concerne la gestion des zones à bâtir est une exigence dorénavant imposée par la révision de la LAT.

Bien que la volonté affichée par l'Etat d'encourager la collaboration régionale soit saluée par la commission de l'environnement et de l'équipement, des interrogations sont apparues en particulier au niveau de la délimitation des pôles urbains et des objectifs qui leur sont fixés. Ces questions trouveront une réponse dans les fiches du plan directeur et pourront ainsi être discutées à cette occasion au Parlement.

Pour conclure, la Conception directrice du développement territorial vous est soumise aujourd'hui pour discussion conformément à l'article 79 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire. Elle vous est soumise avant d'être formellement adoptée par le Gouvernement. Je vous rappelle que la prochaine étape importante est la révision des fiches, dont le contenu sera adopté par le Parlement et permettra de concrétiser de manière précise les principes fixés par la Conception directrice du développement territorial.

En tant que président de la commission de l'environnement et de l'équipement, je vous invite, chers collègues, à soutenir les orientations stratégiques définies dans ce document. Merci de votre attention.

**Mme Florence Boesch (PDC) :** Le groupe PDC accorde une haute importance à la nouvelle Conception directrice du développement territorial (CDDT), élaborée sur mandat du Gouvernement jurassien.

Les deux défis inscrits dans la CDDT sont bien compris. Le premier, valoriser la situation centrale du Canton, montre que le Jura se veut un espace géographique accessible et dynamique, avec comme moteur l'agglomération de Delémont. Le second défi, affirmer l'attractivité du Canton, montre la volonté jurassienne de poursuivre l'évolution positive en termes de population et d'emploi.

Les six axes (urbanisation, mobilité, économie, environnement, énergie et gouvernance) donnent les grandes lignes du développement territorial et constituent le socle du plan directeur cantonal. Notre groupe adhère à cette stratégie générale. Dans une seconde phase, les fiches permettront de préciser, de compléter et de chiffrer les éléments et objectifs de la CDDT, après débat et acceptation par notre Parlement.

La discussion dans notre groupe s'est principalement focalisée sur l'axe urbanisation, avec une répartition des capacités de développement démographique cantonal, exprimée

ainsi : 60 % pour le pôle urbain de Delémont, 23 % pour celui de Porrentruy et 10 % pour celui de Saignelégier.

Notre groupe a bien compris que cette exigence, de la part de la Confédération, d'une vision chiffrée des perspectives démographiques n'est pas une contrainte. Le développement de chaque entité communale reste possible et vivement souhaité. Les capacités de développement de 60 %, 23 % et 10 % seront, si nécessaire, adaptées à la situation réelle.

Notre groupe relève également que la Conception directrice des transports publics, adoptée par notre Parlement l'année passée, est en adéquation avec la CDDT. L'article premier, alinéa c, de la loi sur les transports publics précise en effet que la loi vise à «harmoniser la politique suivie dans le domaine des transports publics avec les principes directeurs et les objectifs d'aménagement du territoire du plan directeur cantonal».

De même, la Conception cantonale de l'énergie (CCE), publiée en 2015 par le Gouvernement jurassien, est également cohérente avec la CDDT. Elle définit les objectifs et les mesures à mettre en œuvre d'ici 2035 afin de se rapprocher d'une autonomie énergétique maximale et de sortir progressivement du nucléaire.

Notre groupe souhaite tout de même formuler une remarque et souligner un enjeu particulier au sujet du document mis en discussion.

La remarque concerne l'image directrice du développement territorial, cette image-là que vous connaissez. Il nous semble nécessaire que cette image, même schématique, reflète le mieux possible le contenu des légendes et des lignes directrices, même si le texte reste prédominant.

Par exemple, la représentation des pôles urbains avec leurs cœurs de pôle et communes satellites semble figée sur l'image alors qu'elle ne l'est pas dans le texte.

Autre exemple : le rôle particulier et futur de la ville de Moutier ne nous semble pas assez clair sur l'image. On y voit une grande commune industrielle relais alors qu'en cas de «oui» le 18 juin, Moutier deviendrait un quatrième pôle urbain.

Dernier exemple : il existe à notre sens une contradiction entre le texte de la ligne directrice de Gouvernance n° 2, l'image et la légende. La ligne directrice veut «favoriser la constitution d'un réseau urbain jurassien pour développer les collaborations entre les trois pôles urbains». Sur l'image et la légende, cette complémentarité est dessinée uniquement entre Delémont et Porrentruy.

En conclusion pour ce premier point, il est clair que le groupe PDC souhaite un développement fort, équilibré et solidaire entre les régions Franches-Montagnes, Ajoie et Delémont.

Nous rendons donc le Gouvernement attentif à l'importance de cette image directrice du développement territorial et son interprétation, dans l'idée d'une bonne compréhension de la stratégie de développement à l'horizon 2030.

L'enjeu d'importance que nous aimerions souligner, et qui a été soulevé par notre groupe, est l'avenir des entités que sont nos villages. Nous sommes bien conscients que la CDDT ne peut pas résoudre tous les problèmes, dont celui crucial de la perte des habitants et des services de base et des commerces dans nos villages. Cependant, il est demandé au Canton un effort et un soutien particuliers dans les domaines suivants : réduction des zones à bâtir surdimensionnées, densification vers l'intérieur des villages, réhabilitation des centres anciens, assainissement des friches industrielles.

L'impulsion communale sera certes importante, de même qu'une réflexion régionale, comme celle initiée en Ajoie, que nous saluons ici. Mais l'expertise et l'encouragement du Canton seront également décisifs.

En conclusion pour ce second point, le groupe PDC demande qu'une attention particulière soit portée à l'avenir des villages.

Au final, le Plan directeur cantonal doit concrétiser le changement radical de philosophie du développement territorial, contenu dans la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), largement acceptée, au niveau suisse comme jurassien, le 3 mars 2013.

Le groupe PDC exprime sa satisfaction envers le travail accompli, demande au Gouvernement de prendre en compte ses différentes réflexions et adhère à la Conception directrice du développement territorial. Je vous remercie de votre attention.

**M. Stéphane Brosy (PLR) :** La Conception directrice du développement territorial est un élément essentiel à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et un instrument important pour coordonner les politiques publiques dans ce domaine.

Selon l'OFS, le nombre d'habitants du canton du Jura, dans ses contours actuels, devrait atteindre 80'000 habitants d'ici 2030.

C'est en tous les cas l'objectif du Gouvernement. Pour y parvenir, il faut définir, pour ces prochaines années, la politique d'aménagement et de développement durable du territoire ainsi que la répartition de ce développement, qu'il soit démographique, économique ou touristique. En ce sens, on peut considérer que la CDDT soumise à discussion aborde toutes les problématiques qui se posent ainsi que les défis à relever.

Le groupe libéral-radical adhère aux principes de cette conception mais rend attentif au fait que celle-ci doit bien rester une ligne de conduite, être évolutive et non figée car les vérités de ce jour ne seront peut-être plus les mêmes dans cinq ans.

Trois pôles urbains absorberont l'essentiel de la hausse démographique. Ils devront donc planifier leur développement et l'aménagement des structures nécessaires au niveau intercommunal au moyen de plans directeurs régionaux.

Il faudra également tenir compte des spécificités des communes avoisinantes et des synergies et collaborations possibles.

L'objectif de stopper l'érosion démographique actuelle dans nos villages, de favoriser les réhabilitations de centres anciens et de lutter contre le mitage du territoire est louable. Pour y parvenir, il est essentiel de maintenir une vie sociale, associative et économique ainsi qu'un minimum de services à la population (école, commerce, etc.) et encore une bonne desserte de transports publics.

L'Etat aura un rôle important à jouer à ce propos en tant que facilitateur des démarches nécessaires dans le but évoqué.

En parallèle, il faudra également réfléchir à l'assouplissement indispensable de certaines lois et de certains règlements pour permettre d'atteindre des objectifs de la CDDT. Pour exemple, on ne peut espérer réhabiliter les centres anciens si les contraintes administratives de procédures liées à certaines zones ne sont pas réévaluées et allégées. Chacune

et chacun, selon sa provenance et ses sensibilités, aura une approche ou interprétation différente de ce document.

Nous attendons donc du Gouvernement que, lors de l'élaboration ou de la modification des fiches du plan directeur qui seront soumises à notre approbation, il tienne compte de ces diversités exprimées et associe les avis partagés.

Chaque région doit y trouver son compte mais l'intérêt général de l'ensemble du Canton doit prévaloir.

Les habitations font la ville mais les citoyens font la cité. Aménager le territoire, c'est prendre conscience de l'espace comme richesse et comme devoir. Merci de votre attention.

**M. Christophe Terrier (VERTS)** : Eviter les excès. Lorsque le peuple a accepté la LAT à près de 63 %, il a probablement jugé que trop d'excès ont été commis. Qui n'a pas eu à l'esprit, en 2013 en votant, les atteintes au paysage dues au mitage de notre territoire. Qui n'a pas songé aux lits froids de certains cantons touristiques avec leurs villages déserts en basse saison. Mais rappelons que les autres cantons ne sont pas les seuls à avoir commis des excès. Le Jura a aussi sa part de responsabilité. En effet, il est le canton suisse «qui utilise les plus grandes surfaces d'habitat et d'infrastructures par habitant», dicit un document de notre administration cantonale.

La Conception directrice du développement territorial présentée à notre Parlement par le Gouvernement a pour but de remédier à ces excès. Le groupe VERTS et CS-POP juge que les grandes lignes de cette conception directrice sont justes mais qu'en règle générale, elle fait encore un peu trop la part belle à la quantité plutôt qu'à la qualité.

C'est d'ailleurs la quantité qui a toujours guidé le développement territorial jusqu'à nos jours. Avec pour maxime «qui n'avance pas recule», chaque village prévoyait un nombre incalculable de zones à bâtir et faisait du développement économique ou industriel son unique raison de vivre, jusqu'à l'excès.

Nous trouvons qu'il est juste de découper notre territoire en pôles ou en zones industrielles relais et de vouloir favoriser le développement économique là où des zones industrielles y sont déjà présentes. Déjà simplement pour rationaliser les infrastructures, les routes, les accès, les parkings, les centrales de distribution d'énergie et, surtout, pour préserver les terres d'un accaparement déjà trop intensif.

Il n'est plus possible de nos jours de laisser aux communes un blanc-seing dans l'approche de leur développement territorial, que ce soit en termes de démographie ou en termes de développement économique. D'une part parce c'est la vision qui a été appliquée ces cinquante dernières années – et, d'ailleurs, on en attend aujourd'hui toujours les effets positifs – et, d'autre part, parce qu'il faut exiger un peu de cohérence dans le développement territorial. Ce n'est pas en laissant chacun agir à sa guise dans son coin qu'on favorisera cette cohérence.

Il faut donc maintenant changer cette approche et c'est le message que véhicule cette CDDT. Il faut entrer dans l'ère d'un développement territorial de qualité : faisons avec ce que nous avons mais faisons-le bien. Construisons nos logements là où il est vraiment nécessaire et logique de les construire et réhabilitons ce qui en vaut la peine. Développons notre industrie là où l'accès aux transports publics est assuré et développons cette industrie non pas au détriment de la qualité de vie mais en soutien à celle-ci au bénéfice de ceux qui, grâce à notre manière d'agir, viendront s'installer dans notre région et

non juste y travailler. Ne bradons plus nos belles terres agricoles pour une croissance économique sans exigences rigoureuses. Je pense là à l'implantation d'entreprises à Boncourt ou à des terrains qui seront mis à disposition dans le cadre d'accords entre la Promotion économique et la région bâloise.

Et permettez-moi une digression en parlant de terres agricoles. Pour les milieux économiques qui font de l'innovation leur modus operandi, développer une agriculture biologique jurassienne exempte de pesticides ne nous assurerait-elle pas une place de pionnier ? Ne serait-ce pas aussi quelque chose à imaginer et à faire-valoir ? D'autant plus que le savoir-faire dans la transformation de nos produits agricoles par nos artisans est reconnu et intéressant économiquement.

Je reviens à mes propos initiaux... Je disais qu'il ne fallait pas brader nos belles terres agricoles au profit d'une croissance économique sans conditions strictes.

Et ce ne sont pas des chiffres de croissance qui doivent être significatifs dans cette CDDT et, là, je pense particulièrement aux pourcentages de croissance de la démographie si décriés par certaines communes. J'abonde dans le sens où ce ne sont pas de tels chiffres qui doivent être mentionnés mais des critères qui décrivent la qualité attendue dans notre développement territorial.

Il est par exemple aberrant de développer de gros bassins touristiques avec des complexes hôteliers; Europa Park existe déjà. Utilisons plutôt nos atouts pour développer un tourisme doux en adéquation avec notre identité cantonale et attirons les amoureux de la nature qui rêvent d'espaces verts intacts et tranquilles. Démarquons-nous des autres et faisons la promotion de la qualité de vie de notre Canton; c'est là que se cachent nos atouts.

Densifions le centre de nos villes et villages, assainissons nos bâtiments pour une vie de qualité, développons des quartiers intergénérationnels où jeunes et moins jeunes cohabitent et s'entraident. Et, surtout, ne tuons pas la biodiversité urbaine car elle en fait la spécificité de nos villes et de nos villages. Rien ne sert de singer d'autres villes. Ce n'est pas parce que Delémont ou Porrentruy ressembleront à un autre Neuchâtel ou Bienne que de nouveaux résidents feront le choix de venir y vivre. Non, ils viendront chez nous parce la qualité de vie y est meilleure qu'ailleurs, parce que notre Canton est vert et périphérique, qualificatifs si décriés parfois. Je le revendique, être vert et périphérique est un atout qu'il nous faut affirmer.

Donc, le groupe VERTS et CS-POP adhère aux grandes lignes de cette conception directrice mais c'est un peu plus courageusement dans cette direction que le Gouvernement aurait pu axer cette CDDT : vers une plus grande qualité. Merci de votre attention.

**M. Gabriel Friche (PCSI)** : La CDDT est le pilier central du plan directeur cantonal. Il a donc intérêt à être solide. Cette conception directrice a fait l'objet de beaucoup d'interrogations dans les régions. Des discussions et des éclaircissements ont permis de rassurer. Le groupe PCSI aimerait relever quelques points et prie le Gouvernement d'y être à l'écoute et de les soutenir.

Il est d'abord clair que les objectifs démographiques ne sont pas figés. On ne peut pas empêcher les gens de s'établir où ils en ont envie. Donc, si tout le monde veut aller habiter en Haute-Sorne, pourquoi pas. Il sera toujours possible d'ajuster.

L'objectif de maintenir le même niveau démographique dans les villages est ambitieux et devra être soutenu énergiquement par le Gouvernement. Pour qu'un village vive et soit attractif, il faut y maintenir des infrastructures telles que école, commerces, bureau de poste, espace de rencontre tel que restaurant. La réhabilitation des centres anciens devra être soutenue en priorité.

Le rapprochement entre pôle urbain et commune industrielle relais doit aussi être soutenu et facilité.

Des synergies entre villages, pôles urbains et agglomération doivent, au travers de plans directeurs régionaux, être entrepris et nous sollicitons le Gouvernement pour aider à les mettre en place et en faire la promotion.

Le réseau des transports publics, bien que déjà très performant, doit continuer de grandir. La Conception directrice des transports publics est un guide précieux pour y parvenir. La liaison directe entre Bâle et l'Arc lémanique y est incluse. Le Gouvernement devrait rappeler à l'OFT qu'il a ratifié cette conception.

En conclusion, c'est avec un Service du développement territorial ambitieux, fort, participatif et à l'écoute des revendications des partenaires communaux que notre beau canton du Jura va se développer. Et c'est pourquoi le groupe parlementaire PCSI ne peut que soutenir cette conception directrice. Je vous remercie de votre attention.

**M. Francis Scheidegger (UDC) :** Sous le nom un peu barbare de «Conception directrice du développement territorial», le Gouvernement jurassien a transmis au Parlement les grandes lignes du développement souhaité à moyen terme en lien avec les perspectives démographiques.

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2014, de la loi sur l'aménagement impose aux cantons d'adapter dans les cinq ans leur plan directeur.

Il est prévu d'atteindre 80'000 habitants dans le Jura, selon l'Office fédéral de la statistique, en 2030. Le pôle urbain de Delémont devrait accueillir plus de 60 % du développement démographique cantonal. Quand on constate la saturation de certains axes routiers aux heures de pointe, on peut douter de l'opportunité de concentrer 60 % du développement dans le pôle de Delémont.

Avec l'achèvement de l'A16, il faudra plutôt étaler le développement de l'urbanisation aux abords de celle-ci, par exemple : établir le futur nouvel hôpital à proximité d'une sortie d'autoroute (Glovelier ou Courrendlin).

Il faut également renforcer les cinq zones AIC du plan directeur cantonal qui visent à renforcer le tissu économique jurassien.

L'évolution de l'agriculture conduit les paysans à quitter les centres des villages afin de limiter les nuisances, ce qui libère des bâtiments de grand volume. L'UDC sera particulièrement attentive à la législation qui permet de favoriser et d'encourager la réhabilitation des anciens bâtiments.

Nous demandons aussi à l'administration plus de souplesse dans le traitement des dossiers à travers une politique adaptée à l'évolution. La valorisation des friches industrielle (par exemple Condor à Courfaivre) devra bénéficier d'un soutien accru (administratif et financier) aux opérations de reconversion et de dépollution.

En conclusion, il s'agit notamment d'être attentif à ne pas prêter le développement des communes les plus périphé-

riques mais de favoriser un développement équitable à l'échelle du Canton. Il faudra aussi limiter l'emprise sur les bonnes terres agricoles afin de les préserver pour les générations futures. Je vous remercie.

**M. Nicolas Girard (PS) :** Le groupe socialiste, à l'instar de pratiquement l'ensemble des groupes parlementaires, a reçu le chef de l'aménagement du territoire, mis à disposition par le Gouvernement pour l'occasion.

Le but de notre passage à la tribune n'est pas de refaire une X<sup>ème</sup> fois la présentation du projet ni de reprendre les craintes et inquiétudes de certains districts ou communes.

Dans un contexte général, il est nécessaire de reprendre l'obligation légale de travailler avec un tel outil. La CDDT présentée ici, avec ses six axes, correspond à un objectif ambitieux mais surtout réaliste.

Si le but de nous retrouver à 80'000 Jurassiens en 2030 peut paraître prétentieux, il n'en reste pas moins un but. Si nos villages accroissent leur population en lieu et place de stagner ou encore de diminuer, ce n'est pas cette conception qui les en empêchera.

Cependant, il n'est pas superflu de rappeler que le Parlement doit prendre ses responsabilités pour maintenir la population dans les villages. Il en est de même pour la réhabilitation des centres anciens, ceci principalement lors de l'établissement des budgets...

Comme annoncé en préambule, nous n'allons pas nous étaler davantage, retenant au passage encore ces deux défis inscrits dans la CDDT qui sont de valoriser la situation centrale du Canton et d'affirmer son attractivité. Merci pour votre attention.

**Le président :** Tous les groupes ayant eu l'occasion de donner leur position, c'est désormais la discussion générale et, pour ce faire, j'invite à la tribune Monsieur le député Michel Choffat.

**M. Michel Choffat (PDC) :** La CDDT définit les principes fondamentaux du développement territorial du Canton.

Il s'agit d'une vision à moyen et long terme de la politique d'aménagement et de l'organisation de l'ensemble des activités qui impactent le territoire et plus particulièrement l'utilisation du sol, ressource fondamentale pour les générations futures.

Pour atteindre cet objectif, il faut certes une capitale forte – Delémont – mais aussi deux pôles urbains que sont Porrentruy et Saignelégier, affirmés et vecteurs de chaque district. Ce n'est pas une région contre l'autre mais des régions dynamiques et complémentaires qui ont une ferme volonté de valoriser leurs potentiels et de se développer d'une manière durable pour renforcer l'attractivité du Canton.

Alors, comment se projeter vers l'avenir ? L'enjeu est suffisamment important pour que les responsables politiques prennent de la hauteur et s'attachent à mettre en valeur ce qui nous permettra d'affronter l'avenir et non de nous battre à tirer la couverture à soi !

Conscient de ses responsabilités et dans un état d'esprit positif et constructif, le SIDP a invité les députés du district de Porrentruy à se mettre autour de la table pour aborder cet important dossier.

C'est donc dans ce contexte que je m'exprime au nom de l'ensemble des députés du district de Porrentruy et avec le



soutien du comité du SIDP. Par cette démarche, qui est le résultat d'un compromis, nous souhaitons souligner la volonté des communes et des députés de travailler ensemble dans l'intérêt de la région. Nous nous sommes donc mis d'accord sur des thèmes prioritaires à développer pour rendre notre région attractive.

Il a alors été convenu, tous partis confondus, de focaliser notre attention sur quelques thèmes stratégiques sur lesquels nous nous retrouvons toutes et tous, non pas contre les autres régions mais simplement pour valoriser ou mettre en évidence nos atouts, nos points forts et les défendre cas échéant. C'est aussi dans cet état d'esprit que le SIDP s'est lancé dans l'élaboration d'un plan directeur régional (PDR). Les communes, nos communes doivent être complémentaires et il doit donc en être de même entre les différentes régions pour leur développement.

Finalement, nous avons retenu les thèmes qui sont primordiaux pour notre région et que nous soutiendrons tout au long de la législature.

#### 1. Avoir une logique de district plutôt qu'une logique de villages :

Tout en nous engageant pour renforcer la vie sociale et économique des villages, avec le maintien des services comme les transports publics, la poste, l'école et des magasins, chaque district doit s'arrimer à un centre fort. Pour ce faire, nos communes doivent collaborer. Elles doivent avoir une volonté de définir des choix stratégiques en fonction de leurs réalités différentes, en fonction des opportunités, mais cet objectif ne saurait être atteint sans un réel soutien du Canton et de la Confédération. Il ne faut pas tout réaliser partout mais plutôt concentrer nos activités dans des secteurs porteurs d'avenir et d'attractivité territoriale.

Dès lors, la commune-centre et ses communes-satellites doivent jouer un rôle fédérateur pour développer les compétences de notre région et accroître son développement démographique mais aussi économique, dans un concept de développement durable. Notre complémentarité doit rayonner sur l'ensemble de la région pour le bien de sa population.

#### 2. Zones AIC et intercommunales :

Aujourd'hui, le développement économique ne saurait être pensé sans engager notre responsabilité quant au développement durable. Il nous paraît vital et indispensable, pour garantir l'avenir du district, d'orienter le développement des activités industrielles vers les zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC), comme la Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC), et intercommunales, sans toutefois prêter les zones situées dans les communes, en particulier pour permettre le développement des entreprises déjà implantées. Les zones AIC et intercommunales doivent posséder un excellent accès au réseau de communication (rail, route) pour permettre de réduire au maximum les nuisances dans les zones résidentielles. L'emprise parcimonieuse sur les terres agricoles doit respecter en tous points la législation en vigueur afin de préserver au mieux les surfaces d'assolement (SDA). Par conséquent, nous attendons un réel soutien technique et financier de la part du Canton dans l'étude des zones AIC et/ou intercommunales ainsi que dans la revalorisation de friches industrielles qui est une option à examiner prioritairement.

#### 3. Réhabilitation/revalorisation des centres anciens, développement vers l'intérieur et friches industrielles :

La CDDT a aussi pour objectif, à tout le moins, le maintien

de la population actuelle dans l'ensemble des communes. Le concept actuel n'a pas donné entière satisfaction... Il est donc logique d'envisager de nouvelles pistes. Dès lors, la densification des constructions, l'utilisation des dents creuses, la revalorisation de certaines friches industrielles sont des pistes intéressantes, voire incontournables. Cependant, le Canton et la Confédération doivent épauler les communes dans cette voie car, sans leur soutien, c'est la disparition d'un patrimoine et l'exode de la population. Canton et Confédération ont un rôle central dans cet objectif de réhabilitation et il faudra en définir les moyens.

#### 4. Projet d'agglomération et mise en avant de nos atouts (formation, culture, tourisme, etc.) :

L'idée d'une agglomération de Porrentruy en synergie avec celle de Delémont doit être défendue par le Gouvernement et inscrite comme une volonté forte dans la CDDT.

Une agglomération de Porrentruy doit être le levier de valorisation de tout le district afin d'être mieux armé dans l'élaboration de projets importants (entre autres : patinoire, Jurasica, mobilité, notamment mobilité douce, gare routière, quai de transbordement, sauvetage de la ligne Porrentruy-Bonfol, etc.)

Chaque district possède ses atouts et ils peuvent, ils doivent être complémentaires.

Chers collègues des districts de Delémont et des Franches-Montagnes, et bientôt nous l'espérons de Moutier, nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous. C'est ensemble que nous réussirons le mieux.

Chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, vous l'aurez compris, c'est dans un état d'esprit nouveau, positif et constructif, que s'inscrit notre démarche. Mettons en place des outils, des moyens permettant de jouer gagnant-gagnant dans l'intérêt général de la République et Canton du Jura et plus spécialement pour les générations futures.

Nous souhaitons que le Gouvernement comprenne la portée de cette démarche, que nous voulons constructive, et qu'il s'investisse dans ce sens. Nous vous remercions d'ores et déjà de vos futures actions. Je vous remercie de votre attention.

**M. Nicolas Maître (PS) :** Bien que la Conception directrice du développement territorial ne soit en fait que l'orientation stratégique souhaitée à moyen terme pour notre Canton, il n'en demeure pas moins qu'elle fait la part belle aux pôles urbains et à leur couronne. La déclinaison des différents axes ne laissent apparaître que peu de chance aux autres régions, dites excentrées, de se développer à leur guise sans en référer aux fiches qui seront édictées à cette occasion.

Dans le même souci que lors de la discussion de la Conception directrice des transports, je souhaite rappeler que nos petites communes méritent aussi un développement harmonieux, favorisant au premier chef l'accroissement démographique et non le développement d'habitats secondaires ou de «réserves d'indiens» comme le laisserait penser la lecture de certains passages dans ce document.

Pour toutes ces raisons, il me paraissait important de vous faire part de mes inquiétudes en demandant qu'elles soient entendues avant les choix définitifs et la planification de la CDDT. Merci de votre attention.

**M. Damien Lachat** (UDC) : Pour commencer, je précise que, pour cette intervention, je m'exprime en mon nom personnel.

J'aimerais d'abord parler de la forme : cette conception directrice est, à mes yeux, l'un des documents les plus importants de la législature puisque définissant le développement futur de notre Canton et plus particulièrement des communes.

Et ce document hautement stratégique nous est seulement soumis pour discussion. Nous ne votons pas ! Je sais que, dans la loi, c'est écrit ainsi mais cela ne me satisfait pas. Un tel document devrait être, à mon sens, sanctionné par un vote. J'entends déjà le Gouvernement nous rappeler dans quelques mois que, lors de la discussion de ce document, nous n'avions rien dit sur tel ou tel aspect et que faire des changements ferait perdre le concept global. Pour ceux qui s'en souviennent, lors des discussions sur les fiches, nous n'avions le droit de modifier que ce qui se trouvait dans de petits rectangles...

Pas de vote ! Donc, nous ne pouvons venir à cette tribune que pour pleurnicher un peu en espérant des changements qui ne viendront sûrement jamais. Mais je ne vais pas me gêner pour autant.

Un deuxième point sur la forme et c'est sur Moutier. Je vous rassure, comme nous ne pouvons pas poser de questions sur ce sujet sans tout de suite passer pour un traître à la patrie, je vais seulement vous inviter à une réflexion : est-il judicieux de discuter de cette conception directrice en ne sachant pas si notre Canton comptera trois ou quatre pôles urbains ? C'est tout; j'espère n'avoir brusqué aucune sensibilité et ne pas avoir fait basculer le vote.

Maintenant sur le fond. Et, là, je suis obligé de parler de Haute-Sorne. Sur le schéma, un tout petit point saumon avec un carré violet; ce sera seulement une commune industrielle relais ! Non, la deuxième commune du Canton ne sera pas un pôle urbain.

Mais, dans les faits, qu'est-ce que cela veut dire ? Et bien que les équipements d'intérêt cantonal doivent être localisés à Delémont, à Porrentruy ou à Saignelégier mais pas à Glovelier ou à Bassecourt. Exit donc le nouvel hôpital ou un nouveau bâtiment pour la justice et la police ou toute autre construction d'ampleur. Seulement des entreprises et le trafic routier qui en découle.

Le développement de la population sera également limité hors des pôles urbains. Je me pose la question de savoir s'il s'agit vraiment de la bonne direction à prendre. Déjà aujourd'hui, Delémont et Porrentruy sont saturées aux heures de pointe et centraliser la population ne fera qu'empirer l'état actuel, demandera un développement immense des infrastructures publiques et routières, sans parler de l'explosion des coûts du logement. L'exemple des grandes villes suisses montre avec éclat que le centralisme est une idée vouée à l'échec.

Au contraire, permettre de décentraliser la population est la juste direction à prendre. Avec notre autoroute en colonne vertébrale, chaque sortie d'autoroute constitue autant de points ayant un potentiel à exploiter sans devoir investir des montants faramineux que nous n'avons de toute façon pas.

Encore un dernier point. Sans avoir une idée précise de ce que va devenir la péréquation financière entre les communes et alors que la majorité de la population, et donc des impôts, se centralisera dans ces pôles, c'est la mort program-

mée des autres communes qui seront financièrement asphyxiées.

Je ne peux pas suivre cette ligne et, personnellement, si je pouvais voter, ce serait un «non» cinglant. Merci de votre attention.

**M. David Eray**, ministre de l'environnement : Au nom du Gouvernement, c'est avec une réelle satisfaction que je vous soumetts ce document stratégique qui pose les bases de la politique cantonale souhaitée en matière de développement territorial.

La discussion d'aujourd'hui est l'aboutissement d'un long processus, qui s'est voulu participatif.

La Conception directrice du développement territorial constitue un cadre de référence pour les quinze à vingt-cinq prochaines années en matière d'organisation du territoire.

La CDDT se doit d'être comprise, partagée et reconnue par tous les acteurs amenés à travailler, de près ou de loin, sur l'aménagement du territoire jurassien.

Pour cette raison, une commission consultative a été créée. La commission consultative a réuni plusieurs experts et personnes représentant divers milieux et groupes d'intérêt. De nombreuses séances ont eu lieu et ont permis d'aboutir au résultat présenté aujourd'hui. Je tiens à remercier sincèrement les membres de cette commission pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Afin de présenter la vision de l'Etat en matière de développement territorial et de recueillir différents avis et propositions, une consultation publique a été organisée durant les mois de novembre 2015 à mai 2016. 121 organismes ont été consultés et 67 d'entre eux, dont 41 communes, se sont exprimés globalement de manière positive.

Le président de la commission de l'environnement et de l'équipement vous a exposé les enjeux introduits par la révision de la LAT et les orientations fixées par la Conception directrice du développement territorial. Je ne reviendrai donc pas sur ce contenu.

Néanmoins, je tiens à préciser à cette tribune les principes forts avancés dans le domaine de l'urbanisation, chapitre ayant suscité le plus de remarques et de commentaires.

Le développement de l'urbanisation doit s'orienter clairement dans les pôles urbains, organisés autour des trois chefs-lieux, qui sont les espaces les plus attractifs depuis plusieurs années tant au niveau résidentiel qu'économique.

La composition de ces pôles sera indiquée dans les fiches du plan directeur cantonal, en veillant à laisser une marge de manœuvre aux communes et régions concernées pour leur délimitation précise.

Ces pôles disposent des infrastructures nécessaires pour répondre à la demande et leur renforcement sera bénéfique pour chaque région concernée et pour l'ensemble du territoire cantonal. C'est pourquoi une grande part de la croissance démographique prévue est attribuée à ces trois pôles. Il s'agit bien d'un objectif à atteindre et non d'un contingentement.

S'il s'avère que l'évolution est en totale contradiction avec la répartition prévue, une réévaluation du plan directeur cantonal sera faite, à l'image de ce qui se réalise dès qu'une circonstance se modifie significativement ou qu'une meilleure solution d'ensemble se présente au niveau de la politique d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne le développement économique, notamment industriel, il s'agit de poursuivre la dynamique engagée. Notamment orienter les entreprises créatrices d'emplois dans les zones d'activités d'intérêt cantonal (AIC). Celles-ci bénéficient des meilleures conditions d'implantation et leur planification fait preuve d'une exemplarité reconnue au niveau fédéral.

Par ailleurs, le potentiel des friches industrielles et artisanales est depuis plusieurs années reconnu au niveau cantonal.

L'Etat soutient l'élaboration d'études de faisabilité qui permettent d'évaluer la situation et d'identifier le potentiel de reconversion de ces sites.

Les communes industrielles relais auront un rôle particulier à jouer dans l'armature territoriale en tant qu'espace à vocation économique. Ceci en complémentarité des pôles urbains et également comme point d'appui pour les villages environnants en matière de services et de commerces. Afin de répondre à ces enjeux, ces communes doivent accueillir une partie de la croissance démographique prévue, certes plus modérée que dans les pôles.

Le président de la commission de l'environnement et de l'équipement l'a indiqué, le défi majeur se situe au niveau de l'avenir des villages. Il est nécessaire de pouvoir maintenir, voire accroître, leur attractivité et leur vitalité. Ceci passe par un développement principalement qualitatif afin de favoriser le maintien d'une population variée. Il s'agit, par exemple, de réhabiliter l'habitat dans les centres anciens pour répondre aux standards actuels et valoriser le patrimoine bâti.

Dans ce cadre, suite aux résultats positifs du projet-pilote mené à Porrentruy et à Fontenais, le programme d'encouragement à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens sera étendu sur l'ensemble du Canton, en priorité dans les villages.

Des réflexions en matière d'économie résidentielle doivent aussi être menées afin de trouver des solutions innovantes pour le maintien des services et des commerces locaux.

Enfin, les villages sont incités à collaborer avec leurs voisins sur des thématiques particulières dans le but de regrouper les compétences et de réaliser des économies.

Les collaborations intercommunales ou régionales sont encouragées par le Canton, voire exigées pour les pôles urbains par le biais de l'établissement d'un plan directeur régional.

A l'image de la région Haute-Sorne et de l'Agglomération de Delémont, une planification au niveau régional permet d'avoir une vision concertée et solidaire du développement souhaité.

En guise de conclusion, je tiens à rappeler que la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire impose aux cantons d'adapter leur plan directeur aux nouvelles exigences jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2019. Si ce délai n'est pas satisfait, un moratoire complet sur les zones à bâtir sera alors appliqué sur l'ensemble du territoire cantonal. Plus aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra alors être créée, même si elle est compensée.

Bien que le calendrier contraint par la LAT soit serré, la révision du plan directeur cantonal est sur de bonnes voies et progresse de manière à respecter les délais imposés.

Dans ce contexte, je vous invite à mon tour à soutenir les orientations stratégiques proposées dans la Conception directrice du développement territorial.

Concernant les quelques éléments qui ont été relevés à la tribune par les différents intervenants, je vais revenir sur certains d'entre eux.

Le premier, c'est au sujet de l'image directrice ou des différentes illustrations qui figurent dans la conception directrice. Effectivement, c'est un thème qui est revenu souvent en discussion et nous avons bien pris note des remarques. Nous allons voir dans quelle mesure il est possible de les adapter sans créer de nouvelles interrogations ou de nouvelles incompréhensions mais, effectivement, c'est toujours difficile d'illustrer, en un ou deux dessins, un document de plusieurs dizaines de pages.

Concernant le rattachement de Moutier, je tiens à préciser que Moutier est actuellement dans la CDDT désignée comme une commune qui est un partenaire privilégié extracantonal. Et, en cas de vote positif le 18 juin, la CDDT sera à ce moment-là modifiée et Moutier deviendra un pôle urbain cantonal comme les trois autres pôles actuels.

Une remarque a également été faite concernant le nombre incalculable de zones à bâtir. Je tiens à vous rassurer, les zones à bâtir sont sous contrôle. Il y a un géoportail qui les identifie. Il y a même eu un certain nombre d'entre elles qui ont été mises en réserve en attendant justement que les plans d'aménagement local et régional soient adaptés. Donc, soyez rassurés, les zones à bâtir ne sont pas incalculables; elles sont totalement connues et nous savons exactement quel terrain est en zone à bâtir ou pas.

Il a été également relevé le fait que nous sommes un canton périphérique et que nous devons en être fiers. Mais je tiens à préciser que nous sommes également un canton-pont entre par exemple la région rhénane et la région romande, donc un canton-pont qui est important au niveau culturel au niveau suisse. Nous sommes également un canton qui est sur un axe routier et ferroviaire entre la région rhénane et l'Arc jurassien, entre l'Alsace et le Seeland, aux niveaux ferroviaire et routier. Donc, nous ne sommes pas seulement un canton périphérique mais également un canton-centre dans ce sens-là, proche d'un aéroport international qui regroupe trois pays. Ne soyons donc pas seulement périphérique mais soyons aussi central.

Une remarque également a été faite sur le souci de ne pas tout figer. Effectivement, ce n'est pas le but de la CDDT de tout figer mais c'est aussi une volonté que la CDDT soit adaptée dans le cas où, par exemple, tous les gens allaient subitement habiter à Haute-Sorne ou ailleurs. Donc, la CDDT pose des conditions pour les dix, quinze, vingt, vingt-cinq prochaines années en fonction du passé, du présent et des perspectives que nous envisageons mais bien évidemment que ceci est prêt à être modifié le cas échéant. Et nous serons attentifs, les prochaines années, à ces aspects.

Il a été également évoqué le développement de Delémont qui semble absorber le 65 % de la croissance démographique. Je tiens à préciser que c'est également basé sur l'historique démographique constatée et le présent. Cela ne concerne pas seulement la ville de Delémont mais c'est le pôle de Delémont.

Et il a été également évoqué le fait que cette croissance démographique contribue aux problèmes notamment de trafic ou d'engorgement. Soyez également rassurés, le projet d'agglomération de Delémont doit aussi développer des solutions de mobilité, notamment par les transports publics, par la mobilité douce, que ce soient les piétons, les vélos ou d'autres moyens. Il y a donc également ce souci d'améliorer la qualité

d'accessibilité du pôle de Delémont, voire de la ville de Delémont.

On a aussi parlé d'un nouvel hôpital qui pourrait être construit, qui devrait être construit près d'un nœud autoroutier mais on a aussi peut-être une orientation de dire qu'il doit aussi être construit à proximité des transports publics pour également donner une chance à tout le monde d'y accéder puisque tout le monde n'a pas forcément une voiture ou la possibilité de conduire en fonction de son état de santé.

Il a été également évoqué des inquiétudes concernant les surfaces agricoles. La LAT, justement, cherche à la base principalement à préserver les surfaces agricoles. Donc, la LAT est une contrainte supplémentaire qui permet de préserver les surfaces agricoles. Il y a aussi des réflexions au niveau fédéral pour une LAT 2, donc la deuxième étape qui va encore plus loin et qui préservera encore plus les surfaces agricoles. Il y a des discussions qui sont engagées; à voir jusqu'où cela ira et dans quel niveau de détail.

Un élément aussi, c'est au niveau de l'Ajoie. Le SIDP, par son président ici présent, a évoqué le plan de développement régional qui est en travail au niveau de l'Ajoie. Je tiens à saluer cette démarche qui va exactement dans le sens voulu par la CDDT, dans l'esprit de la LAT, d'avoir une approche régionale, réfléchie, coordonnée entre les différents acteurs.

Il a également été relevé la volonté d'avoir aussi une agglomération de Porrentruy ou d'Ajoie. Là, effectivement, il faut savoir que les projets d'agglomération partent du niveau fédéral. Donc, le projet d'agglomération qui s'est développé à Delémont part au départ d'un concept d'agglomération suisse et c'est grâce à cela que Delémont a pu obtenir, grâce aussi au travail effectué, aussi des subventions fédérales. Sachant que Porrentruy n'est pas dans la cartographie des agglomérations au niveau suisse, il est donc pour le moment impossible d'obtenir des subventions. Par contre, cela n'exclut pas des collaborations entre la région de Porrentruy ou le pôle de Porrentruy et l'agglomération de Delémont pour voir dans quelle mesure des synergies peuvent être mises en place.

Il a été également évoqué le souci, pour les villages, de les voir décroître. La CDDT, en ayant comme objectif le maintien démographique, permet d'être déjà mieux que ce que l'on constate ces dernières années où, sur l'ensemble des villages, nous avons une décroissance démographique de 0,4 % chaque année. Effectivement, on ne vise pas dans l'immédiat une croissance démographique mais on vise un arrêt de cette décroissance et un maintien de la population, en attendant, on l'espère tous, mieux.

Il a été évoqué également le fait que le Parlement ne vote pas sur cette CDDT. Par contre, le Parlement votera sur les fiches qui, là, donneront précisément les paramètres issus de cette CDDT. Donc, c'est aussi pour cela que, dans une autre conception, au niveau des transports, seules les petites cases étaient soumises à discussion ou à modification parce qu'en fait, ces petites cases correspondent aux fiches qui seront soumises ultérieurement au Parlement pour la CDDT.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, tout ce que j'avais à vous raconter.

**Le président :** Et c'est donc sur les propos du ministre que ce point est clos.

Avant de passer au point 14, je vous informe, chers collègues députés, qu'en concertation avec vos présidents de groupe et au vu de notre avancée dans l'ordre du jour, il a été décidé de poursuivre notre séance jusqu'aux alentours de

12.30 heures. Et, donc, bien évidemment, il sera inutile de revenir cet après-midi.

#### 14. Interpellation no 869 Restructuration du réseau postal : quelle action gouvernementale ?

Raphaël Ciochi (PS)

En fin d'année dernière, La Poste a annoncé la fermeture de 500 à 600 offices de poste d'ici 2020; 1'200 collaboratrices et collaborateurs seraient concernés.

Il convient toutefois de relever un changement majeur dans la stratégie de La Poste par rapport à de précédentes réorganisations : elle compte désormais associer les gouvernements cantonaux à ses démarches. Le président du conseil d'administration, Urs Schwaller, a d'ailleurs indiqué que des discussions ont eu lieu ou auront prochainement lieu dans les cantons.

Plus récemment, le syndicat des médias et de la communication, Syndicom, a publié une carte des probables fermetures d'offices dans le canton du Jura. Ceci en se basant sur les possibilités offertes par la loi fédérale sur la poste ainsi que par l'ordonnance qui en découle. L'ampleur des fermetures éventuelles a de quoi surprendre et inquiéter : sur les 31 offices existants, 27 seraient potentiellement menacés.

La Poste propose souvent des solutions alternatives et notamment l'ouverture d'agences postales dans des commerces de proximité. Une telle offre ne remplace pas un office de poste classique. En effet, les agences postales ne peuvent effectuer ni remboursements, ni versements en espèces supérieurs à 500 francs, ni remettre des actes judiciaires ou de poursuites. L'ouverture de comptes postaux n'est pas davantage possible. Il en va de même pour les envois en masse pour des clients commerciaux ou des associations, les envois Promopost ou les envois non adressés.

Il convient aussi d'avoir à l'esprit que toute fermeture d'office de poste se solde par la perte d'emplois qualifiés qui ne sont pas ou que partiellement compensés par La Poste. L'aspect de la confidentialité quant aux diverses transactions est également essentiel. Si le personnel de La Poste a un devoir de réserve et est lié au secret professionnel, ce n'est pas le cas dans les agences postales (épicerie, boulangerie, etc.). Enfin, en cas de fermeture des commerces accueillant l'agence postale, c'est la présence physique même du géant jaune qui n'est plus assurée. A l'heure où les petits commerces ont de la peine à survivre, cela interpelle.

Enfin, il faut encore relever que le Conseil fédéral vient de publier un rapport concernant l'évaluation de la législation postale, dans lequel il est notamment indiqué que «les cantons et les communes doivent à l'avenir être plus fortement impliqués dans le développement du réseau. En sus des critères légaux relatifs à l'accessibilité, il sera désormais également tenu compte de critères et besoins régionaux».

Lors d'un premier examen du rapport, la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a également estimé qu'il était indispensable de définir des critères transparents pour l'avenir et une communication qui mette l'accent sur le client avant tout nouveau changement. La possibilité de légiférer en la matière est en cours de discussion.

Fort de ces constats et de ces perspectives, il est impératif que le Gouvernement, qui est un acteur à part entière dans

ce dossier, nous indique comment il apprécie la situation et quel rôle il entend jouer à court et moyen terme.

Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement a-t-il eu des entretiens avec La Poste concernant la restructuration annoncée en automne dernier ? Cas échéant, peut-il nous indiquer l'ampleur des fermetures prévues ou des transformations d'office en agence postale ?
- 2) Quelles actions compte-t-il entreprendre afin d'assurer le maintien d'un service public postal de qualité ainsi que les emplois qui y sont liés ?
- 3) Le Gouvernement partage-t-il la position du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), soit l'introduction d'un moratoire au niveau de la restructuration du réseau postal jusqu'à ce que les dispositions législatives fédérales aient été adaptées ?
- 4) Par ailleurs, le Gouvernement a-t-il déjà entrepris des discussions avec d'autres cantons également touchés par la réorganisation du réseau postal ? Si non, est-il disposé à le faire ?
- 5) De quelle manière le Gouvernement va-t-il appuyer les communes dans leurs démarches lors de l'annonce de fermetures ?
- 6) Face aux probables fermetures à venir, le Gouvernement est-il disposé à préciser les éventuelles mesures compensatoires discutées avec La Poste ? En effet, La Poste a par exemple la possibilité de soutenir financièrement des start-up régionales.
- 7) Enfin, le Gouvernement a-t-il prévu de rencontrer les syndicats concernés ?

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

**M. Raphaël Cioocchi (PS) :** Le 26 octobre dernier, La Poste a annoncé la fermeture de 500 à 600 offices de poste d'ici 2020. 1'200 collaboratrices et collaborateurs seraient touchés.

Le jour même, notre Parlement a eu l'occasion de débattre sur un projet de résolution défendu par notre collègue Nicolas Maître. Si notre Parlement n'a pas validé cette intervention, notamment pour des questions de forme, le débat a été empreint d'émotion et surtout d'inquiétudes et les représentants des différents partis politiques se sont accordés à dire que l'annonce de La Poste exigeait une action déterminée de nos autorités cantonales afin de défendre notre région et ses intérêts. Le Gouvernement a d'ailleurs profité de l'occasion pour confirmer sa volonté en indiquant qu'il allait, je cite, qu'il allait «prendre contact rapidement avec la Direction de La Poste pour se prémunir contre un démantèlement du service public qui léserait notre Canton».

Considérant les enjeux pour l'emploi et le service public dans notre région, il est important que notre Parlement soit renseigné régulièrement et précisément sur les démarches annoncées par notre Exécutif, sur les informations et les résultats obtenus ainsi que sur le rôle que ce dernier entend jouer dans ce dossier, premièrement avec La Poste mais également dans les contacts qu'il a certainement entrepris avec d'autres cantons et, enfin, dans ses relations avec les communes jurassiennes.

A cet égard, j'ai eu connaissance que l'Association jurassienne des communes avait invité La Poste à une prochaine assemblée, au mois d'avril. Cette rencontre, si elle a lieu, devrait permettre d'éclaircir et de préciser les contours de la restructuration postale prévue. Je pars de l'idée que, dans la

foulée de cette assemblée et au vu des informations obtenues, le Gouvernement suscitera une discussion en direct avec les représentants communaux.

Enfin, il faut relever qu'entre le dépôt de mon interpellation et aujourd'hui, il y a tout de même eu une évolution positive. Par communiqué du 2 mars, La Poste a annoncé une adaptation de son offre, par exemple pour les PME, les versements à domicile ou encore la distribution des journaux jusqu'à midi au plus tard. Cependant, ces quelques pas dans la bonne direction ne suffisent pas à nous rassurer concernant les fermetures d'offices prévues dans le Jura et leurs conséquences.

Par conséquent, je remercie le Gouvernement pour les réponses qu'il apportera à nos différentes interrogations et préoccupations.

**M. David Eray,** ministre de l'environnement : Effectivement, l'intention exprimée par La Poste le 26 octobre 2016 de fermer quelque 600 offices d'ici à 2020, et de les remplacer le plus souvent par des agences, a suscité de nombreuses réactions, en particulier de la part des syndicats. Le Parlement jurassien, quant à lui, n'a pas souhaité réagir immédiatement à cette annonce puisqu'il a refusé un projet de résolution déposé le même jour.

Il convient de rappeler que La Poste poursuit en réalité un processus qu'elle a engagé il y a fort longtemps. A titre d'exemple, elle a fermé 600 offices et ouvert 450 agences lors des six dernières années. Dans le canton du Jura, plus de la moitié des offices ont disparu en l'espace de quinze ans : on en recensait 76 en 2001 et 31 en 2016. En parallèle, neuf agences ont été créées. Alors que La Poste employait près de 500 personnes dans le Jura en 2000, elle n'en occupait plus que 327 en 2016. Cette diminution d'effectif serait encore plus grave si CarPostal n'avait pas engagé des dizaines de collaborateurs supplémentaires pendant la même période.

Il faut relever que ces postes sont largement financés par les collectivités publiques jurassiennes, donc pas forcément à prendre en compte dans la balance de comparaison entre les emplois avant et après. Les emplois que le Géant jaune compte dans le canton du Jura sont directement liés aux prestations acquises par la clientèle locale. Aucun service central ou transversal, par exemple, n'est établi sur le territoire jurassien.

Le Gouvernement n'a pas attendu la communication de La Poste le 26 octobre 2016 pour sensibiliser celle-ci à la nécessité de maintenir et de renforcer sa présence dans le canton du Jura. Le 23 mai 2016 déjà, il a rencontré le conseil d'administration et la direction de l'entreprise fédérale. Parmi ses revendications figurait la présentation d'une vision globale du développement du réseau postal à moyen terme.

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 25 novembre 2016, à la demande de La Poste. A cette occasion, l'entreprise fédérale a présenté au Département de l'environnement un projet de carte identifiant les offices dont le maintien serait garanti jusqu'en 2020, tous les autres pouvant faire l'objet d'un examen d'ici là. Le Canton a été convié à donner son appréciation concernant ce projet, ce qu'il a fait en janvier dernier. Il est prévu qu'un second entretien aura lieu au cours des prochains mois. Le processus est donc toujours en cours. Il n'appartient pas au Gouvernement de rendre publiques les intentions de la Poste; il revient à celle-ci de les communiquer et de les justifier. Cela dit, le Gouvernement confirme qu'il s'agit

d'une restructuration de très grande ampleur qui, probablement, touchera le Jura davantage que les autres cantons. Selon les informations dont dispose le Gouvernement, le taux de fermeture d'offices dans le canton du Jura pourrait être largement supérieur à ce qui est prévu dans l'ensemble de la Suisse.

Le Gouvernement a fait part de sa désapprobation quant à l'ampleur des mesures envisagées.

Pour accomplir sa mission de service public, La Poste doit assurer une certaine présence sur le territoire. Ce n'est toutefois pas le rôle du Gouvernement d'indiquer à La Poste quel office doit être maintenu et lequel peut être remplacé par une agence. Le Gouvernement ne dispose pas de toutes les données nécessaires à cet examen, qui doit être accompli par la direction de l'entreprise. Quant à la législation relative aux services postaux, qui fixe des critères en la matière, elle est du ressort de la Confédération et non des cantons.

Le Groupement suisse pour les régions de montagne a demandé l'introduction d'un moratoire sur les fermetures d'offices jusqu'à que la Confédération procède à des adaptations législatives. Plusieurs motions ont été déposées récemment au Parlement fédéral; elles demandent notamment que les critères d'accessibilité aux services postaux soient désormais fixés au niveau régional et non plus de manière identique dans l'ensemble du pays. De son côté, et avant même que soit connue la revendication du Groupement suisse pour les régions de montagne, le Gouvernement jurassien a demandé à La Poste de surseoir à toute fermeture d'offices avant qu'elle n'ait adopté et communiqué sa vision du réseau postal dans le canton du Jura.

Entre autres revendications, le Gouvernement a prié La Poste d'améliorer les conditions de collaboration proposées aux exploitants des agences. Si les agences sont appelées à devenir majoritaires dans le paysage postal suisse, il est primordial qu'elles fournissent des prestations attractives et que La Poste rémunère celles-ci à leur juste valeur. Dans ce contexte, il est à relever que la commission compétente du Conseil national a adopté, à une très large majorité, une motion demandant que les agences postales soient à même d'assurer également les services de paiement.

Les changements opérés au sein de La Poste reflètent les mutations qui ont cours au sein de notre société. Les nouvelles technologies influencent largement nos modes de communication et de consommation. Il y a quinze ans, presque tout le monde se rendait régulièrement à l'office de poste pour effectuer ses paiements; aujourd'hui, il est probable que seule une minorité de la population procède ainsi. Sans même parler des courriers électroniques qui ont suppléé une grande partie des courriers postaux.

Sur le principe, le Gouvernement ne s'oppose pas à ce que La Poste adapte ses prestations aux besoins de la clientèle. Il salue sa stratégie de diversification dans les services numériques. Cependant, il estime que le canton du Jura doit lui aussi connaître les effets positifs de cette stratégie qui génère de nouveaux types d'emplois. En d'autres termes, La Poste ne doit pas se retirer du canton du Jura mais y diversifier ses activités, comme elle le fait ailleurs en Suisse. La révolution numérique ne saurait servir de prétexte à La Poste pour concentrer ses activités dans certaines régions au détriment d'autres. L'entreprise fédérale doit veiller à ce que son redéploiement dans les activités numériques se réalise de manière équilibrée sur le territoire. Le Gouvernement fait preuve d'une grande fermeté sur ce point et il attend de La

Poste qu'elle prenne des décisions concrètes à ce sujet, et cela à relativement brève échéance. Les discussions sont en cours, associant parfois des partenaires privés. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ne peut pas dévoiler aujourd'hui les pistes qui sont envisagées.

Enfin, pour répondre de manière complète aux questions formulées dans l'interpellation, le Gouvernement ajoute qu'il a reçu des informations écrites du syndicat Syndicom, auquel il a répondu également, par écrit, que la restructuration du réseau postal est un sujet abordé au sein de certaines conférences intercantionales et qu'il se tient naturellement à la disposition des communes pour les informer de la procédure légale à suivre lorsque La Poste annonce son intention de fermer un office. Dans un tel cas, c'est en effet à la commune concernée – et non au Canton – que la législation fédérale confère le droit d'être consulté et, à défaut d'accord, de saisir la commission fédérale de La Poste. Les communes peuvent informer le Canton dès qu'elles ont des contacts avec La Poste. D'ailleurs, certaines le font déjà.

Le Gouvernement, quant à lui, oriente ses réflexions et son action sur le plan cantonal en représentant auprès de l'entreprise fédérale les intérêts de la population jurassienne dans son ensemble, y compris les emplois qui sont en jeu.

**M. Raphaël Ciocchi (PS)** : Je suis satisfait mais je demande l'ouverture de la discussion.

*(Cette requête est acceptée par plus de douze députés.)*

**M. Raphaël Ciocchi (PS)** : Merci beaucoup au Gouvernement, via son ministre. Beaucoup de questions effectivement, également beaucoup de réponses. Donc, véritablement, je vous remercie pour la clarté et le détail des réponses et aussi, à mon avis, une claire appréciation gouvernementale de la restructuration de La Poste, en tout cas de la restructuration annoncée.

Pour ma part, et j'ai essayé d'être rapide dans les prises de notes, je retiens les quelques éléments suivants, qui sont tout de même des remarques de fond.

Premièrement, si les termes sont exacts, le Gouvernement désapprouve l'ampleur des mesures envisagées par La Poste. Il a confirmé aussi que la restructuration était de très grande ampleur et que le taux de fermeture des offices de poste dans le Jura serait donc plus conséquent, plus large qu'ailleurs en Suisse. On a donc véritablement ici la confirmation qu'on est face à une situation extraordinaire même si, historiquement, La Poste a toujours fait évoluer son réseau dans notre Canton.

Deuxièmement, j'apprends là aussi avec intérêt que le Gouvernement a déjà demandé à La Poste de surseoir à toute fermeture d'offices. C'est une excellente nouvelle. Il faut surseoir à toute fermeture d'offices avant que La Poste n'ait communiqué et adopté sa vision du réseau postal d'ensemble. Cette demande – je lis entre les mots ou j'interprète – est, autrement dit, clairement une demande qui va dans le sens du moratoire demandé par le Groupement suisse pour les régions de montagne et je m'en réjouis.

Troisièmement, vous l'avez dit, notre Canton doit aussi bénéficier des effets positifs de cette réorganisation. Alors, certes, on nous annonce des fermetures d'offices de poste mais, en contrepartie, ici, on se doit quant à nous d'exiger et de demander des mesures compensatoires. Et, là, j'ai aussi bien pris note que le Gouvernement ne souhaite pas et ne

veut pas que La Poste se retire de notre région mais, au contraire, elle doit diversifier son offre pour maintenir, voire, dans le meilleur des cas, développer des emplois. Ici, je crois que les termes de fermeté du Gouvernement ont été utilisés. J'ai également noté que ces mesures, vous les attendiez concrètes, à brève échéance. Et, là, aussi, ça me réjouit. Effectivement, je pense qu'une entreprise comme La Poste, d'une telle dimension, d'une telle ampleur, a véritablement des possibilités pour attribuer des mandats, pour passer des commandes également publiques dans des petites régions comme la nôtre. Je prends un seul exemple : le domaine de l'imprimerie. Je crois que, là, c'est un domaine où il pourrait y avoir beaucoup à faire.

Bref, voilà plusieurs éléments qui confirment notre sentiment. Le Gouvernement ne partage pas la stratégie actuelle de La Poste ou, en tout cas, demande des compléments de manière insistante. Nous saluons cette position et les démarches déjà entreprises dont on a bien pris note.

Nous souhaitons par contre effectivement que le Gouvernement partage un peu plus encore son avis, renforce un peu plus sa communication et son action en la matière. Aussi, je profite de cette tribune pour aborder deux ou trois suggestions.

Premièrement, je pense que notre Canton doit utiliser sa présence dans les conférences intercantionales, dans ses relations aussi avec les autres cantons, pour véritablement provoquer un débat et susciter une mobilisation politique des différents cantons concernés pour amener La Poste, premièrement, à s'expliquer et, deuxièmement, à revoir tout ou partie de sa stratégie.

Deuxièmement, le sujet de la relation avec les communes a été abordé. J'ai compris que le Gouvernement intervenait pour informer les communes sur la procédure légale de fermeture, sous forme peut-être un peu de conseil. Pour ma part, aussi dans un souci de pleine transparence, je trouve que le Gouvernement se doit aussi de solliciter auprès de La Poste la vue d'ensemble, les chiffres, l'argumentation, les justifications qui font qu'on décide de fermetures d'offices de poste dans notre Canton. Remarque plus générale ici : pour une entreprise fédérale, à l'heure actuelle, je trouve particulier qu'un exécutif cantonal qui demande des données ou qui demande à disposer de certaines données qui justifieraient, ou qui nous permettraient à nous, décideurs politiques, de comprendre pourquoi on ferme un office de poste... et bien, là, comme entreprise fédérale, on n'a pas de réponse, on n'a pas de chiffres. Personnellement, cela ne me convient pas, ce n'est pas satisfaisant.

Dernier point. J'en reviens ici à l'Association jurassienne des communes. Confronté à la même situation, le canton du Tessin, chers collègues, a récemment débattu et soutenu une intervention, donc notamment le Parlement mais également le Gouvernement, une intervention demandant de renforcer la position des communes dans les négociations avec La Poste. Les communes devraient notamment pouvoir recourir au Tribunal administratif fédéral. Voilà, Monsieur le Ministre, peut-être une piste mais il y en a d'autres qui méritent d'être examinées de concert avec les représentants communaux.

Chers collègues, les durées et les distances pour accéder à des prestations de base pour nos citoyennes et nos citoyens, l'offre également de ces prestations de base devient toujours plus restreinte et les distances et les durées toujours plus longues. Nous avons des entreprises fédérales et leur nom, pour moi, est explicite : ce sont des entreprises qui ont

un mandat de service public, de service universel. Donc, ici, je pense qu'une entreprise comme La Poste doit être un instrument. Un instrument de soutien, un vecteur de développement pour nos régions et non pas au contraire un élément encore qui, des fois, tend à les appauvrir ou à mettre certains villages ou certaines communes dans des situations délicates. C'est donc à nous, représentants politiques de tous niveaux (parlementaires fédéraux, ministres, députés, élus communaux), de garantir la réalisation de cet objectif.

Je remercie le Gouvernement pour sa prise de position qui est claire. Elle me convient. Il y a encore, sous forme de quelques suggestions, une activité à mener, à être peut-être encore plus audible hors Canton mais, véritablement, on doit, nous tous, rappeler à La Poste que la richesse et la force d'un pays comme le nôtre passent par la prise en compte de toutes ses régions. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

**Mme Amélie Brahier (PDC) :** Je serai brève.

Simplement je voulais rappeler, au nom du groupe PDC, qu'il a bien entendu également été interpellé par l'annonce de La Poste suite à la fermeture potentielle de 500 à 600 bureaux postaux, avec pour conséquence la perte d'environ 1'200 col-laborateurs.

Je voulais simplement rappeler ici que La Poste est une entreprise à part entière et, ainsi que l'a relevé Monsieur le ministre, elle doit bien entendu s'adapter à l'évolution des mœurs. L'évolution des mœurs est un constat qui est clair pour les buralistes : la clientèle physique diminue et les opérations au guichet se raréfient. La cause, c'est que nous utilisons de moins en moins les courriers physiques pour nous écrire mais plutôt les mails ainsi que l'e-banking pour effectuer nos paiements. C'est dès lors nous-mêmes qui induisons une diminution de travail pour les buralistes et donc une fermeture éventuelle de bureaux de poste dans le canton du Jura.

A l'inverse, si certains bureaux de poste ferment, le groupe PDC souhaite souligner que le service à domicile, qui existe déjà dans certaines communes jurassiennes, est particulièrement apprécié de la population.

Enfin, et je terminerai ici mon intervention, le groupe PDC souhaite saluer la stratégie du Gouvernement qui souhaite faire investir si possible La Poste dans des starts-up (notamment dans le domaine du développement du numérique) qui pourraient à l'avenir venir s'établir dans le canton du Jura. Le groupe ne peut que soutenir d'éventuelles créations de postes dans le Canton et nous serons donc très attentifs au traitement de ce dossier.

**M. David Eray,** ministre de l'environnement : Très rapidement pour revenir sur un élément supplémentaire qui n'a pas été évoqué.

Nous sommes en contact effectivement avec la direction de La Poste. Nous avons des contacts réguliers avec certaines communes qui ont des soucis. Mais, également, nous avons des contacts avec nos élus aux Chambres fédérales qui sont également informés de la situation, qui sont informés des démarches et qui essaient aussi, de leur côté, d'appuyer notre démarche pour avoir des compensations, pour avoir aussi un Jura préservé au maximum de ces mesures qui sont annoncées par La Poste. Voilà ce que je voulais encore préciser.

**15. Question écrite no 2864****Laissés pour compte de la RPC : combien sont-ils ?  
Vincent Hennin (PCSI)**

Suite à la décision de BKW de rétribuer le courant solaire à hauteur de 4ct. le kWh dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'initiative «Sortir du nucléaire» pouvait entretenir l'espoir d'un avenir serein pour les énergies renouvelables et pour les personnes, PME, exploitants agricoles ayant investi dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques. Le verdict est malheureusement sans appel et sans grand espoir, les investissements réalisés sur incitation du Conseil fédéral et qui ne sont pas sous le coup de la RPC mettront pratiquement 70 ans à être amortis... Quand l'on sait que les panneaux ont une durée de vie d'environ 30 ans, il y a de quoi être dubitatif sur la politique menée en la matière.

On peut raisonnablement penser qu'en l'état et si rien n'est entrepris pour soutenir ces entrepreneurs de notre futur énergétique, le risque pour beaucoup d'être confrontés à de graves problèmes financiers est palpable et bien réel.

Nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Dans le canton du Jura, combien de privés, entreprises et agriculteurs ont investis dans des installations photovoltaïques et n'ont aucune garantie d'obtenir la RPC ?
2. Cette situation étant certainement de nature à décourager les investissements dans le domaine, le succès de la stratégie énergétique 2035 du Canton risque-t-elle d'en être affectée ?
3. Qu'entend faire le Gouvernement pour soutenir ces différents producteurs, mais aussi de futurs éventuels investisseurs ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement rappelle que l'initiative «Sortir du nucléaire», refusée le 17 novembre 2016 par la population suisse, n'incluait pas de dispositions permettant de soutenir la production d'énergie renouvelable. De telles dispositions, issues d'un large consensus au Parlement fédéral, sont prévues par le premier paquet de la stratégie énergétique 2050 sur lequel le souverain devra se prononcer le 21 mai prochain. Bien plus que la décision de BKW de réduire ses tarifs de reprise, ce vote aura une influence capitale sur le développement des énergies renouvelables nécessaire à l'arrêt des centrales nucléaires.

Ces éléments étant précisés, le Gouvernement jurassien apporte les réponses ci-dessous aux questions posées.

Réponse à la question 1 :

Les données fournies par l'Office fédéral de l'énergie nous permettent d'estimer la répartition suivante pour les installations photovoltaïques situées dans le canton du Jura.

Près de 900 installations photovoltaïques ont fait l'objet d'une demande de subvention par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) ou la rétribution unique (RU).

Plus de 500 installations sont en service, pour une puissance installée de l'ordre de 30'500 kWc [le kilowatt crête (kWc) indique la puissance atteinte par une installation photovoltaïque exposée à un rayonnement solaire maximal; la production annuelle en kWh d'une installation photovoltaïque peut être estimée en multipliant la puissance en kWc par

1'000 (kWh/kWc); ainsi, pour une installation de 1 kWc, la production annuelle est de l'ordre de 1000 kWh par année.]. Elles se répartissent comme suit : 38 % (1'900 kWc de puissance installée) ont bénéficié de la RU, 23 % (9'500 kWc) bénéficient de la RPC et 39 % (19'100 kWc) sont en liste d'attente.

Parmi ces dernières, la plus grande est la centrale photovoltaïque de BKW et EDJ située à Courgenay (GEFCO), dont la puissance est de 6'700 kWc. Le pourcentage d'installations en liste d'attente qui appartiennent à des agriculteurs est de 22%, pour une puissance installée de 4'100 kWc. Le pourcentage d'installations photovoltaïques en liste d'attente situées sur des entreprises est quasiment identique, avec toutefois une puissance installée plus importante (6'600 kWc). Le solde, qui représente 55% des installations en liste d'attente et 1'500 kWc de puissance installée, se répartit entre bâtiments publics, bâtiments locatifs et villas individuelles.

Il n'est pas possible de dire avec précision quelles sont les installations qui peuvent espérer recevoir la RPC au cours des prochaines années. En 2016, les installations photovoltaïques s'étant annoncées jusqu'au 8 novembre 2011 ont pu bénéficier de la RPC. Le contingent 2017, à savoir le nombre de décisions positives supplémentaires qui pourront être remises cette année, n'est pas encore connu. Il dépend de l'évolution du prix du marché et de la consommation finale, ainsi que des remboursements aux gros consommateurs.

Ce qui est certain, c'est que si le peuple refuse la stratégie énergétique 2050, aucune installation supplémentaire ne pourra plus entrer dans le système de la RPC à partir de 2018.

Réponse à la question 2 :

La conception cantonale de l'énergie comprend 20 mesures visant à réduire la consommation d'énergie et à favoriser la production d'énergie renouvelable indigène. En ce qui concerne la production photovoltaïque, les objectifs sont répartis entre les grandes installations, d'une puissance installée supérieure à 30 kWc, et les petites installations.

Pour les grandes installations, les objectifs fixés par la conception cantonale de l'énergie étaient de disposer d'une puissance installée de 15'000 kWc en 2021 et de 80'000 kWc en 2035. La puissance actuellement installée étant de 24'300 kWc, les objectifs 2021 sont d'ores et déjà atteints.

Pour les petites installations, les objectifs fixés par la conception cantonale de l'énergie étaient de disposer d'une puissance installée de 5'000 kWc en 2021 et de 20'000 kWc en 2035. La puissance actuellement installée étant de 6'200 kWc, les objectifs 2021 sont également atteints.

L'atteinte des objectifs 2035 dépendra de nombreux paramètres. L'obligation pour les nouveaux bâtiments de produire de l'électricité, qui sera en vigueur dès le 1er juillet 2017, aura un impact important sur la production photovoltaïque, principalement pour les petites installations. L'évolution du prix des installations, d'une part, et du prix de l'électricité sur le marché, d'autre part, aura également une incidence importante. Enfin, le sort de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération influencera directement le développement du photovoltaïque.

Réponse à la question 3 :

Le Gouvernement n'a ni la vocation ni les moyens financiers de se substituer à la Confédération et aux entreprises électriques en matière de soutien à la production d'énergies renouvelables. Il entend toutefois mettre en place les conditions-cadres permettant leur développement dans le canton du Jura.



En matière de production photovoltaïque, diverses pistes sont évaluées suite à la séance réunissant le Département de l'environnement, la Chambre jurassienne d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie du Jura et BKW. En particulier, il s'agit d'une part d'évaluer comment optimiser l'auto-consommation du courant produit pour accroître la rentabilité des installations et, d'autre part, de trouver un modèle permettant aux producteurs jurassiens de vendre leur électricité à des consommateurs jurassiens intéressés par la plus-value locale de l'énergie indigène.

L'analyse de ces solutions se poursuivra ces prochaines semaines, en collaboration avec EDJ et les partenaires cités ci-dessus.

**M. Vincent Hennin (PCSI) :** Je suis satisfait.

## 16. Motion no 1171

### Augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque sur le territoire cantonal

**Katia Lehmann (PS)**

La prise en charge optimale d'un arrêt cardio-respiratoire se divise en cinq phases :

1. Appel immédiat au 144
2. Réanimation précoce
3. Défibrillation précoce
4. Arrivée des secours, prise en charge médicale pré-hospitalière professionnelle
5. Prise en charge hospitalière spécifique

En 2014, dans le Jura seules 20 % des victimes d'un arrêt cardio-respiratoire ont bénéficié d'une aide avant l'arrivée des secours professionnels. Dans les autres cas, aucune mesure de réanimation n'a été mise en œuvre sur le lieu de l'arrêt cardiaque. Or, chaque minute passée sans soin diminue les chances de survie de 10 %.

Chacun de nous peut potentiellement sauver une vie et lorsque l'on sait que plus de 70 % des arrêts cardiaques surviennent à domicile, cette vie est souvent celle d'un proche. Il faut oser pratiquer ces gestes qui sauvent et pour oser, il faut avoir été informé.

Le canton du Tessin, en partenariat avec la Fondation Ticino Cuore, est un pionnier de la prise en charge des arrêts cardio-respiratoires et est devenu une référence internationale. Le taux de survie y est passé de 14 % en 2004 à 38 % en 2013 grâce à un enseignement à large échelle des techniques de premiers secours, à une participation active de la population et à la mise en place d'un réseau de premiers répondants et de défibrillateurs. La coordination de toutes ces actions est optimisée par l'utilisation d'une application smartphone dès l'appel au 144.

Le canton du Jura doit se donner les moyens d'améliorer la prise en charge des arrêts cardio-respiratoires. Une fondation inspirée du modèle tessinois est par ailleurs déjà active dans ce sens. L'objectif est accessible, l'implication de la population est gratifiante et motivante et une vie sauvée représente plus que n'importe quel bénéfice.

Pour atteindre cet objectif nous demandons au Gouvernement :

- de développer la formation de la population aux techniques de premiers secours et, ce, dès la scolarité;
- de créer un réseau de premiers répondants;

- de mettre en place un réseau de défibrillateurs en nombre suffisant et accessibles en permanence;
- enfin, de renforcer la coordination de toutes ces actions.

**Mme Katia Lehmann (PS) :** «Le temps est précieux». Cette expression est particulièrement significative lorsqu'elle évoque les minutes qui s'égrènent entre un arrêt cardiaque et sa prise en charge. Chaque minute passée sans tentative de réanimation diminue les chances de survie de 10 %.

La réalisation efficace et précoce de chaque étape de la chaîne de survie est un facteur prépondérant dans la réussite d'une prise en charge d'arrêt cardiaque.

Mais, alors, que faire si l'on se retrouve témoin involontaire d'une situation de détresse cardiaque ? La simple évocation du sujet éveille un petit doute en chacun de nous. Certains diront qu'ils seraient incapables de réagir, d'autres qu'ils auraient peur de mal agir. Pourtant, il est urgent et impératif d'intervenir, d'où la nécessité et l'importance de la formation et de l'information.

Nous sommes conscients que certaines formations existent déjà et sensibilisent une partie de la population aux techniques de réanimation. Par exemple, le cours suivi par les candidats au permis de conduire. Toutefois, nous sommes convaincus de la nécessité de développer cette offre.

Un apprentissage régulier et répété permet d'acquérir des réflexes que l'on saura mobiliser même dans une situation de grand stress. Le parcours scolaire serait un terrain idéal pour initier dès l'enfance aux éléments principaux de la réanimation. Des formations sont données dans certaines écoles, par exemple à l'occasion d'une semaine hors cadre. Les retours sont à chaque fois très positifs, tant du côté des élèves, des parents que des enseignants. Les enfants sont très réceptifs et impliqués dans ce type de cours modulables et adaptés à chaque tranche d'âge.

Pour la population adulte, en dehors des personnes initiées dans le cadre professionnel ou de certains loisirs, la formation repose essentiellement sur une base volontaire. Mais il n'existe, actuellement, aucun registre ni liste des personnes formées dans le Canton.

La création d'un réseau de premiers répondants permettrait de regrouper l'ensemble de ces personnes certifiées et disposées à intervenir le cas échéant. L'organisation d'un tel réseau permettrait d'offrir une prise en charge précoce, organisée et coordonnée. En tant que premier répondant, intervenir n'est jamais obligatoire et l'intérêt est donc grand d'avoir un réseau étoffé.

Cette notion de réseau m'amène à un aspect essentiel dans le fonctionnement de la chaîne de survie : la coordination des actions. Les moyens de communication à notre disposition aujourd'hui sont considérables; nous devons exploiter leur potentiel pour renforcer cette coordination.

Le Tessin utilise depuis plusieurs années une application téléphonique. Un appel au 144 déclenche automatiquement l'alerte des premiers répondants. La même application recense également l'emplacement de tous les défibrillateurs et peut transmettre l'adresse de l'appareil le plus proche.

L'accès à un défibrillateur est un autre élément fondamental dans le succès d'une réanimation cardiaque. Si le massage cardiaque permet d'entretenir un certain temps la fonction mécanique du cœur, le défibrillateur est indispensable pour récupérer le rythme cardiaque. Et, une fois encore, la rapidité de l'action sera un facteur favorable.

Dans son intervention en février 2010 au sujet d'une motion demandant l'installation de défibrillateurs, le ministre, M. Receveur, relevait à juste titre, je cite : «On peut souligner qu'il est surtout essentiel que des personnes formées puissent être rapidement sollicitées pour l'utilisation de ces appareils afin d'en améliorer les performances.» (Fin de citation). Il relevait aussi, je cite à nouveau, «qu'il ne suffit pas de de poser des défibrillateurs à des endroits stratégiques mais qu'une formation aux premiers secours des personnes habitant ou travaillant dans leur environnement est des plus souhaitables.» (Fin de citation). Cette motion avait été acceptée sous forme de postulat.

Le canton du Jura compte déjà un peu plus de 90 défibrillateurs, un nombre intéressant certes, mais plus des deux tiers sont dans des locaux privés et ne sont pas accessibles en permanence. De ce fait, ils sont pour l'instant trop rarement utilisés avant l'arrivée des secours médicalisés.

En 2010, le Gouvernement avait relevé l'importance qu'il accordait à la formation. Pour l'instant, la concrétisation n'a pas franchi le stade théorique. La motion qui vous est proposée est de passer à la réalisation pratique : l'augmentation du taux de survie en cas d'arrêt cardiaque passe par le renforcement des différents maillons de la chaîne de survie et par leur coordination efficace.

J'espère vivement que ces histoires de cœur ne vous laisseront pas insensibles et que vous soutiendrez cette motion. Merci de votre attention.

**M. Jacques Gerber**, ministre de la santé : Madame la Députée, le Gouvernement a pris connaissance du contenu de votre motion qui demande la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures dans le but d'augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque.

Ainsi qu'il l'a précisé dans ses réponses aux récentes interventions parlementaires concernant l'externalisation de la CASU 144, le Gouvernement présentera avant l'été de cette année, de concert avec l'Hôpital du Jura, le nouveau concept cantonal de médecine d'urgence et de sauvetage (CCMUS), qui garantit à l'ensemble de la population jurassienne une qualité et une sécurité des prises en charge encore améliorée. Ce concept permet d'avoir une vision globale de la médecine d'urgence et de sauvetage et donc de la sécurité sanitaire sur le plan cantonal.

Le Gouvernement estime que le texte de la motion pose très bien les enjeux de la sécurité sanitaire de demain et son contenu va, selon également l'Hôpital du Jura, exactement dans le sens du concept actuellement en développement.

Les résultats obtenus au Tessin démontrent qu'il est essentiel d'étoffer la chaîne des secours avec l'intervention précoce de secouristes formés aux gestes qui sauvent. A noter que les chiffres tessinois ne sont pas totalement comparables au taux de survie présenté en Suisse puisque, au Tessin, on fait référence à une partie seulement des situations d'arrêts cardiaques, à savoir celles qui bénéficient d'une défibrillation. Cela n'enlève absolument rien à l'excellente progression obtenue grâce à ce concept au Tessin. Il faut préciser que le taux de survie en Suisse et dans le Jura, pour tous les arrêts cardiaques, se situe aux alentours de 5 %. Il est donc essentiel de le faire progresser et, en cela, l'Hôpital du Jura soutient vivement les buts de la motion.

Selon les informations fournies par l'Hôpital, le concept s'appuiera sur la Fondation RéaJura Cœur pour former les premiers répondants jurassiens. Cette fondation propose

déjà cette formation et elle se dit prête à participer à la mise sur pied du réseau de secouristes bénévoles.

Les défibrillateurs – vous en avez parlé, Madame la Députée – présents sur le territoire cantonal ont déjà été recensés par la CASU Jura 144, en partenariat avec le Service de la santé publique. Cet inventaire doit être actualisé régulièrement et cela fera partie des tâches de la CASU choisie récemment par le Gouvernement suite à la confirmation de l'externalisation de cette prestation. En collaboration avec ReaJura Cœur et les autres acteurs, le Service de la santé publique mettra en place un système d'évaluation (nombre d'utilisations des défibrillateurs, lieux, personnes ayant utilisé les défibrillateurs, taux de survie) pour tirer des leçons et mieux adapter la stratégie sur le long terme. Le problème d'un grand nombre de défibrillateurs est en effet lié au fait que ceux-ci ne sont pas en libre accès, comme vous l'avez mentionné, bien souvent sous clef dans des endroits privés (usines, commerces). RéaJura Cœur a ainsi pour objectifs d'installer des défibrillateurs dans les lieux publics, toujours sur mandat des communes, et de les maintenir en parfait état de marche d'une part et d'assurer une formation adéquate de la population d'autre part.

En plus des ambulances et de la REGA, l'Hôpital du Jura proposera différents éléments dans son concept, notamment :

- des médecins d'urgence de proximité, recrutés parmi les médecins indépendants, afin de fournir une aide le plus précocement possible;
- un système de SMUR (Service mobile d'urgence et réanimation);
- une réorganisation des urgences pour pouvoir distribuer les forces en présence, en fonction des besoins réels de la population.

Dans un second temps, l'Hôpital du Jura envisage une réflexion sur l'introduction de «premiers répondants plus» qui auraient davantage de compétences (c'est-à-dire justement faire face à des malaises, à des étouffements, à des hémorragies) que les premiers répondants «de base» n'ont pas.

Ces différents éléments seront développés par l'Hôpital du Jura lors de la présentation prochaine de ce concept, une fois que ce dernier aura été validé par le Gouvernement. Une modification de la base légale est nécessaire, à savoir la loi sur les établissements hospitaliers, et cette modification légale sera alors soumise au Parlement, qui pourra débattre de cette thématique en toute connaissance de cause.

Enfin, le Gouvernement pense effectivement que l'apprentissage est une bonne façon d'intéresser les élèves aux gestes de premiers secours car, plus tôt les personnes sont formées, meilleurs sont les réflexes lors de l'intervention. Des cours ponctuels ont déjà été donnés par la Fondation RéaJura Cœur. Ces formations dépendent jusqu'à présent de la volonté des établissements scolaires et sont le plus souvent bénéficiaires de subventions (par exemple de la Fondation O<sub>2</sub>, voire des communes). A ce jour, ce sont plus de 500 écoliers qui ont été formés par ReaJura. Afin de développer une réelle culture de la réanimation cardio-pulmonaire dès le plus jeune âge, la Fondation RéaJura Cœur a inscrit dans son plan d'action des cours de formation coordonnée, à dispenser aussi bien aux élèves qu'au corps enseignant. Toutefois, les programmes scolaires étant pour l'heure déjà très chargés par de multiples actions, notamment dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, cela sera repris dans le cadre des réflexions en cours sur le parcours de santé de l'élève jurassien.

Le Gouvernement jurassien soutient donc les objectifs de la motion mais estime qu'ils sont remplis avec la suite qu'il entend donner au débat sur la sécurité sanitaire, notamment par la présentation prochaine du concept cantonal et la prochaine modification de la loi sur les établissements hospitaliers. Par conséquent, le Gouvernement propose au Parlement de refuser cette motion en considérant qu'elle est déjà réalisée.

**M. Michel Choffat (PDC) :** La motion de notre collègue ne peut nous laisser indifférents malgré la complexité de ce dossier.

Et puis, je vous rappelle – la députée l'a rappelé d'ailleurs tout à l'heure – que le groupe PDC avait déposé déjà une motion en 2009 qui s'intitulait «Installation de défibrillateurs dans les lieux publics». Le Journal des débats nous informe que ce ne fut pas l'enthousiasme des député(e)s, loin s'en faut, en faveur de la motion, même transformée en postulat !

Aujourd'hui, il est toutefois nécessaire de faire abstraction de ces chamailleries politiciennes et de mettre l'accent sur la sécurité sanitaire, avec une vision générale de la problématique.

Dans le rapport du Gouvernement du 2 juillet 2013 au sujet de la motion précitée transformée en postulat, il précise, à juste titre, que la défibrillation ne représente qu'un des maillons de la chaîne de survie...

Dès lors, nous pensons que développer la formation de la population aux techniques de premiers secours, et ce dès la scolarité, et créer un réseau de répondants sont les actions prioritaires à mettre en place. Il est donc impératif que l'ensemble des processus soient coordonnés entre les différents acteurs de la santé (Canton, communes, Hôpital du Jura, 144, fondations, associations, spécialistes de la formation d'adultes, etc.).

De ce fait, il nous semble que les propositions nécessitent une large concertation afin d'élaborer des pistes, des solutions, tout en priorisant leur mise en place. En effet, la priorité des priorités n'est-elle pas la formation ?

La pose de défibrillateurs sans formation se justifie-t-elle ? Qui sait faire un massage cardiaque ? Qui peut le faire ? Qui veut le faire ? Comment agir si l'on est seul avec la personne qui vient de faire un malaise cardiaque ? Des personnes prodiguant des premiers secours ne pourraient-elles pas être tenues responsables en cas d'insuccès de leurs efforts ? Et je pourrais continuer...

Et puis, où en est le nouveau concept hospitalier des urgences ? Nous avons eu une partie de la réponse de la part du ministre. Alors, ne devrait-on pas attendre finalement ce rapport définitif ? Et, dès lors, cette motion est-elle encore pertinente ?

Mais je vais conclure par une remarque d'un professionnel de la santé qui me disait l'autre jour : «Avoir un défibrillateur sans formation, c'est comme avoir une voiture sans permis !».

Vous l'aurez compris, les débats ont été nourris au sein de notre groupe et toutes ces questions et ces interrogations nous ont conduits à finalement laisser la liberté de vote. Je vous remercie de votre attention.

**M. Gabriel Voirol (PLR) :** Le groupe PLR a bien évidemment examiné cette motion avec toute l'attention nécessaire et je devrais surtout rassurer la motionnaire : on partage inté-

gralement les préoccupations et les motivations qui l'ont animée, en particulier d'aller dans le sens de la formation, de l'éducation et surtout de la coordination.

Ceci étant dit et je dois dire qu'on apprécie beaucoup que l'on ne focalise pas sur les défibrillateurs, cela a suffisamment été dit. En effet, les défibrillateurs seuls n'apportent pas grande solution. Toutes les associations professionnelles chargées du sauvetage disent bien que s'il n'y a pas les gestes de survie nécessaires, on perd un nombre de vies incalculable. Et c'est sur cet accent-là qu'on doit mettre la priorité.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il existe – et vous l'avez dit dans votre motion – la volonté d'aller dans la direction de ce qui se fait au Tessin ou à Fribourg, où il y a en place un système qui a permis véritablement d'obtenir des résultats. Aujourd'hui, il existe une fondation, qui a été citée, la Fondation RéaJura. Et si vous allez sur le site «reajura.ch», vous pourrez lister ce qui a déjà été fait en termes de formations mais surtout ce qui est envisagé et quels sont les objectifs. A ce stade, on constate qu'il y a exactement les mêmes sujets de préoccupation, les mêmes intentions. Et je crois qu'il est important de se réjouir de l'existence d'une telle organisation. L'organisation seule ne peut pas tout faire et il est important qu'il y ait une coordination et, là aussi, le ministre vient de le dire, en termes d'urgence, il est important d'assumer cette coordination afin d'améliorer et surtout d'accélérer les prises en charge.

Aussi, on est vraiment embêté parce que, finalement, on s'entendra tous sur le fond du sujet. Maintenant, aujourd'hui, force est de constater que la Fondation RéaJura existe avec ces mêmes objectifs. Qu'est-ce que ça signifie si, aujourd'hui, on accepte cette motion ? Cela pourrait signifier que, quelque part, leur existence n'est pas reconnue. Donc, finalement, la suggestion que nous avions à faire, c'est de retirer cette motion. Non pas qu'elle n'est pas bonne, elle est excellente, mais, simplement, on ne va pas se battre sur le fond mais sur la forme et ce serait regrettable. Et notre groupe soutiendra la position du Gouvernement dans ce dossier si, par hasard, elle n'était pas retirée. Je vous remercie de votre attention.

**M. Romain Schaer (UDC) :** Je craque devant une motion socialiste ! Est-ce que je ramollis ? Bien sûr que non mais certaines communes ont déjà pris l'initiative d'équiper et de former des citoyens, dont les enseignants ou le personnel de la piscine. Des soirées d'information ont été mises sur pied pour sensibiliser la population. Comme quoi certaines communes prennent l'initiative sans loi, sans règlement, simplement par bonne volonté.

Les nouveaux sapeurs-pompiers sont aussi au bénéfice d'un certificat, valable durant deux ans.

Ces actions sont un signe d'une prise de conscience, comme on l'a souligné déjà à plusieurs reprises. Toutefois, ceci est fragile et risque de voir la continuité s'étioler au fil des ans.

Que se passe-t-il pour le suivi de la formation ? Il faut aussi savoir que le certificat des sapeurs-pompiers est compris dans la formation de base mais que l'ECA ne prend pas en charge les rafraîchissements de formation.

Il est probable, mais pas mesurable, que le manque de coordination actuel coûte des vies humaines.

C'est ici que la motion prend toute sa dimension. Elle peut sceller un socle solide à toutes ces actions afin de continuer dans cet élan qui ne cesse d'augmenter. Le Tessin – on l'a également souligné – l'a compris et agit dans ce sens.

Si l'idée de la motion est louable, la mise en œuvre est à nouveau poussée à l'extrême en exigeant un financement non négligeable. La mise en réseau de défibrillateurs n'est pas une pilule facile à digérer bien qu'une vie n'ait pas de prix. Chère camarade députée Katia Lehmann, transformez votre motion en postulat pour connaître les répercussions de vos vœux, aussi bien financiers que matériels, et également dans la coordination avec les autres acteurs, et nous en rediscuterons à tête reposée.

Au final, mon parti est prêt à soutenir le postulat. Dans le cas contraire, le soutien de la motion ne fera pas un score stalinien.

**Mme Magali Rohner (VERTS) :** Les accidents cardiovasculaires restent, en Suisse, la première cause de décès depuis des décennies.

Pour donner davantage de chances aux personnes touchées, Mme Lehmann nous propose, dans sa motion, de suivre l'exemple du canton du Tessin où le taux de survie est passé quasiment du simple au triple de 2004 à 2013. Ces beaux résultats sont surtout la conséquence d'une volonté affirmée du canton du Tessin de collaborer, depuis plus de dix ans, avec la Fondation Ticino Cuore pour améliorer ces taux de survie.

Dans le Jura, nous avons à notre disposition, comme cela a été dit, la Fondation RéaJura dont les buts sont exactement les mêmes que ceux de Ticino Cuore et qui, visiblement, est tout à fait à même de répondre à ces objectifs.

Nous soutenons évidemment la motion de Mme Lehmann et nous la soutiendrons sous forme de motion.

La réponse de Monsieur le ministre a été intéressante mais je me permettrai cependant une remarque au sujet de la formation scolaire. En ce sens, je trouve que votre réponse n'a pas été satisfaisante puisque c'est justement, comme vous l'avez dit, à cet âge-là que la formation est la plus importante puisqu'elle restera et deviendra réellement un réflexe. Par contre, vous parlez de la difficulté de mettre en place cette formation par rapport au programme scolaire. Je vous rassure : non, cela n'est pas si difficile; cette formation n'est pas difficile à mettre en place : on pourrait par exemple passer par les enseignants qui, eux-mêmes, transmettraient ensuite cette formation à leurs élèves. Je vous parle évidemment ici en tant qu'enseignante de sciences.

Ne serait-ce que pour cela et parce que la motion mentionne cette formation au niveau scolaire et que, dans votre réponse, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas donné de limite de temps pour mettre celle-ci en place, nous soutiendrons encore plus cette motion. Et nous vous invitons à la soutenir également.

**Le président :** Madame la députée Katia Lehmann, le groupe UDC vous propose la transformation de votre motion en postulat. Acceptez-vous cette transformation ?

**Mme Katia Lehmann (PS) :** Non. Puis-je m'exprimer ?

**Le président :** Je vais d'abord ouvrir la discussion générale et, après, vous pourrez rejoindre la tribune. Donc, j'ouvre la discussion générale. Elle n'est pas demandée. Dès lors, Madame la députée Katia Lehmann, je vous invite à la tribune.

**Mme Katia Lehmann (PS) :** Alors, merci pour toutes ces prises de position plutôt positives et rassurantes, je dois bien l'avouer.

D'après Monsieur le ministre, les demandes sont réalisées. Alors, si on peut vraiment me certifier que chaque point de la motion est réalisé ou le sera dans un temps correct, je peux bien accepter effectivement la proposition éventuelle de retirer la motion. Mais j'ai vraiment besoin d'un engagement clair et précis, notamment par rapport à la formation scolaire. Comme l'a dit tout à l'heure Mme Rohner, je pense que c'est aussi un des enjeux importants et, celui-là, je ne suis pas sûre qu'il figure vraiment dans le futur concept de médecine d'urgence et de sauvetage.

De plus, de l'aveu même du directeur de l'Hôpital (que j'ai contacté quand même par rapport à ce sujet), son avis était que cette motion était parfaitement complémentaire et pas vraiment redondante par rapport au nouveau concept. Donc, comme je n'ai pas encore connaissance de ce concept, j'aimerais juste être sûre qu'il n'y a pas des choses qui vont disparaître les prochains mois.

Ce concept, il est effectivement médical. Il est donc quand même en particulier voué aux professionnels. Ma motion couvrirait plutôt le petit bout entre l'arrêt cardiaque et l'arrivée des secours médicalisés professionnels. Donc, c'est vraiment ce bout-là qu'il est important de développer et c'est là, je pense, que l'on peut gagner encore des pourcentages en taux de survie.

Donc, voilà, si Monsieur le ministre s'engage sur tous les points de la motion, il n'y a effectivement pour moi pas de sens de la maintenir. Le but serait atteint. Mais j'ai besoin encore de quelques confirmations ! Merci de votre attention.

**Le président :** Dès lors, je pense que le ministre Jacques Gerber désire s'exprimer ? C'est le cas et je l'invite donc à la tribune.

**M. Jacques Gerber, ministre de la santé :** Comme je l'ai formulé dans ma réponse, je ne m'engage pas sur tous les points, notamment ceux liés à la formation parce que, vous l'avez mentionné, ils ne sont pas réalisés et ne le seront pas dans le concept proposé par l'Hôpital au niveau de la prise en charge en cas d'urgence. Donc, sur ce point-là, je ne peux pas m'engager à ce qu'un concept soit mis en place en parallèle du concept d'urgence.

Et je m'étonne notamment des propos de l'assistance quant aux coûts liés à l'enseignement. Je n'ai pas souvenir que les professeurs travaillent gratuitement et entendent intégrer cela dans leur cursus uniquement par plaisir. Donc, ça a un coût. On charge de plus en plus l'école de tâches diverses et cela demande des priorités, des discussions, qui n'auront effectivement pas lieu dans le cadre du concept d'urgence mais qui doivent se faire en parallèle avec notamment le Département de la formation. Donc, sur ce point particulier, je ne peux pas m'engager.

Par contre, sur le point du concept d'urgence, où nous formerons des premiers répondants et analyserons toute cette chaîne de prise en charge depuis les premiers répondants qui devront se situer dans les villages jusqu'à l'intervention avec les moyens lourds (hélicoptère, SMUR ou autres). Sur ce concept-là, je peux m'engager à ce qu'il vienne, je l'espère, avant les vacances d'été, au plus tard après les vacances d'été et que l'on ait un débat au niveau du Parlement. Dans ce cadre-là, vous pourrez contrôler si les points de votre motion auront été entièrement ou non considérés.

**Le président** : L'auteure de la motion va-t-elle reprendre la parole ? Oui, bien sûr, vous avez la parole.

**Mme Katia Lehmann (PS)** : Comme je l'ai exprimé tout à l'heure, si tous les points ne peuvent pas être garantis, je maintiens cette motion et, donc, je la maintiendrai.

Je voulais encore préciser quelque chose par rapport notamment à la Fondation RéaJura Cœur, que je connais bien naturellement. C'est une fondation privée. Alors, c'est vrai que c'est chouette de se reposer sur cette fondation et tout ce qu'elle fait mais, pour l'instant, le jour où elle décide d'arrêter, il n'y a plus rien qui se passe. C'est vrai que c'est important aussi de donner un petit coup de pouce à des fondations comme ça et il y en a d'autres. Merci de votre attention.

**Le président** : Je pense que le Gouvernement ne va pas réagir. Dès lors, nous allons passer au vote.

*Au vote, la motion no 1171 est refusée par 25 voix contre 24.*

**Le président** : Je vous demande encore un tout petit peu d'indulgence, et vous en remercie infiniment, pour passer à la motion interne no 124.

## 17. Motion interne no 124

### Suite du moratoire sur les OGM...

**Erica Hennequin (VERTS)**

Le canton du Jura a voté, le 27 novembre 2005, à 75,9 % en faveur de l'initiative fédérale pour des aliments produits sans manipulation génétique demandant un moratoire de cinq ans sur l'utilisation d'OGM sur le territoire suisse.

Les aliments génétiquement modifiés sont également radicalement refusés par la population suisse (2015 : 66 % contre, 21 % pour). Une agriculture basée sur les OGM serait donc clairement contre le vœu des Jurassiens et des Helvètes.

La liste des effets négatifs des OGM est impressionnante : des croisements de gènes d'OGM avec des semences produites de manière conventionnelle et avec des plantes sauvages sont fréquemment relevés. La dispersion d'OGM se passe à grande échelle et on ne pourra pas les rappeler : une fois les gènes dispersés dans l'écosystème naturel il y aura des croisements hasardeux avec des conséquences incontrôlables. Une coexistence entre l'agriculture OGM et l'agriculture conventionnelle est donc impossible.

La liste des effets négatifs est longue : des dégâts aux organes des animaux testés et fourragés avec des plantes OGM, des insectes utiles endommagés et tués, des développements de résistances chez les populations d'insectes, etc. L'interaction entre les plantes OGM et le Roundup (glyphosat) qui détruit toutes les (mauvaises) herbes non désirées – il n'y a que la plante OGM résistante qui survit – est tristement connue. Ce procédé a comme conséquence la création de «super mauvaises herbes OGM» qui ne peuvent presque plus être combattues.

Notre Canton, avec son économie agricole importante, s'engage pour une agriculture qui prend au sérieux les demandes de la population et le maintien des bases de vie. C'est le cas également de la Confédération. A l'article 104 de la Constitution fédérale, on peut lire : «La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à aux

exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement à la sécurité de l'approvisionnement de la population et à la conservation des ressources naturelles». Une interdiction des OGM ainsi qu'un moratoire prolongé sont conformes à la Constitution car ils vont dans le sens de l'article 104.

Une expertise juridique du prof. Rausch, commandée par l'USP (Union suisse des paysans), le confirme : Selon «la Charte sur la stratégie qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses», «l'agriculture renonce volontairement, afin de saisir des opportunités du marché, à utiliser des organismes génétiquement modifiés». La charte a été signée non seulement par l'USP mais aussi par les grands distributeurs Migros et Coop, notamment.

En février 2013, une Initiative parlementaire du PCSI, qui demandait que l'utilisation des organismes génétiquement modifiés soit interdite dans le canton du Jura a été acceptée par le Parlement. Elle invitait à modifier la législation cantonale en ce sens, ce qui a été fait le 30 septembre 2015 par la modification de la loi sur le développement rural, entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

En 2008 déjà, une motion interne du groupe CS-POP/Verts – qui demandait que la Confédération prolonge d'au moins trois ans le premier moratoire sur l'utilisation OGM – était également acceptée par le Parlement.

Etant donné que nous arrivons bientôt au terme du deuxième moratoire, le Parlement jurassien exerce par la présente motion, le droit d'initiative cantonale en matière fédérale – prévu aux articles 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale, et à l'article 84, lettre o de la Constitution jurassienne – et demande aux Chambres fédérales qu'à la fin du moratoire fin 2017, elles interdisent l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture ou reconduise le moratoire de 10 ans au sens de l'article 197, alinéa 7, de la Constitution fédérale, par voie légale.

Ces dispositions légales doivent prévoir que les plantes, les parties de plantes, les semences à usage agricole, horticole et forestier ainsi que les animaux destinés à la production alimentaire, génétiquement modifiés, ne peuvent être ni introduits en Suisse ni être commercialisés.

**Mme Erica Hennequin (VERTS)**, présidente de groupe : Comme vous le savez probablement, nous allons retirer la motion interne no 124 intitulée «Suite du moratoire sur les OGM...».

Le but de l'intervention était évident. Il s'agissait de rappeler la position jurassienne à Berne. Rappelez-vous, le canton du Jura a voté, le 27 novembre 2005, à 75,9 % en faveur de l'initiative fédérale pour des aliments produits sans manipulation génétique demandant un moratoire de cinq ans sur l'utilisation d'OGM sur le territoire suisse.

Au niveau du Jura, en 2008, une motion interne du groupe CS-POP+Verts – cela s'appelait ainsi à l'époque – qui demandait que la Confédération prolonge d'au moins trois ans le premier moratoire sur l'utilisation OGM était acceptée par le Parlement.

En février 2013, une initiative parlementaire du PCSI, qui demandait que l'utilisation des organismes génétiquement modifiés soit interdite dans le canton du Jura, a également été acceptée par le Législatif cantonal.

Notre position jurassienne est claire.

Au niveau national maintenant. Le 1<sup>er</sup> mars, il y a donc à peine une semaine, c'est le Conseil des Etats, après le Conseil national, qui a prolongé le moratoire jusqu'en 2021. De plus, les deux chambres ont enterré l'idée de créer des «zones OGM en Suisse» et cela est particulièrement intéressant aussi.

Je vous remercie déjà par avance de votre attention juste encore une petite minute !

Il est vrai que ma motion interne dont nous parlons ici allait plus loin. Le but était de se rapprocher du «ZÉRO OGM» dans nos assiettes. Mais, dans les grandes lignes, ce qu'ont décidé les Chambres fédérales est positif et va dans le sens de la position des Jurassiennes et des Jurassiens et de leur Parlement sur cette question.

Nous retirons donc la motion interne no 124 et je vous remercie encore une fois de votre attention.

*La motion interne no 124 est donc retirée par son auteure.*

#### 18. Question écrite no 2861

**Où est passé le téléski des Genevez dans la publication de Jura & Trois-Lacs ?**

**Jean-Daniel Ecoeur (PS)**

En acceptant récemment, au Parlement jurassien, la convention intercantonale 2016-2019 signée entre les cantons de Berne, de Neuchâtel et, du Jura avec l'association Jura & Trois-Lacs, je pensais que cette association avait une plus grande ouverture d'esprit par rapport aux frontières cantonales.

Cette convention a pour buts de fixer les modalités de coopération entre les partenaires cantonaux, de définir le financement de la structure Jura & Trois-Lacs et de déterminer les prestations de cette dernière en matière de marketing et de promotion touristique.

Le message dit ceci (je cite) : «A l'échelle des régions et des offices du tourisme, les domaines d'activités stratégiques orientent les actions et incitent les partenaires à créer et à développer des offres et des produits touristiques qui s'inscrivent dans une stratégie commune à l'ensemble de la destination».

Toutefois, en parcourant la brochure Jura Trois-Lacs du Jura Bernois intitulée «Découvertes hiver», je constate, que l'unique téléski du Jura se trouvant sur le territoire jurassien n'y figure pas. Le téléski des Genevez se situe pourtant juste à la frontière avec le canton de Berne.

La Société Coopérative des Genevez essaie de promouvoir les sports d'hiver dans la région Jura- Jura Bernois. J'estime qu'en qualité d'Office du tourisme Jura & Trois-lacs, une politique ne tenant pas strictement compte des frontières cantonales devrait s'appliquer. Le fait de ne pas figurer sur le dépliant promotionnel dessert la Société des remontées mécaniques des Genevez dont le public-cible dépasse évidemment la frontière cantonale jurassienne.

Je pose en conséquence les questions suivantes au Gouvernement :

1. Quelle est la raison de cet oubli ?
2. Le Gouvernement peut-il intervenir auprès de Jura & Trois-Lacs pour éviter ce genre de désagrément malheureux et arbitraire dans le futur ?

D'avance, je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

#### Réponse du Gouvernement :

L'auteur de la question écrite relève que, dans le cadre de la coopération au sein de la destination touristique Jura & Trois-Lacs, il est attendu des partenaires qu'ils créent et développent des offres et des produits touristiques s'inscrivant dans une stratégie commune à l'ensemble de la destination. Il constate que l'unique téléski situé sur territoire jurassien ne figure pas dans la brochure de promotion des activités hivernales de Jura bernois Tourisme. L'auteur regrette que la territorialité soit considérée comme seul critère pour intégrer un téléski dans ladite brochure.

Aux questions posées, le Gouvernement répond comme il suit :

- 1) La convention intercantonale 2016-2019 détermine, parmi d'autres, les prestations de l'Association Jura & Trois-Lacs en matière de marketing et de promotion touristique. La collaboration au sein de la destination Jura & Trois-Lacs préserve une certaine liberté à chaque office du tourisme pour initier des actions purement cantonales. C'est le cas de la rédaction, l'impression et la diffusion des dépliants «Découvertes hiver - Jura bernois» et «Activités hiver 2016-2017 - Jura bernois», qui sont entièrement réalisés et financés par Jura bernois Tourisme.

Jura bernois Tourisme n'a inclus, dans ces brochures, que les activités hivernales se déroulant exclusivement sur territoire bernois. Dans les dépliants en question, aucune autre activité hivernale jurassienne et limitrophe au canton de Berne n'a été mentionnée, hormis le téléski des Breuleux. En effet, celui-ci se situe en majorité sur territoire bernois.

- 2) Jura Tourisme et Jura bernois Tourisme collaborent d'ores et déjà étroitement. Certains documents ainsi que des projets sont réalisés conjointement (cartes des réseaux VTT et pédestre, bulletin d'enneigement, etc.).

Cependant, le Gouvernement jurassien souhaite que les offices du tourisme de la destination Jura & Trois-Lacs collaborent de manière accrue. Toutes les campagnes de marketing, y compris cantonales, sont effectuées sous le label Jura & Trois-Lacs. Une coordination renforcée des actions marketing, au sein des organes de la destination, lui paraît être une question de bon sens. Par conséquent, il va inciter instamment ces derniers à reprendre cette problématique afin que des offres touristiques à la limite des deux cantons, comme le téléski des Genevez, figurent à l'avenir dans les dépliants des deux associations.

**Mme Murielle Macchi-Berdat (PS)**, présidente de groupe : Monsieur le député Jean-Daniel Ecoeur est partiellement satisfait.

#### 19. Question écrite no 2867

**Cours obligatoires pour les détenteurs de chiens : quid de la suite ?**

**Loïc Dobler (PS)**

En septembre dernier, les Chambres fédérales ont décidé de supprimer l'obligation, pour les détenteurs de chiens, de suivre des cours. Cette décision faisait notamment suite à un rapport publié en mars 2016 qui concluait qu'il était difficile d'estimer de manière objective l'intérêt de tels cours.

Il semblerait qu'à l'avenir, ces cours ne seront plus obligatoires au niveau fédéral mais que les cantons pourront décider de les maintenir sur leur territoire. Avant de prendre une telle décision ou non, il paraît essentiel de pouvoir tirer un bilan de ces cours dans le canton du Jura.

Il convient en effet de ne pas oublier que la décision fédérale d'instaurer de tels cours avait été prise de manière quelque peu émotionnelle suite à différents drames impliquant des chiens.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

1. Quel bilan tire le Gouvernement jurassien des cours obligatoires pour détenteurs de chiens ?
2. Les cantons auront-ils, à l'avenir, la possibilité d'instaurer, de manière obligatoire, de tels cours malgré la décision prise au niveau fédéral ?
3. Cas échéant, qu'envisage le Gouvernement en la matière ?

D'avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

#### Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

#### Réponse à la question 1 :

Les cours d'éducation canine suivis auprès d'un moniteur reconnu sont obligatoires pour tous les détenteurs de chiens depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, conformément à l'article 67 de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn; RS 455.1). Cet article a été abrogé fin 2016 et l'obligation de suivre les cours a été abolie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon décision de l'Assemblée fédérale et ratifiée par le Conseil fédéral.

Selon l'OPAn, les cours avaient pour objectif de faire en sorte que les détenteurs acquièrent des connaissances sur la manière de détenir et de traiter leurs chiens et qu'ils en aient le contrôle dans les situations de la vie quotidienne (cours théorique et pratique).

La statistique cantonale montre que la diminution souhaitée des annonces de blessures par morsure de chien n'a pas de relation directe par rapport à l'obligation de suivre des cours d'éducation canine comme illustré dans le tableau ci-dessous. La statistique fédérale est disponible dans le médiateur de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).



#### Réponse à la question 2 :

Oui, chaque canton a le choix de maintenir ou non ces cours.

Selon les plus récentes informations datant du 30 janvier dernier, aucun canton romand ne prévoit de l'intégrer dans sa législation cantonale.

En effet, les cantons qui ont établi des textes législatifs plus restrictifs dans le domaine de la détention de chiens, par exemple, races interdites, autorisations et conditions particulières pour certaines races, limitation du nombre de chiens, autorisations requises pour certaines activités telles que le dog-sitting, etc., ont eu par le passé et aujourd'hui également, des difficultés accrues au niveau des ressources afin de faire appliquer la loi.

#### Réponse à la question 3 :

Le SCAV prévoit de continuer à traiter les annonces de blessures par morsure de chien et les annonces de chiens présentant des signes d'agressivité supérieurs à la norme, comme prévu dans l'article 77 de l'OPAn qui stipule que les détenteurs de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires pour que leurs animaux ne mettent pas en danger des êtres humains ou des animaux.

En outre, bien que l'article 68 de l'OPAn concernant la formation de base ait été abrogé, l'article 79 de l'OPAn demeure et celui-ci maintient les cours ordonnés officiellement comme charge éducative pour le binôme chien-proprétaire. Ce type de cours, mentionnés à l'article 79 de l'OPAn, peuvent être ordonnés par décision administrative et au cas par cas afin de corriger certains défauts de comportement du chien. D'autres mesures de sécurité peuvent être prises à l'égard du chien ou à l'encontre de son propriétaire, pouvant aller d'un simple avertissement écrit jusqu'au séquestre définitif ou à l'euthanasie du chien.

En conclusion, le Gouvernement n'entend pas légiférer spécifiquement sur cette question.

**Mme Murielle Macchi-Berdat (PS)**, présidente de groupe : Monsieur le député Loïc Dobler est satisfait.

#### 20. Question écrite no 2863

##### Etat de situation et perspectives en matière de guichet virtuel

**Gabriel Voirol (PLR)**

Le canton du Jura a inauguré en 2012 sa plate-forme <https://guichet.jura.ch> afin d'offrir aux citoyennes et citoyens jurassiens la possibilité d'accéder à des services en ligne par le biais d'une clé appelée SwissID. Il était prévu de mettre gratuitement à disposition 5000 clés d'accès.

Le PLR soutient les actions visant à simplifier les mesures administratives, qui plus est lorsqu'elles font appel à des instruments axés sur l'innovation et les nouvelles technologies.

Le positionnement du canton du Jura dans la mise à disposition de tels services est salué, ce qui nous réjouit. Toutefois, la technologie et les besoins évoluent constamment, ce qui nécessite une remise en cause permanente. Aussi, souhaiterions-nous connaître l'appréciation du Gouvernement sur les questions suivantes :

- a) La commande préalable de la clé SwissID, avant de pouvoir utiliser les services du guichet virtuel, n'est-elle pas un frein à son développement ?
- b) La population utilise aujourd'hui fréquemment des tablettes et des téléphones mobiles pour accéder aux services en ligne. Le système de clé «USB» n'étant pas directement utilisable sur de tels appareils, est-il prévu une nouvelle technologie ?
- c) Après bientôt cinq ans, on constate qu'il reste encore quelques clés gratuites sur les 5'000 mises à disposition

au départ. Considérant qu'un grand nombre a été commandé au lancement de l'opération, comment le Gouvernement juge-t-il l'évolution des demandes et quelle stratégie envisage-t-il pour régulièrement améliorer le recours à ce service utile ?

- d) Pour être attractif, le guichet virtuel devrait également assurer la mise en ligne de l'ensemble des documents téléchargeables sur le site [www.jura.ch](http://www.jura.ch). Quelle est la situation actuelle ?

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

#### Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance du contenu de la question écrite et il y répond ainsi. En préambule, il rappelle que le programme de législature 2016-2020 se veut volontariste dans son approche numérique dont un des objectifs (axe 6) est d'accroître les relations entre l'Etat et les citoyens par l'intermédiaire du guichet virtuel.

- a) La mise à disposition de prestations en ligne par l'intermédiaire du guichet virtuel permet d'effectuer des transactions en direct avec les services de l'Etat mais donne également accès à des données personnelles ou d'entreprises sensibles. Au même titre que des systèmes bancaires, il convient d'adapter le niveau de sécurité afin d'éviter tout problème lié à des utilisations frauduleuses ou malveillantes.

La SuisseID, qui fait office de preuve d'identité numérique sur Internet, reste pour l'instant le seul moyen technique proposant le service de signature numérique reconnue juridiquement en Suisse ainsi qu'une connexion hautement sécurisée aux applications Web. C'est le service de signature numérique qui apporte le plus de contraintes dans l'obtention de la SuisseID car la signature électronique est régie par différentes lois et ordonnances fédérales, obligeant le demandeur à se déplacer dans un office postal, au bureau communal ou dans certains services de l'Etat, afin que l'on soit en mesure de vérifier physiquement son identité.

Conscient de ces éléments bloquants, en collaboration avec la Poste, le Service de l'informatique cantonal (SDI) a travaillé sur différents axes afin d'améliorer l'accès au guichet virtuel. Une nouvelle version de la SuisseID verra le jour dans le courant du premier trimestre de cette année. Ce nouvel outil aura l'avantage de disposer de différents niveaux de sécurité et surtout de la possibilité de l'activer en ligne.

Comme les prestations en ligne n'exigent pas toutes une signature électronique, il sera dès lors possible d'effectuer un nombre important de prestations de manière simplifiée et sans l'obligation de devoir se déplacer.

- b) Depuis 2015, les possesseurs de SuisseID peuvent activer gratuitement les services mobiles. Ceci permet une utilisation du portail cantonal sur des tablettes ou des téléphones mobiles sans clé physique. La nouvelle version de la SuisseID ne nécessitera plus aucune clé physique et son fonctionnement sera encore simplifié.
- c) Depuis son ouverture, le nombre de transactions effectuées par le biais du guichet virtuel augmente en moyenne de 30 % annuellement. Pour 2016, ce n'est pas loin de 300'000 transactions qui ont été réalisées par ce nouveau canal électronique, confirmant ainsi son intérêt.

Dans le cadre de son programme de législature, le Gouvernement désire que le canton du Jura soit un acteur de la transition numérique. Afin de répondre à cet objectif ambitieux, différentes mesures ont été décidées, dont celle de développer en priorité les prestations informatisées de l'Etat en faveur des citoyens, notamment entre l'Etat et l'économie. Cela se traduit par un élargissement des prestations offertes sur le guichet virtuel.

Une commission interne a également été nommée avec comme objectif de prioriser le développement de nouvelles prestations offrant un retour sur investissement mesurable et répondant également aux attentes de la population ainsi que des entreprises. Ces éléments seront communiqués de manière plus régulière à la population.

La mutualisation du guichet virtuel jurassien avec d'autres cantons doit également faciliter le développement de l'administration en ligne et de son financement.

- d) Un référencement des différents documents téléchargeables sur le site internet cantonal a été réalisé courant 2016. Différents travaux ont déjà été entrepris afin de consolider ces documents sous la forme de prestations électroniques dans le guichet virtuel, à l'instar de ce qui a déjà été réalisé pour les offices des poursuites et faillites. Dans certains cas, on parle de formulaires intelligents dont les données peuvent être exploitées directement par les applications informatiques de l'Etat.

**M. Gabriel Voirol (PLR) :** Je suis satisfait.

#### **21. Question écrite no 2868 Globaz SA : quel avenir ? Loïc Dobler (PS)**

En date du 3 décembre dernier, la presse régionale nous informait que la société Globaz SA, basée au Noirmont, changeait de gouvernance. En effet, la Caisse de compensation du Jura a réduit sa participation à 10 % du capital de la société alors qu'elle était jusqu'à lors l'actionnaire majoritaire.

Ce désengagement se fait au profit de plusieurs caisses AVS (Fédération des entreprises romandes, Fédération patronale vaudoise et la Chambre vaudoise de commerce et de l'industrie) qui deviennent majoritaires à hauteur de 62,3 %.

Ces changements, s'ils ont en premier lieu comme but de permettre des investissements, peuvent néanmoins questionner à plus d'un titre. Tout d'abord concernant la localisation de la société jurassienne. Ensuite concernant le projet de partenariat avec l'Etat jurassien qui souhaite créer une société anonyme dans le domaine informatique.

Aussi, nous demandons au Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

1. Est-ce que le Gouvernement a des garanties solides quant à la pérennisation de la société Globaz SA sur le site du Noirmont ?
2. Est-ce que le projet mis en consultation par le Gouvernement relatif à un partenariat avec la société Globaz SA sera modifié ?
3. Est-ce que le Gouvernement considère comme correct de mettre un projet en consultation alors que les éléments de ladite consultation changent au terme de celle-ci ?
4. Est-ce que le Gouvernement est conscient du fait que les changements dans le capital-actions de la société Globaz SA sont de nature à changer le soutien politique à son projet de société informatique ?



D'avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance du contenu de la question écrite et répond ainsi aux questions posées :

Réponse à la question 1 :

Lorsque la Caisse de compensation du canton du Jura (CCJU), suite à l'avis favorable du Conseil d'administration de Globaz SA, a décidé de céder une partie de ses actions, elle s'est souciée de requérir une modification des statuts de la société garantissant la pérennisation de la société Globaz SA sur le site du Noirmont. En effet, le changement du siège de Globaz SA, de même que celui du site de l'entreprise requièrent dès à présent plus du 90 % des voix de l'ensemble du capital-actions de la société. Cette modification des statuts, qui était une des conditions suspensives figurant dans le contrat de vente des actions entre la Caisse de compensation du canton du Jura et les acheteurs, a été acceptée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2016. Ainsi, en maintenant sa participation à hauteur de 10 % du capital-actions, la Caisse de compensation du canton du Jura garantit statutairement la localisation du siège et du site d'exploitation de Globaz SA dans le Jura.

Réponse à la question 2 :

Les changements survenus chez Globaz SA étaient en cours de préparation lors de la phase de conception de ce projet. Ils avaient été clairement communiqués aux intervenants du Canton. Cependant, ces informations ne pouvaient être ouvertement diffusées avant leur validation par l'assemblée générale. De ce fait, le projet tel qu'initié tenait déjà compte de ces changements, qui permettent notamment d'assurer un volume d'affaires à long terme et donc d'assurer la pérennité de la société. Il n'est ainsi pas nécessaire d'apporter des modifications au projet mis en consultation.

Réponse à la question 3 :

Partant du principe que ces éléments n'influencent ni la pérennité du partenaire à long terme, ni son implantation dans le canton du Jura, le Gouvernement a considéré que le projet pouvait être poursuivi en parallèle des changements en cours chez Globaz SA.

Réponse à la question 4 :

L'objectif du Gouvernement est de créer une structure viable sur le long terme et à forte valeur ajoutée économique, en partenariat avec une société jurassienne. Le changement d'actionnaire ne modifiant pas les fondements de ce projet, il espère conserver le soutien politique apporté au projet.

De plus, le Gouvernement souhaite que le renforcement des liens entre cette société et la République et Canton du Jura soit un argument supplémentaire permettant de pérenniser les relations d'affaires entre la CCJU et Globaz SA.

**Mme Murielle Macchi-Berdat** (PS), présidente de groupe : Monsieur le député Loïc Dobler est satisfait.

**Le président** : Il nous reste à traiter la résolution interpartis no 174.

**21. Résolution no 174**

**Rétablissement de la liaison directe ferroviaire entre Bâle et le bassin lémanique**  
**Géraldine Beuchat (PCSI)**

Les médias ont relaté ces derniers jours la menace qui pèse à nouveau sur la liaison directe entre Bâle et le bassin lémanique, les deuxième et troisième plus grandes agglomérations de Suisse.

En effet, la Confédération propose de créer deux catégories dans le réseau ferroviaire Grandes lignes, une sorte de ligue A avec une offre complète et une ligue B avec une offre restreinte. Contre toute logique, le tronçon ferroviaire reliant Bâle à Bienne via Delémont se voit rétrogradé dans la catégorie inférieure, ouvrant ainsi la voie à une dégradation de l'offre.

Ceci va à l'encontre des engagements pris par les CFF et par l'Office fédéral des transports de rétablir la liaison directe Bâle–Bassin lémanique via Delémont dès que possible, en principe dès 2021 (et contraire également au concept de référence 2025 qui prévoit également cette liaison directe).

Constatant que cette ligne directe est importante à plusieurs titres, notamment que :

- c'est l'itinéraire le plus court entre Genève et Bâle;
- c'est une liaison alternative au nœud surchargé d'Olten et donc un axe stratégique pour la sécurité des déplacements en Suisse entre la région rhénane et le bassin lémanique;
- c'est un lien important entre la deuxième et la troisième métropole de Suisse;
- dans le paquet Rail 2000, accepté par le peuple suisse, le doublement de la ligne était d'ailleurs prévu;
- pour la région jurassienne, bâloise et du Seeland, c'est un axe vital en matière économique et académique notamment.

Dès lors, au vu des nouvelles menaces que fait peser ce projet incompréhensible sur cette ligne et sur l'équilibre de la politique de transports publics de la Confédération, le Parlement de la République et Canton du Jura invite le Gouvernement à répondre avec fermeté à la consultation préalable de l'OFT et à entreprendre les démarches nécessaires pour garantir que les engagements pris par les CFF et par la Confédération en vue d'un rétablissement de la liaison directe Bâle–Delémont–Moutier–Bienne–Lausanne–Genève soient tenus.

**Mme Géraldine Beuchat** (PCSI) : Impossible, pour notre Parlement, de ne pas réagir au nouveau plan stratégique du trafic ferroviaire grandes lignes mis en consultation par l'Office fédéral des transports dernièrement.

Tout comme moi, vous avez sans doute lu qu'une séparation entre un réseau dit «Premium» et un réseau «de base» est imaginé.

Surprise, voire même un choc, car la ligne Bâle–Delémont–Bienne ne figure pas dans le réseau Premium. C'est purement et simplement un déclassement de la ligne avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer. Un impact sur la cadence, la qualité du matériel roulant et l'importance de l'offre est à redouter. Bref, un tel déclassement est purement et simplement inimaginable pour notre région. Cette ligne est extrêmement importante. Elle est, n'ayons pas peur des mots, vitale !

Importante parce que :

- pour la région jurassienne, bâloise, et du Seeland, c'est un axe vital et essentiel en matière économique et académique;

- c'est l'itinéraire le plus court entre Genève et Bâle;
- c'est une liaison alternative au nœud surchargé d'Olten et donc un axe stratégique pour la sécurité des déplacements en Suisse;
- c'est un lien important entre la deuxième et la troisième métropole de Suisse;
- de plus, dans le paquet Rail 2000, accepté par le peuple suisse, le doublement de la ligne était prévu.

Si nous sommes convaincus que le Gouvernement va continuer de défendre cette ligne de manière énergique et déterminée, cette résolution doit être considérée comme un appui inconditionnel à notre Exécutif. Elle doit aussi montrer notre vigilance, notre détermination pour tout ce qui touche à cette ligne. Notre appui est important.

Il y a déjà eu un grand nombre d'interventions de soutien forcé sur ce sujet et nous continuerons à le faire et à nous battre avec force jusqu'à ce que les engagements qui ont été pris soient respectés.

Je vous recommande donc vivement de voter en faveur de cette résolution comme un appui à une réponse ferme du Gouvernement à cette consultation et pour entreprendre les démarches nécessaires pour garantir que les engagements pris par les CFF et la Confédération en vue du rétablissement de la liaison directe Bâle–Delémont–Moutier–Bienne–Lausanne–Genève soient tenus.

**M. Pierre Parietti (PLR) :** Le groupe PLR est préoccupé et s'est toujours impliqué de manière très intense dans toute la problématique générale des liaisons et des axes de communication, qu'il s'agisse de liaisons routières, ferroviaires, fluviales – Oui Mesdames et Messieurs – ou aériennes.

Il est par ailleurs très conscient qu'une pression doit être régulièrement entretenue par le biais des décideurs politiques de proximité, nos représentants jurassiens, vis-à-vis des autres décideurs politiques et instances supérieures, respectivement vis-à-vis des responsables des grandes régions concernées.

Le groupe PLR est cependant confiant, voire très confiant, quant à l'engagement soutenu de notre Gouvernement cantonal et en particulier du chef du département, David Eray, ainsi que du chef de la Section mobilité et transports, David Asséo, très au courant de la situation. Ces deux responsables qui sont des utilisateurs très réguliers des transports publics – je crois qu'on ne trahit rien en faisant cette affirmation – sont d'excellents vecteurs pour défendre les positions.

Nous sommes également persuadés que les parlementaires fédéraux représentant le Jura au sein des Chambres fédérales sont actifs et régulièrement en contact avec les offices concernés, en particulier par le sénateur Claude Hêche, président de Oustrail faut-il le rappeler.

Nous sommes également confiants à l'égard de la conseillère fédérale Doris Leuthard qui, lors de l'inauguration de l'A16 il y a quelques mois, avait apporté certains messages de tranquillité.

Nous sommes persuadés que le Gouvernement jurassien, qui a eu hier le plaisir de rencontrer un conseiller fédéral, non pas simplement pour voir un match de hockey mais également pour avoir des échanges beaucoup plus constructifs pour l'intérêt cantonal jurassien, aura eu l'occasion également de mettre le dossier sur la table.

Nous sommes cependant surpris de cette démarche interpartie proposée par le PCSI, laissant entendre que notre Gou-

vernement a besoin d'être aiguillonné pour agir ou pour réagir. Je ne suis pas persuadé que le Gouvernement apprécie sans autre cette façon de démarcher.

Ce sont ces réflexions, couplées avec les informations qui nous ont été données à la première question orale posée ce matin par le chef du département David Eray, et nous constatons que le libellé qui nous est proposé revendique en quelque sorte deux choses : une réponse ferme et, deuxième chose, entreprendre les démarches nécessaires. Je crois que le Gouvernement, depuis quatorze mois maintenant, a fait ses preuves et est disposé, prêt et à même de répondre avec la fermeté qui nous a déjà été annoncée. S'agissant des démarches nécessaires, il y a longtemps qu'elles sont entreprises, entretenues, et qu'il n'y a rien de neuf sous le soleil !

Ce sont les raisons qui nous ont conduits à renoncer à signer cette résolution, que nous considérons comme superflue. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Géraldine Beuchat (PCSI) :** Je sais que vous avez tous faim et je ferai très très vite... mais je ne peux pas ne pas réagir aux propos tenus par le groupe PLR.

C'est bien clair qu'il ne s'agit en aucun cas d'un manque de confiance envers nos autorités, que ce soient notre Exécutif, nos sénateurs ou d'autres. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit dans notre développement. Et c'est bel et bien un soutien. Que le Gouvernement sache qu'il y a 60 députés derrière lui, c'est quand même beaucoup mieux par rapport à ce sujet que de n'en avoir pas un qui soit derrière.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que vous avez plutôt fait une réflexion politique politicarde et que vous avez oublié l'essentiel, qui est la ligne, et votre soutien sera apprécié aussi. Merci.

**M. David Eray,** ministre de l'environnement : Rapidement parce que certains ont faim et peut-être même soif !

Le Gouvernement accueille cette résolution comme une légitimation supplémentaire pour s'opposer fermement à ce projet de déclassement du tronçon Bienne–Delémont–Bâle de la ligne qui, en fait, relie Bâle au bassin lémanique via le Jura.

Le projet mis en consultation est mauvais pour le Jura. Il est mauvais pour les relations entre la Suisse occidentale et la Métropole lémanique d'un côté et la Suisse du Nord-Ouest et donc la Métropole bâloise de l'autre. Ce projet est également mauvais pour les transports publics suisses. En effet, diviser le réseau suisse des trains à grandes lignes, c'est l'affaiblir globalement. C'est artificiellement séparer ce qui doit être naturellement réuni.

Aujourd'hui, le réseau suisse des trains grandes lignes doit s'autofinancer dans son ensemble. Demain, si le projet proposé est accepté, chacun des sous-réseaux devra être rentable par lui-même. Ainsi, les lignes les plus profitables, les lignes «premium» ne viendraient plus équilibrer les lignes dites «de base», par définition moins rentables. Très rapidement, le réseau dit «de base» serait soumis à une pression intenable sur la qualité et sur le nombre des relations offertes. Tout le contraire du réseau «premium» qui bénéficierait, à fortiori, d'améliorations supplémentaires.

Il est indéniable que la force et l'attractivité de la Suisse tiennent, pour une part importante, à la fréquence et à la qualité de l'offre ferroviaire qui relie l'ensemble des villes et régions du pays. Affaiblir le réseau grandes lignes, c'est affaiblir la Suisse.

C'est aussi une affaire de sûreté dans les déplacements. Un arbre qui tombe sur la voie, un éboulement et l'on peut basculer le trafic d'une ligne sur l'autre afin de continuer à écouler le trafic. C'est là aussi la force d'un réseau dense, cohérent et étroitement interconnecté.

En complément, j'aimerais aussi confirmer à Monsieur le député Parietti qu'effectivement, hier soir, le Gouvernement a partagé un repas avec le conseiller fédéral Guy Parmelin. Il a également assisté à un beau match, avec une belle issue, mais il a également profité de l'occasion pour souligner au conseiller fédéral présent, M. Parmelin, l'inquiétude et le mécontentement du Gouvernement jurassien face à la Confédération qui ne tient pas ses engagements.

**Le président** : Nous pouvons maintenant passer au vote. Je vous rappelle qu'il faut 31 voix pour qu'une résolution soit acceptée.

*Au vote, la résolution no 174 est acceptée par 45 voix contre 3.*

**Le président** : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie d'avoir prolongé les débats un peu plus tard que 12.30 heures. Cela nous a permis ainsi de boucler notre ordre du jour sur une grande demi-journée. Je vous remercie infiniment, je vous souhaite un bon appétit, une excellente après-midi et je me réjouis de vous retrouver le 29 mars prochain !

*(La séance est levée à 12.55 heures.)*

